

**l'afrrique noire  
asphyxiée**

**CM**  
**CAHIERS**  
**MARXISTES**



*gauthier de villers, pierre galand, claire grégoire, hélène passtoors,  
jean-philippe peemans, paulette pierson-mathy, wim van lerberghe,  
benoît verhaegen, jean-claude willame*

août-septembre 1990 **175**

---

## **abonnement**

pour la Belgique  
pour l'étranger

700 f  
800 f

faites-vous et faites-nous plaisir en effectuant sans tarder un versement au compte 001-1047600-76 des CM  
20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles  
pour les moins de 25 ans,  
l'abonnement est de respectivement 350 f et 400 f

---

### **comité de patronage :**

Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart,  
Roger Somville.

### **comité de rédaction :**

Jacques Aron, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit,  
Jean-Michel De Waele, Dominique Driessen, Anne Drumaux,  
Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, Jean-Jacques Heirwegh,  
Jean-Pierre Keimeul, Rosine Lewin, Bérangère Marquès-Pereira,  
Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard,  
Jean-Maurice Rosier, Christian Vandermotten, Benoît Verhaegen.

**mise en page :** Hélène De Noose

**rédacteurs en chef :** Pierre Gillis, Michel Godard

---

Avec l'appui de la Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale.

Edité par FREE asbl avec le soutien de la Fondation Jacquemotte.

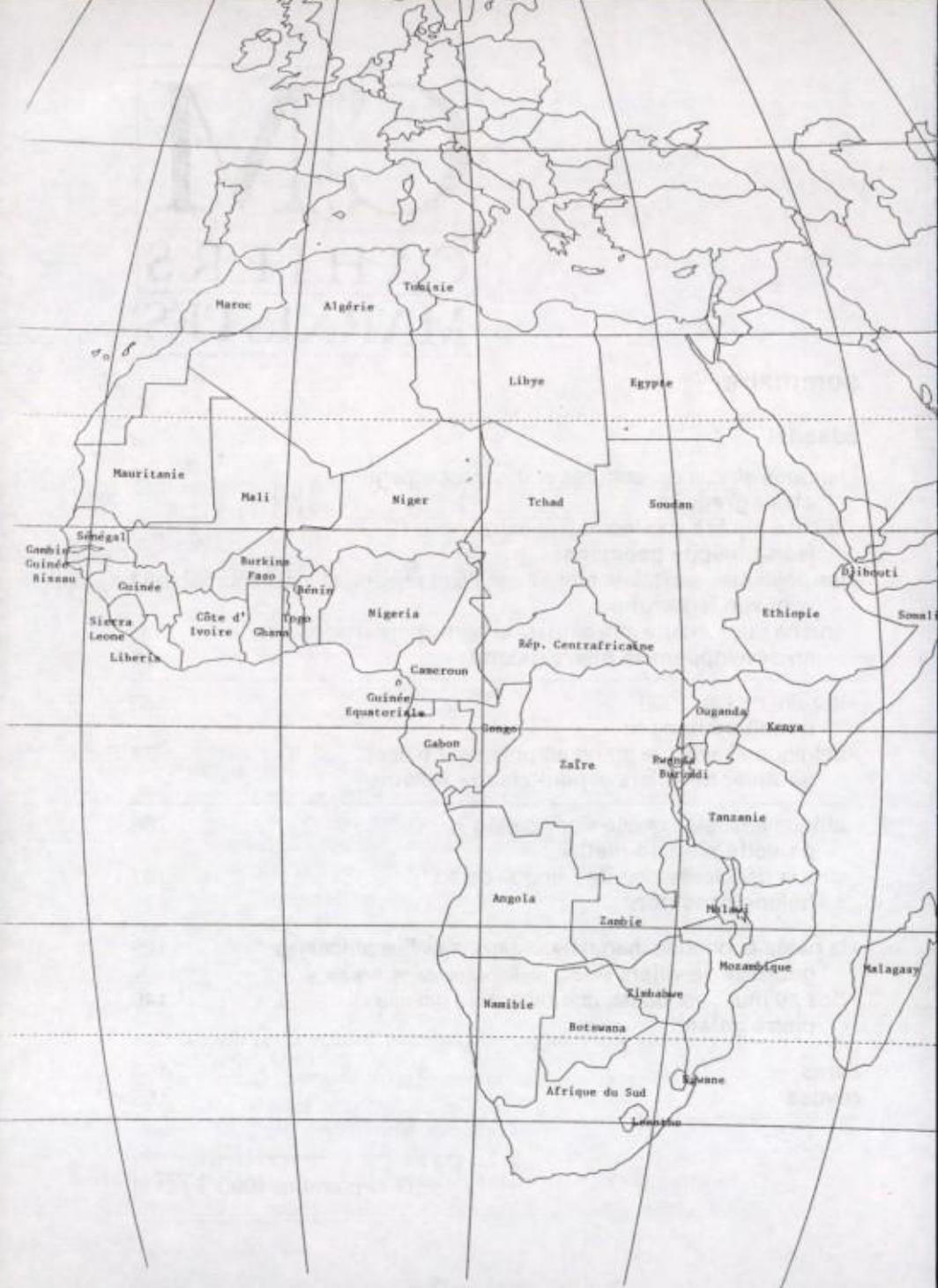
---

C	M
CAHIERS	
MARXISTES	

## sommaire

<b>éditorial</b>	2
- langues africaines, cultures et développement <b>claire grégoire</b>	7
- la crise agraire en Afrique sub-saharienne 19 <b>jean-philippe peemans</b>	
- les politiques sanitaires africaines: l'état absent, et incontournable 33 <b>wim van lerberghe</b>	
- arusha : une charte africaine de la participation populaire au développement <b>pierre galand</b>	55
- le Zaïre de l'an 2000 <b>benoît verhaegen</b>	63
- Belgique - Zaïre : le grand affrontement (suite) <b>gauthier de villers et jean-claude willame</b>	74
- Afrique australe : quelle signification ? <b>paulette pierson-mathy</b>	86
- vers la décolonisation de l'Afrique du sud <b>hélène passtoors</b>	107
- la petite économie marchande dans les villes africaines <b>gauthier de villers</b> avec la participation de m. lefèvre	125
- dos au mur : est-ouest, une rencontre difficile <b>pierre galand</b>	146
<b>livres</b>	154
<b>revues</b>	165

août-septembre 1990 **175**



Maroc

Algérie

Tunisie

Libye

Égypte

Mauritanie

Mali

Niger

Tchad

Soudan

Sénégal

Gambie  
Guinée  
Rissou

Sierra  
Leone

Libéria

Burkina  
Faso

Bénin

Côte d'  
Ivoire

Ghana

Nigeria

Répub. Centrafricaine

Éthiopie

Somalie

Djibouti

Cameroun

Guinée  
équatoriale

Gabon

Congo

Zaïre

Ouganda

Kenya

Tanzanie

Angola

Zimbabwe

Malawi

Namibie

Botswana

Mozambique

Madagascar

Afrique du Sud

Swaziland

Lesotho

## éditorial

Le projet de ce numéro des *Cahiers* est né l'hiver dernier, au moment où les gouvernements belge et zaïrois allaient signer un accord concluant l'épisode 88-89 de leurs guéguerres. Le scepticisme quant à la viabilité de cet accord, et l'interrogation sur les forces sociales susceptibles d'ébranler Mobutu, conduisaient en particulier Benoît VERHAEGEN à attirer notre attention sur la jeunesse étudiante d'Afrique. Les révoltes du printemps dans plusieurs pays, et au Zaïre, sont comme l'écho à son analyse que vous pourrez lire ci-après.

Par ailleurs, la montée de discours écologistes a popularisé non seulement une contestation de la croissance nord-occidentale, mais aussi de « la croissance » en général. Une image s'impose : si tous les hommes de la terre roulaient en auto comme nous, vivaient comme nous,... ce serait la catastrophe. Bien vu. Une question devrait suivre : à quel niveau acceptable moyen mondial met-on la barre ? Il faut répondre à cette question, et vite, sauf à considérer que « les autres » peuvent ou doivent patienter -- et crever -- en attendant que « nous » prenions la peine -- sans rien lâcher de notre luxe collectif -- de chercher quelques solutions d'usage plus modéré de « nos » ressources et de recyclage de nos déchets.

Cette mondialisation des enjeux -- et des débats sur le développement -- est aussi sensible à l'Est, où s'opèrent d'autres mouvements. A cet égard, les bouleversements de 1989 donnent lieu à bien des réflexions, tendant par exemple à considérer qu'en Irak s'inaugure une guerre Nord-Sud qui prendrait le relais de la guerre

froide Est-Ouest. Ou encore que le développement des rapports Nord-Nord va marginaliser le Sud. C'est sur ces thèmes que Pierre GALAND conclut ce numéro des *CM*, « le dos au mur », dans un appel au devoir d'ingérence des progressistes.

L'Afrique noire nous a en outre paru mériter une approche globale : elle est « mal partie » disait Dumont en 1962, elle est en « perdition » dit-il en 1989, et cette fois il n'est vraiment pas le seul, tout en insistant -- plus que d'autres -- sur le fait que l'Afrique noire est mal dotée par la nature, et sur le risque spécifique, en conséquence, de l'explosion démographique qu'elle connaît.

D'autres auteurs mettent plutôt l'accent sur le processus politique. Ainsi les derniers du bateau anti-totalitarisme : Mobutu et la plupart des dirigeants africains seraient « léninistes », les uns avoués, les autres sans le savoir et malgré leur allégeance à l'Occident. Et voilà pourquoi, comme à l'Est et malgré quelques menues différences, l'Afrique se serait perdue !

Personne ne nous fera dire que la démocratie est -- où que ce soit -- un luxe, ni accepter les reculs et coups de force opérés contre les idéaux mêmes de la lutte anti-colonialiste. Mais on ne saurait éviter un débat sur les questions du développement -- au Sud et à l'Est d'ailleurs -- en se cachant derrière des épouvantails idéologiques. Pour ne pas voir, parmi cent facteurs, que la négociation des accords de Lomé IV à la fin de 1989 ne leur a pratiquement plus rien laissé de leur substance initiale : vive le marché, où les Asiatiques, les Latino-Américains et les Africains se concurrencent pour vendre les matières premières (au détriment des Africains les plus faibles), où nous écouons nos produits agricoles subventionnés (résultat *idem*), et où nos produits techniques profitent d'un monopole de fait, palements dans nos monnaies en prime. C'est cette voie capitaliste-là qui a conduit l'Afrique à l'impasse, même si les convoyeurs étaient autochtones, véreux et brutaux.

Ce numéro des *CM* pose seulement quelques jalons d'une réflexion théorique sur le développement qui reste à reconstruire.

Il commence par quelques articles sur l'Afrique en général, le premier se plaçant à la frontière du politique, du culturel et des enjeux de développement : Claire GREGOIRE nous a fait un tableau de la question linguistique en Afrique noire. Le relais est pris par Jean-Philippe PEEMANS, dont la contribution sur la crise agraire vise le noeud de toute stratégie de développement : la masse sociale dominante, des paysans, et la clef économique, de l'accumulation. Le texte suivant, de Wim VAN LEERBERGHE, porte sur les politiques sanitaires : à propos de ce domaine particulier, il pose la question majeure des fonctions étatiques qu'il s'agit certes de démocratiser, mais aussi de construire ou de sauver. Enfin le chapitre général se termine par une note de Pierre GALAND sur l'émergence du mouvement associatif africain, témoignage d'une société civile active, où se trouvent nos partenaires.

Sur le Zaïre, outre l'article moteur de Benoît Verhaegen déjà mentionné, nous vous présentons en seconde publication les conclusions d'une analyse exhaustive de la crise 88-89 des relations belgo-zaïroises, analyse que Gauthier DE VILLERS a réalisée pour le Centre d'Etude et de Documentation Africaines (CEDAf).

L'actualité autant que le souci d'expression de solidarités pressantes nous a conduits d'autre part en Afrique australe et en Afrique du Sud, aux côtés de Paulette PIERSON-MATHY et d'Hélène PASTOORS.

Et pour conclure provisoirement, nous vous présentons, outre le texte évoqué de Pierre Galand, un ensemble de notes de Gauthier DE VILLERS sur la *petite économie marchande*, cette économie informelle qui permet à des millions d'Africains de vivre quand le PNB local par tête est à quelques centaines de dollars, et sans attendre notre charité.

Michel GODARD

Comme iconographie de ce cahier « africain », on ne trouvera ni cartes postales ni masques ni documents « réalistes ». Les illustrations réparties dans ce numéro ont été choisies, volontairement, sans relation précise avec la plupart des textes.

Ces images populaires zaïroises croisent ainsi, en contraste ou en contrepoint, les discours, études et analyses d'universitaires belges. Elles affirment par leur forte présence qu'il est d'autres paroles et d'autres regards que les paroles et regards savants.

Les artistes populaires qu'on entrevoit ici sont légion au Zaïre. Sur tous les tons, dans tous les registres -- satirique, dramatique, mythique, mystique, moralisateur ou contestataire -- ils disent depuis plus de vingt ans les ébranlements, les rêves et les réveils d'une société bloquée. Talent, humour, lucidité.

Jean-Pierre JACQUEMIN

NB : Les lecteurs pour qui cette peinture est peut-être une découverte pourront approfondir leur approche en visitant dès le mois d'octobre l'importante rétrospective (cent tableaux) consacrée au plus brillant représentant de ce mouvement :

**CHERI SAMBA 21 octobre 90 - 7 janvier 91**  
**Provinciaal Museum voor Moderne Kunst**  
**Romestraat 11 - Oostende - Tél 059 / 50.81.18**

*En page de couverture :*

**PAP'EMMA (Kinshasa) : L'argent ne sera pas un jour Dieu**  
Collection J.P. Jacquemin

## langues africaines, culture et développement

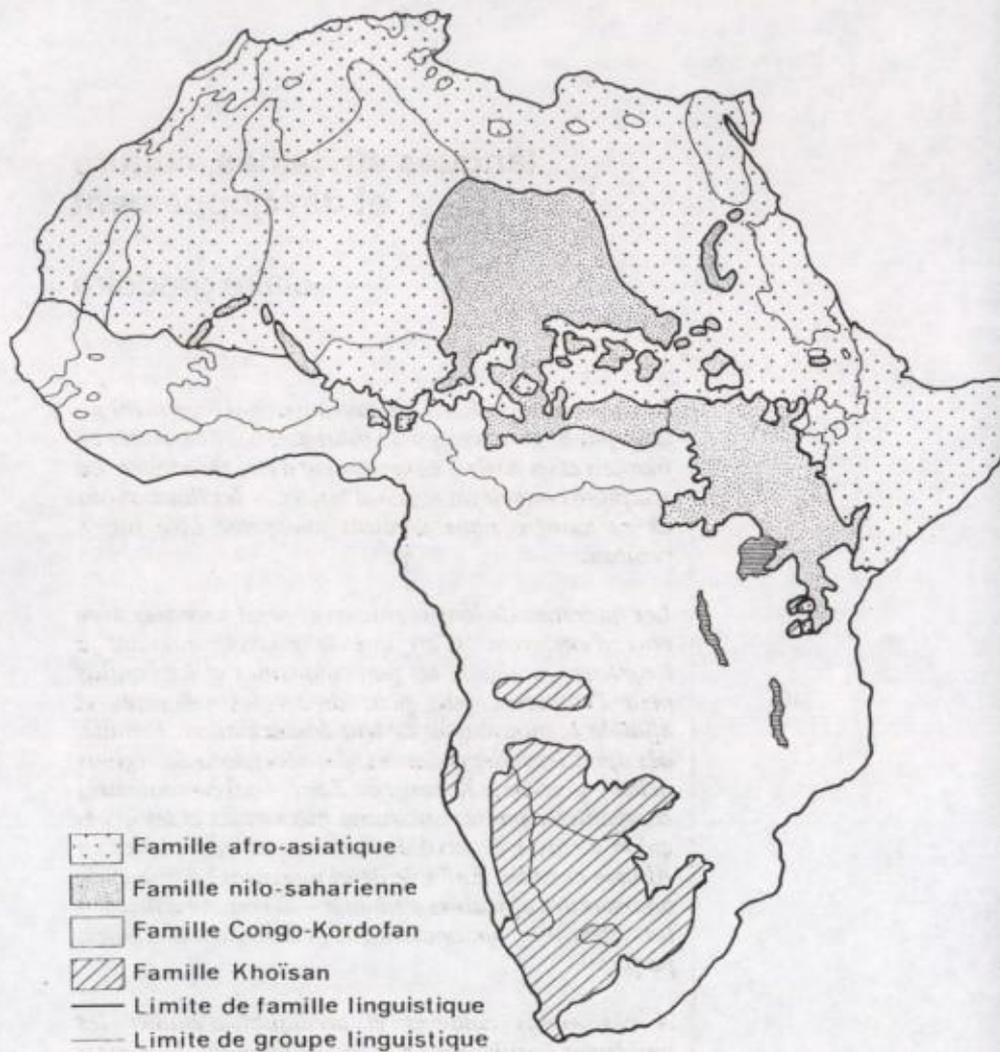
claire grégoire

*Le dynamisme culturel africain a touché récemment un large public européen par la musique. Les littératures en français et en anglais commencent à être reconnues. La sculpture connaît un regain d'intérêt, et les illustrations de ce numéro nous donnent une petite idée sur la peinture.*

*Les questions de langue sont en général abordées avec plus d'embarras. C'est que le pouvoir colonial a longtemps manipulé les particularismes et les conflits pour l'emporter, puis pour diviser les colonisés et affaiblir le mouvement de leur émancipation. Ensuite, dès après les indépendances, des sécessions de régions riches – comme le Katanga au Zaïre – ont été soutenues et organisées par les anciennes métropoles et les USA, qu'on a retrouvés aussi derrière les pouvoirs blancs en Afrique australe. Enfin, le développement lui-même de bourgeoisies africaines a stimulé – là comme ailleurs – les références nationales. Jusqu'aux guerres civiles, parfois.*

*A ces motifs culturels et politiques d'étudier les problèmes linguistiques s'en ajoute un autre qui nous a paru valoir un exposé général : le rôle clé des langues dans toute stratégie éducative, et donc de développement. Il s'agit aussi bien de formation générale que technique, de participation démocratique que d'épanouissement personnel.*

*Claire GREGOIRE est chercheur au Musée de Tervueren.*



**Carte :**  
**Classification des langues africaines**  
 (d'après J. GREENBERG, *The languages of Africa*, 1963)

On considère généralement que, sans compter les langues européennes apportées par la colonisation, ni les créoles qui sont nés du contact de ces langues avec les langues locales, l'Afrique Noire compte environ 1250 langues, soit près du quart des langues qui sont parlées actuellement dans le monde. Il s'agit là, non de dialectes, mais bien de langues distinctes, c'est-à-dire de systèmes suffisamment différenciés pour que l'intercompréhension immédiate avec les parlers apparentés soit impossible. En fait, la plupart de ces langues sont divisées en dialectes, c'est-à-dire en variantes régionales qui ont souvent une dénomination propre, alors que la langue dans son ensemble peut n'en avoir aucune. Ainsi par exemple, le *kinyarwanda*, le *kirundi* et le *kiha* sont linguistiquement les dialectes d'une même langue qui ne porte aucun nom en tant que telle.

Les langues de l'Afrique Noire relèvent de quatre familles linguistiques distinctes : la famille afro-asiatique, la famille nilo-saharienne, la famille Congo-Kordofan et la famille khoïsan. La famille afro-asiatique comprend, outre l'arabe, l'ensemble des parlers berbères du Niger ou du Mali par exemple, le *hausa* parlé au Niger et au Nigeria et des langues comme l'*amahrique* ou le *somali* parlées respectivement en Ethiopie et en Somalie. Ces langues sont historiquement plus proches de l'arabe que des autres langues qui se parlent en Afrique Noire.

La famille nilo-saharienne occupe une aire centrale assez discontinue allant du Tchad à la Tanzanie en passant par la République Centrafricaine, le nord du Zaïre et une partie du Kenya ; elle comporte des langues comme le *kanuri*, le *mangbetu* ou le *masaï*.

La famille Congo-Kordofan regroupe diverses langues parlées dans la partie méridionale du Soudan, la plupart des langues parlées en Afrique Occidentale et toutes les langues parlées en Afrique Centrale et Méridionale, à l'exception de celles que parlent les Boshimans et Hottentots qui constituent la famille khoïsan.

Trois remarques peuvent être ajoutées à la brève description qui précède. La première est que les langues parlées à Madagascar sont d'origine indonésienne et n'ont donc aucun lien historique avec les familles qui regroupent les langues de l'Afrique continentale.

La seconde est qu'il existe peu de rapports entre les groupes linguistiques africains et les civilisations, les modes de vie ou les types physiques qui caractérisent les peuples de l'Afrique Noire. Les pasteurs Tutsi du Rwanda et du Burundi, les agriculteurs du Kasayi et les Pygmées chasseurs-cueilleurs des régions forestières du Nord-Zaïre parlent tous des langues bantoues, c'est-à-dire des langues relevant d'un même sous-groupe inclus dans la famille Congo-Kordofan. Il n'y a donc ni civilisation bantoue ni race bantoue : la seule signification de ce terme est d'ordre linguistique.

Enfin, si, au sud d'une ligne imaginaire joignant approximativement le Cameroun au Kenya, la situation linguistique se caractérise par une grande homogénéité historique puisque la majorité des langues parlées dans ces zones sont des langues bantoues, il n'en va pas de même de la situation qui caractérise l'Afrique sub-saharienne à proprement parler : cette zone, que D. Dalby a justement appelée la « ceinture de fragmentation », se caractérise par un inextricable mélange de langues relevant de groupes et de familles distincts. Cette formidable diversification est généralement considérée comme l'une des conséquences des mouvements de populations qu'a entraînés la désertification progressive du Sahara autrefois peuplé d'ethnies qui ont reflué vers le sud.

## les frontières coloniales

La situation linguistique de l'Afrique n'a pas été simplifiée par la colonisation, il s'en faut de beaucoup. L'usage de langues européennes s'est superposé à celui des langues africaines, principalement dans les centres urbains. Les frontières artificielles imposées par les puissances occidentales n'ont tenu aucun compte des aires d'homogénéité linguistique. A de rares exceptions près, les nations africaines modernes comportent donc un certain nombre de groupes linguistiques minoritaires dont l'implantation peut être ancienne mais peut également être due au fait qu'une frontière politique coupe en deux une zone linguistique unitaire. Ainsi le *mano* se parle en Guinée et au Liberia ; le *dan* se parle en Côte d'Ivoire et au Liberia où il porte le nom de *gyo*. La presse s'est fait récemment l'écho du rôle qu'a joué, dans la crise libérienne, l'unité effective de ces aires linguistiques officiellement morcelées... S'il faut la considérer comme acquise désormais, la situation linguistique des nations africaines est le plus souvent extrêmement compliquée et elle est aussi extrêmement variable selon les Etats.

Il existe en Afrique quelques pays quasiment monolingues comme le Rwanda et le Burundi. Il existe des pays où le nombre des langues autochtones est relativement élevé mais où toutes les langues appartiennent au même groupe : c'est le cas de l'Angola par exemple où toutes les langues parlées relèvent du groupe bantou.

D'autres pays par contre sont non seulement plurilingues, mais les langues qu'on y parle appartiennent de surcroît à plusieurs familles ou plusieurs groupes distincts. La Guinée (Conakry) compte une vingtaine de langues différentes relevant probablement toutes de l'ensemble Niger-Congo qui est une subdivision du Congo-Kordofan, mais les langues *mande* comme le *maninka*, le *soso*, le *kpele* ou le *loma* y coexistent avec des langues atlantiques comme le *pulaar* (ou *peul*), le

*kissi*, le *koniagui* ou le *bassari*. Historiquement séparés depuis des millénaires, les groupes *mande* et atlantique sont profondément différents l'un de l'autre, tant en ce qui concerne leur vocabulaire qu'en ce qui concerne le type de leur fonctionnement grammatical. Ces mêmes groupes sont représentés au Mali où il existe de plus des populations parlant des langues voltaïques (une autre subdivision du Niger-Congo) et des populations parlant une langue berbère (le *tamasheq*) qui relève, quant à elle, d'une tout autre famille puisque c'est une langue afro-asiatique.

Dans certains pays, il existe des langues auxquelles l'évolution historique et économique récente ou plus ancienne a donné le statut de langue véhiculaire et qui servent donc largement à la communication inter-ethnique. Certaines de ces langues véhiculaires sont bien connues comme le *swahili*, langue bantoue dont l'usage est répandu dans toute l'Afrique de l'Est, le *hausa*, langue afro-asiatique qui sert de langue véhiculaire dans une partie considérable de l'Afrique de l'Ouest notamment au Niger et au Nigeria ou le *dyula*, langue *mande* dont le rôle véhiculaire est en train de se développer progressivement en Côte d'Ivoire.

Certains créoles jouent un rôle analogue comme le créole portugais de Guinée Bissao par exemple, et il faut sans doute se garder de tout préjugé défavorable à l'égard des créoles : il s'agit de langues mixtes résultant de l'inter-influence entre langues autochtones et langue coloniale importée, mais un créole qui se développe à la faveur d'une évolution historique suffisamment longue devient une langue à part entière, aussi riche et aussi complexe que n'importe quelle langue humaine.

Dans d'autres pays enfin, l'histoire n'a créé aucune langue de grande communication. C'est le cas au Gabon par exemple, où trois millions d'habitants parlent environ quarante langues bantoues distinctes et où la seule langue d'inter-communication est le français.

## questions de stratégie

Il est hors de doute que la définition d'une politique linguistique correcte est un facteur essentiel du développement des pays africains mais, tout ce qui a été dit plus haut le montre à suffisance, chaque pays africain est sans doute contraint de définir à cet égard une politique qui lui est propre, à partir d'une juste appréciation de la situation linguistique qui est la sienne et d'une évaluation correcte des possibilités qui s'offrent concrètement à lui.

Un premier aspect du problème doit être pris en considération. Si l'utilisation des langues nationales à la radio et à la télévision exige peu d'efforts de préparation, il n'en va pas de même des activités qui supposent l'usage de l'écriture. Dans ce domaine aussi, la situation est extrêmement variable : le *swahili* par exemple possède une tradition écrite relativement ancienne, sa grammaire est connue et son lexique est recensé dans des dictionnaires de qualité ; d'autres langues africaines sont assez bien connues et la définition d'une orthographe unifiée ou la mise au point de matériel didactique de base peuvent être réalisées sans trop de peine, dans des délais relativement courts. Mais il n'en va pas toujours de même, il s'en faut de beaucoup. Il est clair que, là où elle n'existe pas encore, la description phonologique et grammaticale des langues doit être faite avant toute chose car elle seule permet de définir une pratique orthographique cohérente qui distingue ce qui doit être distingué sans alourdir l'orthographe de complications inutiles, et qui prévoit une coupe des mots correcte.

Il ne faut pas oublier non plus que presque toutes les langues africaines sont des langues à tons, c'est-à-dire des langues dans lesquelles la hauteur mélodique à laquelle sont prononcées les syllabes sert à distinguer les mots au même titre que l'opposition entre les voyelles et les consonnes. Le fonctionnement des systèmes de tonalité varie considérablement selon les langues ou selon les groupes : dans certains systèmes, on peut sans doute se passer de noter les tons sans altérer l'efficacité du décodage nécessaire à la lecture, mais, dans d'autres systèmes, la notation de la tonalité est indispensable. On a souvent dit que noter les tons était extrêmement difficile et on a même accusé les linguistiques d'inventer cette complication pour retarder la diffusion de l'écriture des langues nationales africaines. Il faut toutefois se garder de tout préjugé à ce sujet : les tons constituent une ressource essentielle des langues africaines et ne pas les noter revient le plus souvent à amputer ces langues d'une partie importante de leurs possibilités d'expression. De plus, il n'est certainement pas plus difficile de noter les tons qu'on réalise dans la parole que d'intérioriser les complications dépourvues de tout support phonique qui caractérisent l'aberrante orthographe de l'anglais ou du français...

Ce qu'il faut souligner ici, c'est que la mise en oeuvre d'une politique linguistique relative aux langues nationales ne peut se faire à coup de décisions bureaucratiques : sous peine d'échouer lamentablement, elle doit tenir compte de ce que l'on sait objectivement des langues et se définir à partir de là, en s'accordant le temps nécessaire pour atteindre progressivement les buts fixés.

Quant aux buts eux-mêmes, il convient de les définir eux aussi de manière claire en s'appuyant sur une juste appréciation des implications

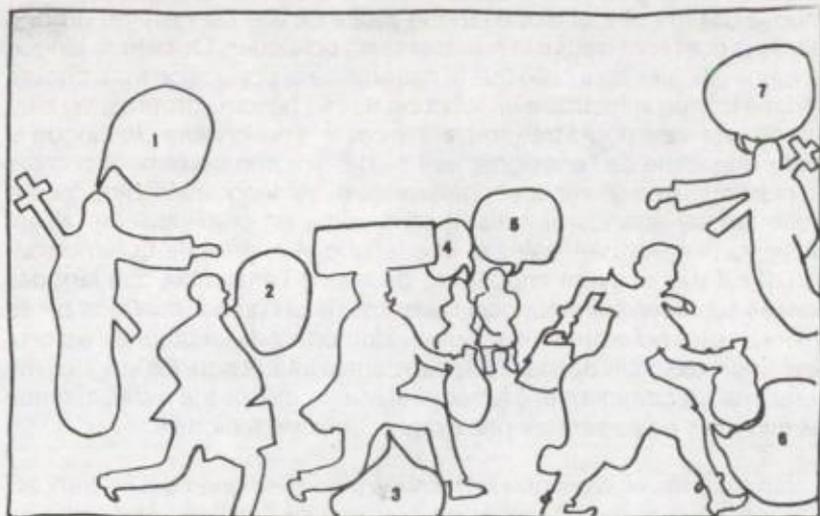
pédagogiques, sociales et économiques qu'ils mettent en jeu. On peut sans doute admettre, de façon théorique, qu'être enseigné dans sa langue maternelle ou apprendre à lire et à écrire cette langue est un droit imprescriptible de la personne humaine. On sait d'autre part qu'apprendre à lire et à écrire dans une langue étrangère que l'on ne pratique pas couramment est un facteur de trouble et de retard scolaires. On sait qu'un enfant qui a tout d'abord appris à lire et à écrire sa langue maternelle, qui a appris la pratique orale d'une langue étrangère avant d'apprendre à la lire et à l'écrire aura un rendement scolaire nettement supérieur à celui d'un enfant confronté dès l'abord au double effort que représente l'apprentissage simultané de la lecture, de l'écriture et de la pratique d'une langue relevant d'un tout autre groupe que sa langue maternelle. Dans plusieurs pays d'Afrique, les performances qui sont exigées des enfants scolarisés sont analogues à celles que l'on imposerait à des enfants belges ou français en les confrontant, dès la première année primaire et sans préparation, à un enseignement donné en turc ou en chinois et consacré à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture de ces langues. Il est clair qu'en Afrique, ce type d'enseignement perpétue et entretient les inégalités sociales puisqu'il favorise les enfants issus de milieux privilégiés qui pratiquent en famille la langue européenne apportée par la colonisation et la connaissent donc au départ, du moins comme seconde langue.

Que l'enseignement africain doive demeurer orienté vers le bilinguisme est une évidence. Outre que les Etats africains n'ont aucun intérêt à se replier sur eux-mêmes ou à s'isoler linguistiquement les uns des autres, un enseignement qui se ferait uniquement dans une langue nationale et lui serait entièrement consacré serait probablement ressenti par la population comme volontairement destiné à maintenir les jeunes dans un ghetto linguistique qui leur enlèverait toute chance de promotion sociale et les empêcherait d'accéder aux emplois les plus rémunérateurs.

Un enseignement « africanisé » n'est envisageable, dans une perspective démocratique, que si une ou plusieurs langues nationales deviennent effectivement les langues officielles de l'administration, de la presse et de l'ensemble des activités économiques ou culturelles. Les langues africaines sont, bien évidemment, assez riches et assez complexes pour acquérir ce rôle et remplir toutes les fonctions que remplissent par exemple, à l'heure actuelle, le vietnamien, le japonais ou le chinois. Mais dans la plupart des pays africains, une telle situation ne pourra sans doute être acquise qu'au terme d'une évolution relativement longue.

L'un des problèmes les plus difficiles à résoudre est sans doute celui que pose le choix des langues retenues comme langues officielles et





1 - Eh ! Eh ! Riches ou pauvres, tous vous allez mourir ! L'heure a sonné ! C'est moi la Mort qui vous le dis ! On ne me fuit jamais ! C'est la fin de tout le monde ! Amen.

2 - Oh ! Ma mère ! Je ne peux pas laisser mon argent ! Je ne mourrai pas, j'échapperai à la mort pour ne pas abandonner mon argent ! Aïe ! Aïe ! Mon père !

3 - Ah ! Mon grand frère ! L'argent, zi sidi ! Je ne veux pas mourir ! Ah ! frère aîné, l'argent ! Mon argent ! Oh ! J'ai perdu mon soulier ! Ah ! L'argent ! Eeh !

4 - On ne peut pas fuir la mort ! Ils cherchent à lui échapper à cause de leur argent.

5 - Nous, pourquoi fuirions-nous, hein, Maman des enfants ? Regarde Papa Luvualu et Mama Ngobe en train de fuir la mort ! Nous, l'argent, on ne risque pas de courir après !

6 - Mon Dieu, pourquoi as-tu inventé la mort ? Oh ! Mon Dieu ! Pardonne-moi. Je suis une femme belle et riche mais je n'ai pas d'enfants. A qui laisserais-je tout mon argent ? Je vais essayer d'acheter la mort avec de l'argent et des diamants. Mon Dieu ! Il faut laisser l'argent ! Jésus ! Epargne-moi ! Pardonne-moi !

7 - Moi La Mort, personne ne peut m'échapper. Je suis tout le temps près de vous. Regardez ! Aujourd'hui, riches ou pauvres, vous allez mourir. Je vois que les riches me fuient pour sauver leur argent mais moi, la Mort je suis partout, on ne peut me fuir !

**VUZA - NTOKO (Kinshasa) : Peut-on échapper à la mort ?**

Coll. Anna LANZAS

langues d'enseignement. Il est contraire à la démocratie qu'un pouvoir impose l'usage officiel d'une langue parce qu'elle est celle du groupe ethnique dont sont issus ses représentants politiques. Ou bien, la langue africaine officielle sera celle que la majorité de la population aura choisie comme langue véhiculaire en fonction de ses besoins propres, ou bien -- et ce sera sans doute très souvent le cas -- la nation sera plurilingue et le plurilinguisme de l'enseignement se définira non seulement comme un plurilinguisme alliant la connaissance d'une langue africaine à celle d'une langue étrangère, mais aussi comme un plurilinguisme alliant plusieurs langues nationales et une langue étrangère de communication. Il est très souvent impossible de retenir l'ensemble des langues parlées sur le territoire national mais, même si l'on est contraint de se limiter à celles qui comptent un nombre important de locuteurs, il est probablement essentiel de manifester un certain intérêt pour les langues minoritaires, de commencer à les étudier, de les utiliser à la radio, afin que les minorités ne se sentent pas exclues de la vie nationale.

On a dit très souvent que le maintien d'un enseignement en français ou en anglais assure la cohésion politique des nations africaines en limitant les particularismes ethniques. Il ne semble pas que cette position soit confirmée par les leçons de l'histoire. La résurgence de revendications linguistiques dans les minorités bretonne, basque, galloise, catalane paraît montrer que certaines formes autoritaires d'unification linguistique, même si elles peuvent s'imposer parfois durant des siècles, ne triomphent pas nécessairement des aspirations populaires, à long terme du moins. On peut peut-être se demander si la cohésion nationale ne serait pas plus correctement assurée par un enseignement plurilingue fondé sur l'apprentissage des langues africaines parlées dans le pays, autrement dit si cette cohésion nationale doit nécessairement s'appuyer sur l'apprentissage d'une langue étrangère qui s'accompagne de la méconnaissance des ressources propres aux langues et aux cultures locales et qui, de toute façon, ne touche qu'une élite. Il faut en effet tenir compte du fait que l'accession aux langues européennes par l'enseignement, et la dichotomie linguistique qui en résulte, renforcent le fossé économique et culturel qui sépare les couches urbaines favorisées des masses rurales reléguées dans une culture traditionnelle injustement méprisée.

## questions de moyens

Dans les Etats d'Afrique, la situation déjà très complexe est encore rendue plus difficile par l'absence de moyens matériels et financiers. Même si elle est souhaitée, l'africanisation de l'enseignement paraît trop

coûteuse. Elle suppose la formation approfondie de maîtres, la récolte des vocabulaires techniques existant et leur enrichissement indispensable, la rédaction et la publication de manuels, la production et la traduction de livres, la mise en oeuvre d'une presse en langue africaine, etc., car il ne sert à rien d'apprendre à lire et à écrire une langue s'il n'existe rien à lire dans cette langue. Au plus la nation est plurilingue, au plus le coût est élevé. Il importe donc de définir une politique à long terme qui, tenant compte des possibilités humaines et matérielles, ménage des étapes réalisables sans céder au cynisme qui fait accepter le sacrifice inutile de générations successives.

Dans la vie des nations africaines, l'enseignement des jeunes est d'une importance capitale mais l'alphabétisation des adultes, et notamment des populations rurales, ne doit pas être négligée.

### questions de stratégie - bis

L'expérience montre que l'alphabétisation des adultes ne peut pas non plus se décréter sans tenir compte des réalités objectives. Normalement, l'adulte doit être alphabétisé dans sa langue maternelle ou éventuellement dans une langue véhiculaire qu'il parle parce qu'il l'utilise dans son existence professionnelle ou ses activités économiques. Il refusera une alphabétisation forcée dans la langue d'un groupe auquel l'opposé des antagonismes historiques ou toute forme de rivalité, économique par exemple. Il ne profitera pas d'une alphabétisation qui lui propose d'apprendre à lire et à écrire dans une langue qu'il ignore. Si l'école traditionnelle lui a appris à écrire sa langue maternelle en utilisant l'alphabet arabe par exemple — situation qui existe en Afrique de l'Ouest — il comprendra difficilement qu'on l'oblige à réapprendre à lire et à écrire en utilisant l'alphabet latin, dépourvu du prestige religieux qui s'attache au Coran. Il boycottera une alphabétisation qui ne lui offre aucune possibilité réelle de promotion et ne lui apporte aucune amélioration tangible de son sort. Enfin, même alphabétisé, s'il n'a pas l'occasion d'utiliser les compétences qu'il vient d'acquérir, il redeviendra analphabète dans un délai relativement court, particulièrement si ses enfants scolarisés ne lisent et n'écrivent qu'une langue européenne et ne peuvent correspondre avec lui. Il est donc essentiel que les campagnes d'alphabétisation tiennent compte de la situation socio-linguistique réelle et qu'elles soient intégrées dans un programme économique et culturel cohérent. Beaucoup de progrès ont été accomplis dans ce sens et ils devraient être poursuivis.

Exprimée par des langues d'une extrême richesse, la littérature traditionnelle africaine comporte par exemple des chefs-d'oeuvre qui n'ont rien à envier aux oeuvres maîtresses de la littérature universelle.

Confinées dans l'oralité, ces œuvres demeurent pourtant très peu connues, non seulement en Europe mais aussi en Afrique, et même dans les pays où vivent les peuples qui les ont produites. On peut les faire connaître plus largement en les notant et en les traduisant non seulement en français ou en anglais mais encore dans d'autres langues africaines, c'est-à-dire en développant la pratique écrite des langues nationales. Quant à la littérature africaine moderne, elle est le plus souvent écrite dans les langues européennes, de sorte que son audience est forcément limitée au public d'Europe et aux couches occidentalisées des sociétés africaines qui seules y ont accès. Les écrivains belges néerlandophones se sont tout d'abord exprimés dans des œuvres écrites en français. L'utilisation du néerlandais dans la littérature écrite a été un pas important dans la création d'une culture unifiée et plus démocratique. Il n'y a aucune raison pour que la littérature moderne africaine ne suive pas la même voie à condition qu'elle dispose d'un public de lecteurs. Déjà en cours, cette évolution se généralisera sans nul doute à l'avenir.

L'Afrique Noire n'est pas un continent dépourvu de passé. Son développement devrait se faire dans la continuité, et notamment dans une continuité linguistique dont la gestion est sans doute difficile mais qui paraît indispensable socialement, culturellement et économiquement. Les problèmes linguistiques qui se posent en Afrique sont une face, peut-être capitale, de la définition de ce que pourrait être un développement démocratique du continent et ils méritent, à cause de cela, qu'on y réfléchisse de manière réaliste, en tenant compte des situations spécifiques très diverses, en distinguant les objectifs immédiatement accessibles et ceux qui concernent un avenir plus lointain, mais surtout en envisageant l'ensemble des questions posées en fonction d'une optique politique clairement définie.

# la crise agraire en Afrique sub-saharienne

## une approche en termes d'histoire de l'accumulation

jean-philippe peemans

*La question agraire, la réforme agraire, ces termes semblent passés de mode. Le discours dominant se veut concret, compte les pompes à eau et se soucie d'adaptation des cultures vivrières. Au mieux on regrettera que les importations alimentaires aux prix des marchés mondiaux cassent les prix locaux.*

*Mais plus qu'une question technologique ou humanitaire, il s'agit d'une, sinon de la question stratégique : non seulement les enjeux d'une réalité socio-économique massivement rurale, mais aussi toute perspective d'accumulation et de démarrage économiques. Autrement dit, une question d'économie politique.*

*Le texte ci-après de Jean-Philippe PEEMANS doit notamment nous rappeler que notre révolution industrielle, en Europe de l'Ouest, fut aussi, sinon d'abord une révolution agricole et politique.*

*La première partie de l'article, visant l'héritage colonial, et les conclusions sur le rôle d'une paysannerie « non-captive » et susceptible d'auto-organisation renvoient plus particulièrement – et d'évidence, le lecteur s'en apercevra – aux textes de Pierre Galand (sur les ONG africaines) et de Gauthier de Villers (sur la petite économie marchande) que les CM vous présentent dans ce même numéro.*

## la place de la crise agraire dans les débats sur la « crise africaine »

Il y a un accord général sur un diagnostic de crise globale en Afrique dans les années 1980. Dans des analyses généralement dominées par le pessimisme, les éléments les plus cités sont évidemment l'endettement, la dégradation des termes d'échange pour les matières premières, et le délabrement de l'Etat.

Il y a une sorte de convergence des grands paradigmes, qui ont dominé la conceptualisation du développement depuis trente ans, pour établir ce diagnostic en termes de crise globale de *modernisation* tant au niveau économique, que social et politique. On est passé du célèbre « *l'Afrique est mal partie* » à « *l'Afrique ne va nulle part* ».

On inscrit généralement la crise agraire, répertoriée à travers la dégradation de la plupart des indicateurs socio-économiques, dans le cadre de cette crise globale de modernisation.

Il y a un large consensus pour lier cette crise agraire à l'échec du rôle de l'Etat dans la modernisation, et aux distorsions introduites par une intervention trop grande de l'Etat. Libérer l'agriculture de la tutelle de l'Etat est vu comme un moyen de remédier à la crise du processus de modernisation, à travers une relance de la modernisation agricole.

Cette approche a le mérite de situer la crise agraire dans un contexte d'économie politique, ce qui est sans doute une avancée par rapport à des conceptions plus anciennes qui privilégiaient le déterminisme géographique ou l'irrationalité paysanne.

Cependant cette lecture de la crise est assez simpliste et naïve, puisque l'enjeu ne se réduit évidemment pas à un conflit entre l'Etat et la paysannerie. Ce conflit ne peut être articulé que si on introduit *la problématique de l'accumulation*. Celle-ci permet d'aborder en termes de contradictions des processus de développement que la modernisation propose de lire en termes linéaires. Elle exige ainsi qu'on introduise une perspective historique.

Comme l'a rappelé le paradigme de la dépendance, il y a maintenant un quart de siècle, l'Afrique est insérée depuis très longtemps dans l'histoire de l'accumulation mondiale.

Si l'école de la dépendance a sans doute trop privilégié les déterminants externes de l'accumulation, la crise de la modernisation révèle

l'importance du rôle des déterminants internes de celle-ci (rôle de l'Etat, formation des classes sociales, évolution des structures de production). La problématique de l'accumulation permet de relativiser la perspective de la modernisation et de dégager ainsi mieux les enjeux du développement. Une approche historique de l'accumulation suppose qu'on articule les déterminants externes et internes à travers une périodisation adaptée à l'évolution des structures agraires en Afrique.

La périodisation proposée comporte trois phases : la période coloniale, la période 1960-1980, les années 1980.

## **l'héritage de la période coloniale**

L'impact le plus facilement repérable de la période coloniale dans la plupart des régions d'Afrique a sans doute été l'augmentation du surplus agricole pour l'exportation vers les métropoles et vers les marchés mondiaux. A côté de cette forme prédominante, il y a eu l'augmentation du surplus pour la demande interne, gonflée partout par la formation de centres urbains, et dans un nombre limité de pays par l'expansion de centres miniers.

Cette augmentation du surplus s'est faite à travers une monétarisation importante des activités économiques. Cependant on ne peut oublier que si, progressivement au cours de la période coloniale, la forme du marché a joué un rôle toujours plus large dans la mobilisation du surplus, celle-ci a pris initialement la forme prédominante d'une mobilisation autoritaire.

Les régimes coloniaux ont utilisé pour ce faire une large panoplie d'instruments allant de la fiscalité à la corvée et au système des cultures obligatoires. Celui-ci assignait des quotas de production aux villages obligés de livrer les produits indiqués par l'autorité à des prix administrativement fixés.

La contrainte étatique a donc joué un rôle essentiel dans la définition du profil d'accumulation particulier à la période coloniale. D'une part les prix, les revenus, les termes d'échange des producteurs africains ont été fixés à un niveau « anormalement » bas. D'autre part, il en est résulté une très forte concentration du revenu et des moyens d'accumulation au bénéfice de la minorité d'origine métropolitaine : par exemple au Congo belge en 1958, celle-ci représentait moins de 1 % de la population, mais

contrôlait 95 % du stock de capital investi, 70 % de la production commercialisée, et détenait 88 % de l'épargne des particuliers.

La contrainte étatique a également contribué au caractère particulièrement extensif de la production agricole. Pendant longtemps celle-ci a crû au rythme de l'élargissement du contrôle de l'administration coloniale sur de nouvelles régions de l'intérieur, permettant d'incorporer par la contrainte, de nouvelles forces de travail et de nouvelles terres pour la production d'exportation, sans changements dans les techniques.

Il y a eu cependant des îlots d'intensification partielle : dans les plantations coloniales tournées vers l'exportation, et dans certaines zones proches des villes où l'agriculture paysanne a été stimulée à faire croître un surplus vivrier, surtout entre 1945 et 1960.

La singularité du caractère extensif prédominant de l'agriculture africaine pendant la période coloniale apparaît mieux quand on la compare à l'agriculture des colonies asiatiques du Japon, c'est-à-dire la Corée et Taïwan, entre 1910 et 1945.

Ces deux pays ont connu sous le régime colonial japonais un passage rapide à une agriculture intensive, et même à une véritable « révolution verte » combinant le travail paysan avec les intrants industriels pour augmenter considérablement les rendements des cultures vivrières.

Ce contraste avec la colonisation européenne en Afrique renvoie à la différence des rôles assignés à l'agriculture des colonies dans les deux systèmes. Dans le cas japonais, l'agriculture vivrière des colonies était appelée à suppléer et même à concurrencer l'agriculture métropolitaine pour contribuer à l'abaissement du coût de la vie et des coûts salariaux de l'industrie. Dans le cas européen, les produits de l'agriculture coloniale n'ont pas été substitués aux produits de l'agriculture métropolitaine, mais ont joué un rôle complémentaire et ont contribué à élargir la consommation alimentaire : il n'y a donc pas eu, comme dans le cas japonais, diffusion massive de progrès techniques mis au point dans les stations agronomiques métropolitaines pour des produits similaires.

Si on compare avec l'Asie orientale, la spécificité de l'articulation entre forces productives et rapports de production apparaît assez clairement dans le cas africain.

En Asie, l'intensification technique s'est opérée à travers la stimulation qu'en retiraient les propriétaires fonciers à travers la hausse de la

rente. La propriété privée de la terre fournissait donc les moyens institutionnels d'une contrainte économique sur la paysannerie, puisque les paysans qui ne relevaient pas la productivité, ne pouvaient pas payer une rente plus élevée et étaient exclus de l'accès à la terre.

En Afrique, à l'exception de certaines régions de colonisation européenne directe au Kenya, en Côte d'Ivoire, au Zaïre, au Zimbabwe, en Angola et au Mozambique, la propriété lignagère de la terre avec droits d'usage privés a continué à prédominer pendant la période coloniale. La contrainte administrative mise à part, il y avait donc peu de moyens de pression économique sur la paysannerie, qui gardait largement le moyen d'assurer sa subsistance, à travers l'usage de son travail et le libre accès à la terre.

## 1960 - 1980 : les politiques de modernisation de l'agriculture

L'indépendance politique n'a pas modifié profondément l'héritage socio-économique de la colonisation en ce qui concerne les structures agricoles.

Les nouveaux Etats étaient confrontés et au bas niveau des forces productives légué par le système colonial, et à l'existence d'une paysannerie libre que ce dernier avait pu dominer et exploiter mais pas détruire en tant que communauté de producteurs indépendants, capable d'assurer sa reproduction comme telle.

En même temps ces Etats étaient également les héritiers des institutions mises en place par les administrations coloniales, notamment les offices de commercialisation (*marketing boards*). Ces derniers avaient été chargés d'assurer une certaine régulation de la commercialisation des produits d'exportation, lorsque ceux-ci avaient progressivement été libérés d'une mobilisation par voie de contrainte extra-économique, après la Seconde Guerre mondiale.

Dans l'ensemble, les Etats indépendants n'ont pas renoncé à ces instruments. Au contraire ils ont tenté de les utiliser comme instruments de contrôle de l'agriculture d'exportation, au service d'une politique de modernisation.

En effet, on peut dire que les petites bourgeoisies africaines qui ont investi les appareils d'Etat après l'indépendance étaient pénétrées de

l'idéologie de la modernisation. Celle-ci était présente en filigrane des discours nationalistes, modérés ou radicaux, qui voyaient les problèmes économiques comme des problèmes de retard de modernisation, dont le colonialisme était responsable. Mener des politiques de « rattrapage » accéléré était vu comme le chemin obligé d'une politique d'indépendance économique, et le vecteur de cette dernière devait être une industrialisation rapide.

En ce sens les politiques des nouveaux Etats africains indépendants n'étaient pas différentes dans leurs objectifs des politiques des Etats latino-américains et asiatiques de l'époque.

Comme l'agriculture dans la plupart de ces pays demeurait l'activité principale, les Etats ont cherché à la fois à augmenter le potentiel agricole d'exportation, et à étendre leur contrôle sur celui-ci, puisque c'est de lui que dépendait la capacité d'importer biens et équipements industriels.



SYMS (Kinshasa) : La chanteuse Tantine Cigale. Coll. Anna LANZAS

Les années 1960 ont vu ainsi une extension du rôle des offices étatiques de commercialisation agricole, et une tentative de récupérer d'une manière ou d'une autre les profits retirés du commerce d'exportation par le capital étranger et par les intermédiaires locaux.

Les formes et l'étendue de ce contrôle ont varié selon les pays, mais la tendance générale était la même.

Cependant ces politiques de mobilisation du surplus agricole exporté par contrôle de la structure de commercialisation ont atteint assez rapidement leurs limites, tant du point de vue de l'utilisation du surplus que de sa formation.

En ce qui concerne l'utilisation du surplus, l'effort d'industrialisation auquel il devait contribuer s'est enlisé dans un ensemble de problèmes inextricables d'origine externe et interne. Le coût croissant des équipements importés, impulsé par la dynamique technologique des pays industriels, butait sur la faiblesse de la capacité d'importer, tant à cause de la faible valeur ajoutée incorporée dans les produits tropicaux exportés que de l'évolution aléatoire des prix internationaux.

Cet obstacle était redoublé par la faiblesse du pouvoir d'achat de l'immense masse de la population dans la plupart des pays, rendant les équipements industriels surdimensionnés et peu rentables.

En ce qui concerne la formation du surplus agricole pour l'exportation, l'extension du contrôle étatique sur la commercialisation n'a guère contribué à augmenter les revenus des producteurs.

Les coûts de gestion se sont avérés très importants, notamment parce que ces offices devaient assurer une fonction socio-politique à travers la création d'emplois tertiaires.

Il en est résulté le maintien d'un bas niveau de prix aux producteurs, et quand ils le pouvaient, ceux-ci se sont réorientés vers la production vivrière pour le marché intérieur, entraînée par la croissance urbaine et dans beaucoup de pays moins contrôlée que la commercialisation pour l'exportation.

Dans les années 1960, l'expansion du surplus agricole pour l'exportation et de la production vivrière s'est ainsi continuée pour la grande majorité de la paysannerie dans des conditions technico-économiques relativement peu modifiées par rapport à la fin de la période coloniale. L'expansion de la production paysanne reposait soit sur l'utilisation plus extensive des facteurs de production traditionnels, soit sur l'utilisation

plus intensive de la terre à travers l'augmentation de la quantité de travail familial par hectare.

L'élargissement du rôle de l'Etat et des offices publics dans la commercialisation ne modifiait pas fondamentalement les structures de production, ni les rapports entre l'Etat et la paysannerie. Celle-ci demeurait fondamentalement « libre » de se retirer de la production commercialisée si les conditions se détérioraient trop fortement, et l'Etat n'avait pas les moyens de rétablir une contrainte suffisamment efficace pour augmenter le taux de mobilisation du surplus agricole.

A la fin des années soixante, début des années septante, la plupart des Etats ont tenté de supprimer ces freins à l'accélération du rythme d'accumulation.

A partir de cette époque, de nombreux Etats ont cherché à étendre le contrôle des offices agricoles sur la production même, à travers la mise en oeuvre de vastes projets agro-industriels.

L'objectif était à la fois de réorganiser les bases de la production agricole pour l'augmenter, et d'accroître la valeur ajoutée à l'exportation à travers une plus forte transformation industrielle des produits.

La mise en oeuvre de ces projets agro-industriels reposait sur une plus grande internationalisation tant au niveau des normes de la production que de la technologie et du financement. Elle a vu, sous des modalités variables de pays à pays, se mettre en place de nouvelles formes de coopération entre Etats africains, firmes multinationales de l'agro-industrie, grandes organisations multilatérales (Banque Mondiale, FAO), pour réaliser des montages ad hoc, basés souvent sur l'emprunt auprès de consortiums bancaires internationaux et sur la livraison de complexes agro-industriels clé en main.

La base agricole de ces projets supposait une transformation radicale des modes de production par rapport aux habitudes paysannes traditionnelles. La pénétration des offices ou des sociétés agro-industrielles, publiques ou mixtes, dans la production même avait bien pour objectif d'élargir ainsi la base d'accumulation, jusque-là limitée par la capacité de résistance de la paysannerie aux prélèvements excessifs reposant uniquement sur le contrôle de la sphère des échanges.

Dans ces projets, le pouvoir de l'Etat -- lié de diverses façons au capital international, notamment à travers l'aide bilatérale ou multilaté-

rale -- avait la capacité d'élargir le contrôle de l'activité agricole en modifiant l'environnement technique, économique et institutionnel.

A l'exception de ceux reposant sur l'utilisation de main-d'oeuvre salariée, la plupart de ces projets incorporaient une fraction de la population rurale, souvent la plus tournée vers le changement, à travers la promesse d'une augmentation importante du revenu monétaire.

Cette « nouvelle paysannerie » se voyait étroitement encadrée au niveau de l'organisation du cycle de production, de l'utilisation des intrants industriels, du crédit, des droits d'usage de la terre et des infrastructures.

Ces nouveaux projets reposaient souvent sur l'intégration de la production alimentaire et des cultures de rente, voulant réaliser une augmentation conjointe des deux.

Dans l'ensemble, il y a eu ainsi une extension du rôle des offices agricoles dans le domaine vivrier.

La réalisation de ces objectifs s'est avérée extrêmement difficile, conjuguant les contraintes extérieures et les obstacles internes.

Sur le plan des contraintes extérieures, le démarrage de ces nouveaux projets a coïncidé avec le premier choc pétrolier, grevant leur coût de fonctionnement, tandis que les marchés mondiaux étaient le lieu d'une concurrence de plus en plus âpre entre pays producteurs, poussés tous par la logique de la modernisation extravertie.

Dans ce processus les Etats africains étaient handicapés par les multiples problèmes dérivés de la mise en oeuvre de cette « nouvelle agriculture » : problèmes de maîtrise de la technologie, de l'intégration d'éléments agricoles et agro-industriels très complexes, et surtout inadéquation de la logique des projets à la rationalité paysanne.

Ces projets voulaient imposer au monde paysan une logique fonctionnelle par rapport aux normes de l'accumulation, sans lui donner les moyens de s'insérer de manière positive à celle-ci.

Le « modèle fermier de modernisation » combinant travail familial, intrants industriels et capital, et susceptible d'une intégration active à la sphère d'accumulation, est resté très limité à quelques régions privilégiées, sauf au Kenya et en Côte d'Ivoire, où il a conforté une classe moyenne rurale relativement importante.

Ailleurs la dominance de la politique de modernisation à travers les projets a contribué à perturber et à marginaliser la grande majorité de la paysannerie. L'exode rural s'est accru et la croissance de la production agricole s'est ralentie, alors que celle de la population augmentait. Une crise agraire multiforme s'est ainsi développée dans les années 1970, traduite à la fois par la décroissance des exportations, la diminution de la production alimentaire par tête, et l'augmentation considérable des importations alimentaires.

## **la crise de la modernisation des années 1980 et les enjeux du développement**

La crise agraire des années 1970 avait eu nécessairement des répercussions sur l'ensemble de l'économie, et la tendance à la stagnation, contrastant avec la vitalité démographique, a suscité un ensemble de réflexions critiques en Afrique même. Elles ont abouti en 1980 à la formulation du *Plan de Lagos* adopté par l'OUA. Ce Plan de Lagos ne sortait pas de la logique de modernisation, mais proposait un effort de coopération accru entre pays africains, pour réaliser ensemble une croissance plus autocalée, permettant une meilleure articulation entre l'agriculture et l'industrie. Il proposait notamment de chercher à atteindre l'auto-suffisance alimentaire.

A la même époque, la Banque Mondiale publiait, elle, un rapport, dit rapport « Berg » du nom de son auteur, qui faisait un tout autre diagnostic de la crise africaine et des solutions possibles. Le rôle excessif de l'Etat y était dénoncé comme la cause principale de la crise et le remède proposé, notamment dans le domaine agraire, était le retour général au marché. Prenant le contre-pied du plan de Lagos, le rapport dénonçait les dangers d'une stratégie autocalée et proposait une politique active de plus grande ouverture aux échanges internationaux.

La conjoncture de 1979-1982 a précipité de manière dramatique le dénouement de la crise qui couvait dans les années 1970.

Le second choc pétrolier, la baisse des prix des matières premières non énergétiques, le tarissement des flux de prêts bancaires ont provoqué un état de quasi-banqueroute dans la plupart des pays africains. A travers les contraintes de l'endettement, les régimes africains n'ont eu d'autre solution pour faire face à cet

Ceux-ci ont souvent porté des coups fatals aux projets mis en oeuvre dans les années 1970, et dont les restrictions budgétaires imposaient l'arrêt s'ils n'avaient pas atteint le stade de l'auto-financement complet.

Ceci s'inscrivait dans la contraction générale des activités du secteur moderne induite par la baisse des revenus d'exportation, de la capacité d'importation et par une réduction drastique des dépenses publiques autres que celles affectées au remboursement de la dette.

Derrière les arguments techniques justifiant la nécessité de rétablir les grands équilibres macro-économiques -- au niveau de la balance extérieure, du budget de l'Etat et des rapports entre consommation et investissement -- en fait c'était tout un modèle socio-économique qui était imposé par le FMI à travers une liste de conditionnalités de plus en plus longue.

Ce « nouveau » modèle d'accumulation privilégiait les activités économiquement efficaces selon les normes internationales de l'investissement, le démantèlement des interventions de l'Etat aboutissant à des distorsions dans l'espace national par rapport à ces normes, et la réactivation du pouvoir des agents économiques capables de se conformer à ces normes, c'est-à-dire les entreprises privées, nationales et étrangères, capables de rentabilité sans une panoplie de subsides et de mesures protectionnistes.

En termes socio-politiques, cela signifiait la perte de pouvoir, de revenus et de statut de larges couches de la petite bourgeoisie politico-bureaucratique qui avaient été associées à la croissance de l'appareil d'Etat depuis l'indépendance, et la consolidation d'une bourgeoisie d'affaires, voire d'une couche d'affairistes intermédiaires entre le capital étranger et les secteurs de l'économie nationale intéressant ce dernier.

Derrière les polémiques autour des mesures du FMI, ce sont les luttes entre diverses couches de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie africaines qui sont en cause, avec au cours des années 1980 affirmation progressive du rôle d'une nouvelle bourgeoisie, très minoritaire mais très agressive, et qui peut s'appuyer sur les recommandations du FMI et sur l'aide de la Banque Mondiale. Celle-ci, surtout à partir de 1985, à travers des programmes d'aide à l'ajustement structurel, a mis en place les montages financiers susceptibles de réamorcer une certaine croissance. C'est une aide sélective à la croissance, destinée à conforter l'émergence d'un noyau d'accumulation conforme aux normes internationales et reposant sur les privatisations, la consolidation de petites et moyennes entreprises privées, et une plus grande ouverture aux échanges extérieurs.

Dans le domaine agricole, cela s'est traduit par l'élargissement, variable selon les pays, du « modèle fermier de modernisation ».

Ces entreprises privées agricoles sont orientées aussi bien vers les exportations que vers le marché intérieur. En effet, la croissance continue des importations alimentaires a créé un potentiel d'expansion pour des activités tournées vers la substitution d'importations agricoles, et rentabilisées notamment par la libéralisation des prix des produits alimentaires. Ce secteur fermier bénéficie également de la privatisation de nombreux anciens projets agricoles publics, de l'accès privilégié au crédit et aux intrants industriels, ainsi que de l'offre illimitée de travail salarié à bon marché produite par la paupérisation massive de la petite paysannerie.

On assiste donc à l'émergence progressive d'un noyau d'accumulation privée dans l'agriculture africaine, qui y accélère une transition vers le capitalisme agraire.

Il y a bien relance d'une certaine activité et de l'investissement agricole dans la seconde moitié des années 1980, mais c'est une dynamique sélective et contradictoire : d'une part consolidation d'un pôle d'accumulation privée aux mains d'une minorité de fermiers plus ou moins performants, de l'autre exclusion et marginalisation des larges masses de la paysannerie.

Dans cette évolution la question foncière est tout à fait cruciale.

Pour le secteur capitaliste en formation, la sécurité de la propriété de la terre est vitale, et il veut donc accélérer l'évolution vers la privatisation de la terre. Cette évolution est facilitée dans les faits par les effets déstabilisants que les politiques de modernisation agricole et la crise agraire ont eus sur les structures rurales. Ils ont entraîné une érosion progressive des structures lignagères, et provoqué une décomposition lente, et inégale selon les régions, des institutions coutumières qui garantissaient les droits d'accès à l'usage de la terre et assuraient la base économique d'une paysannerie « non captive » en Afrique.

Cette évolution est encouragée également au niveau des idées par de nombreux observateurs, depuis les experts de la Banque Mondiale jusqu'à certains auteurs utilisant une conceptualisation marxienne.

Les premiers pensent qu'une économie de marché exige la mise en place d'un cadre institutionnel fondé sur la propriété privée ; les seconds affirment que l'Afrique doit comme l'Europe passer nécessaire-

ment par une phase d'accumulation primitive, détachant la paysannerie de la terre, et créant les conditions du développement du capitalisme agraire.

Les deux tendances convergent vers une vision tout à fait instrumentale de la paysannerie, au service d'une accélération de la modernisation, qui apparaît dès lors comme un simple prête-nom pour la réalité très brutale de l'accumulation.

Elles ont le mérite de dévoiler crûment combien la terre est un enjeu central des « luttes de classe » dans l'Afrique d'aujourd'hui. Elles montrent aussi la distance qui sépare une logique d'accumulation et une rationalité de développement, alors que le concept de modernisation a tendu à faire confondre les deux.

En fait les conflits multiformes autour de la terre révèlent le caractère conflictuel de la dynamique sociale africaine, et disqualifient une approche en termes stagnationnistes ou misérabilistes.

L'avenir de la paysannerie est au cœur de ces conflits. Les femmes jouent un rôle central dans la production alimentaire et dans la reproduction de la vie sociale villageoise. Malgré la tendance à la déstructuration que celle-ci continue à subir, des expériences variées et très nombreuses témoignent de la capacité d'auto-organisation de la paysannerie à travers des associations, des réseaux locaux d'entraide, des coopératives. Consolider un modèle de développement paysan à partir de ces expériences fragmentaires, à travers une meilleure maîtrise des écosystèmes locaux, est un enjeu majeur du développement futur de l'Afrique, supposant l'établissement de nouveaux liens entre l'Etat et des territoires paysans, à travers une planification contractuelle.

#### Eléments de bibliographie

H. AMARA, B. FOUNOU-TCHUIGOUA, *L'agriculture africaine en crise*, UNU, l'Harmattan, Paris, 1989.

R. BATES, *Essays on the political economy of rural Africa*, Cambridge University Press, Cambridge, 1983.

G. BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1982.

S.S. BERRY, « The food crisis and agrarian change in Africa : a review essay », *The African Studies Review*, vol. 27, n° 2, 1984.

C. COMELIAU & I. SACHS, *Éléments de stratégies alternatives de développement en Afrique*, doc. roneo, C.C.C.E., Paris, 1989.

J. COPANS, « Du vin de palme nouveau dans de vieillesalebasses ? A propos de l'Etat, des marchés, des paysans, des crises et des luttes populaires en Afrique noire », *Genève-Afrique*, vol. XXVII, n° 1, 1989.

D. GENTIL *et al.*, « L'appui aux organisations paysannes en Afrique », *Notes et Etudes*, n° 35, C.C.C.E, Paris, 1990.

P. GOUROU, « Les problèmes agricoles de l'Afrique noire non sahélienne : réflexions d'un géographe », *Genève-Afrique*, vol. XXVI, n° 1, 1988.

M. HAUBERT *et al.*, *Politiques alimentaires et structures sociales en Afrique Noire*, PUF, Paris, 1985.

P. MOSLEY, « Structural adjustment and agricultural performance in Sub-Saharan Africa 1980-87 », *Journal of International Development*, vol. 1, n° 3, July 1989.

B. ONIMODE ed., *The IMF, The World Bank and the African Debt*, 2 vol., Zed-Books, London, 1989.

« Politiques foncières et territoriales », *Politiques Africaines*, 21, mars 1986.

## les politiques sanitaires africaines : l'état absent, et incontournable

wim van lerberghe

*Notre méconnaissance de la réalité africaine passe aujourd'hui souvent par les spectacles qui nous donnent à voir des enfants squelettiques et des interventions médicales urgentes. En contrepoint à ceux qui nous proposent de pseudo-aventures automobiles, ou encore le sauvetage de quelque espèce animale rare.*

*Refuser le voyeurisme, dépasser les bons sentiments implique de voir que c'est de politiques sanitaires qu'il s'agit, d'enjeux qui touchent aux structures mêmes de ces pays, de leurs économies dépendantes, de leurs sociétés.*

*Wim VAN LERBERGHE nous en donne une vue globale fondée sur son expérience de terrain dans plusieurs pays africains. Chercheur attaché aux instituts de médecine tropicale d'Anvers et de Bâle, il a été chargé en 1989 d'un cours de planification sanitaire pour médecins et démographes à Lomé : son article en résume l'introduction, qui a fait l'objet d'un exposé plus technique à l'Académie (belge) des Sciences d'Outremer (à paraître).*

*Wim Van Lerberghe habite actuellement à Dar esSalam en Tanzanie, où il coordonne un projet de santé urbaine.*

*Le texte qui suit porte sur trente ans d'histoire immédiate, mais l'histoire plus ancienne -- peu développée dans la présente publication -- permet de souligner la continuité des politiques sanitaires coloniales et post-coloniales jusqu'aux années 80.*

*Aujourd'hui, il faut parler de rupture : le désengagement des pouvoirs publics est un des enjeux de ce qu'on a appelé si pudiquement des « ajustements » -- « structurels », en effet -- des années 80, qui ont cassé le redéploiement vers l'immense monde rural africain annoncé par l'Organisation Mondiale de la Santé en 1978.*

*Les nouveaux programmes de l'OMS et de l'UNICEF vont peut-être donner une nouvelle chance à cette médecine de première ligne : WVL nous indique à quelles conditions.*

## **l'héritage colonial**

*Ex Africa semper aliquot novi* disaient les Romains. Ce n'est pas toujours vrai. En matière de politique sanitaire il y a eu, en Afrique subsaharienne, une continuité remarquable malgré des différences régionales et par-delà les chocs politiques qu'ont représentés les indépendances. La première moitié de ce siècle a vu en effet la mise en place d'un certain nombre d'éléments qui continuent encore à présent à déterminer une grande partie de ce qui s'y fait en matière de santé.

Tout d'abord, il y a eu création de toute une série d'outils sanitaires. Même non planifiés, mal répartis, et gérés comme une juxtaposition d'éléments indépendants, ceux-ci constituaient un réseau de fait. Il y avait en premier lieu les hôpitaux, concentrés dans les villes et auprès de certaines missions, et ensuite un réseau de dispensaires, vus comme une extension de l'action curative des hôpitaux. La création de ces dispensaires est importante pour deux raisons : tout d'abord parce qu'ils vont constituer une grande partie de ce qui va devenir plus tard le réseau gouvernemental rural ; ensuite parce que c'est là qu'on a commencé à travailler avec des cadres africains, d'abord très sommairement formés, mais rapidement professionnalisés (en Afrique de l'Est il s'agit, à partir de 1939, d'une formation de 3 ans).

Le deuxième élément est ce que l'on a coutume d'appeler la lutte contre les grandes endémies. Organisée par les autorités coloniales -- et souvent par des militaires, surtout en Afrique française -- sous la forme de « campagnes », par des « brigades mobiles », elle « cible » des maladies transmissibles bien identifiées, à éradiquer ou à tenir sous contrôle.

On a ainsi obtenu des succès réels, contre la trypanosomiase, le pian, la fièvre jaune... Mais ces résultats ont été obtenus au prix fort, par une action combinée d'administration policière et de services spécialisés coûteux, indépendants des activités du réseau fixe. C'est l'origine de ce qu'on appelle la tradition verticaliste dans l'organisation des soins, par opposition à la tradition horizontaliste qui, elle, veut se préoccuper de l'ensemble des problèmes sanitaires d'une population, et pas seulement de quelques maladies jugées prioritaires.

Ce que ces deux éléments ont de commun c'est la nature administrative de leur place dans la société. Si les systèmes de soins de santé africains (du moins ceux de type cosmopolite) et européens font appel à une même technologie et à une même conception du savoir médical, ils diffèrent fondamentalement par leur organisation sociale. Il ne faut pas oublier que, notamment, l'hôpital n'a pris la place qu'il a en Europe que dans une période relativement récente, après que se soit créé au courant des siècles tout un réseau de soins basés sur des individus, et sur le modèle du « médecin privé ». Les soins « institutionnels » sont venus s'ajouter à ce système préexistant. En Afrique le modèle hospitalier a été mis en place sans qu'il y ait toute cette histoire. Cela modifie profondément la perception par les populations de la fourniture de soins médicaux : ceux-ci sont associés à une institution (et non pas à l'image du médecin généraliste individuel), et, qui plus est, à une institution qui est à son tour associée au pouvoir. Cela reste vrai quand il s'agit d'un dispensaire missionnaire ou privé. C'est vrai surtout pour l'hôpital, perçu comme le symbole par excellence de « l'Etat sorcier » (Hours, 1985). Les autres activités sanitaires -- les programmes verticaux de contrôle des maladies endémiques et les activités d'hygiène du milieu des administrations urbaines -- sont encore plus loin de la vie quotidienne des gens, et tout à fait liées au pouvoir militaire et/ou administratif.

Au moment des indépendances on a donc affaire à trois éléments principaux :

- une série de services verticaux, structurés selon un modèle militaire, souvent avec des équipes mobiles, destinés à lutter contre des catégories déterminées et identifiables de maladies;
- une infrastructure hospitalière privilégiée et relativement sophistiquée dans les villes, où de plus l'administration municipale gère l'hygiène du milieu;
- un mélange de services gouvernementaux, parastataux, missionnaires, philanthropiques, liés à des entreprises commerciales ou à l'armée, tout cela sans grande cohérence en matière d'équipement, activités, coordination ou implantation.

La responsabilité du fonctionnement de l'ensemble de ces différents éléments est assumée par des militaires ou des fonctionnaires de l'autorité coloniale, souvent bien intentionnés, comme le montre par exemple la résistance qu'ils ont opposée aux propositions de Lord Hayley qui voulait introduire le paiement des prestations médicales en Afrique orientale britannique en 1939 \*.

## la bourgeoisie médicalise et les technocrates s'inquiètent

Au moment des indépendances, le rôle prépondérant des pouvoirs publics ou de ceux qui leur sont assimilés n'est pas remis en question \*\*, au contraire, et cela bien que d'autres acteurs entrent en jeu.

Il y a tout d'abord les nouvelles élites urbaines qui prennent le pouvoir. Celles-ci traduisent le programme politique d'africanisation par une expansion de ce qui symbolise, pour elles, les soins de santé de bon niveau : les soins curatifs de type technologique des capitales ou, à défaut, des capitales des anciennes métropoles (par exemple en 1971 le Ministère de la Santé au Burkina dépense encore un demi-million de dollars en transferts de malades vers Paris). Progressivement appuyées par un groupe national de professionnels formés à l'europpéenne, les élites urbaines vont réussir à maintenir et à renforcer le biais urbain et l'hospitalocentrisme : jusque vers 1975, le nombre de lits hospitaliers en Afrique sub-saharienne augmente au rythme de presque 20 % tous les 5 ans. Le parc hospitalier absorbe une grosse moitié des frais d'investissement : entre 51 et 62 % dans chacun des plans sanitaires entre 1961 et 1981 au Sénégal.

La médecine hospitalière mobilise également la majeure partie de la classe médicale montante, qui se spécialisera au plus vite pour travailler dans ces hôpitaux centraux. Ces mêmes médecins vont exercer une forte pression en faveur du secteur curatif, appuyant en cela les élites

---

\* Il est par ailleurs intéressant de voir l'argumentation que donne R.R. Scott pour ce rejet, lors de la réunion des directeurs médicaux de l'Afrique de l'Est en 1933 : « *Medical services represent the chief benefits which the peoples of East Africa have been led to expect in return for taxation* ».

\*\* Quand en 1946 on forma le Rassemblement Démocratique Africain à Bamako, avec entre autres Houphouët Boigny et Sékou Touré, la gratuité des soins et une extension du réseau de services et des dispensaires faisaient partie des revendications de base.

urbaines. Ce lobby médical réussira, en collaboration avec la bourgeoisie urbaine, à exercer suffisamment de pression politique pour mobiliser également les crédits de fonctionnement.

Une belle illustration en est donnée par les budgets pour les médicaments au Kenya pendant l'année fiscale 1977/78. Ce qui y est remarquable, c'est que les hôpitaux centraux -- et, dans une moindre mesure, les hôpitaux de district -- ont réussi à exercer suffisamment de pressions pour presque doubler leurs budgets. Les centres de santé ruraux n'ont pas eu le même succès. Le résultat final a été que les hôpitaux ont dépensé sept fois plus par malade ambulatoire -- donc après exclusion des hospitalisations--- que les centres de santé.

A côté des élites urbaines et de la classe médicale, l'autre groupe important est celui des techniciens-planificateurs. Il est essentiellement composé d'expatriés : nationaux des anciennes puissances coloniales travaillant dans l'assistance technique, ou fonctionnaires des organisations internationales qui commencent à se profiler comme technocrates du développement. Ces technocrates voient l'évolution décrite ci-dessus d'un très mauvais oeil. Pour eux, le problème des « grandes endémies » dans le monde rural reste une préoccupation première, et ils vont réagir par une relance ou un renforcement des grands programmes de contrôle (variole, malaria, trypanosomiase... ). Ces organisations verticales sont très séduisantes pour les bailleurs de fonds : elles combinent une grande visibilité avec un contrôle gestionnaire aisé, et elles correspondent à la vision du développement qui était dominante à ce moment-là.

Entre-temps d'énormes inégalités subsistent entre l'urbain et le rural, et entre les différentes régions. Ce sont des différences dans la situation sanitaire et dans la demande de soins, mais également dans l'offre : en investissement, en crédit de fonctionnement, en personnel, en infrastructure, en accessibilité. Ces inégalités deviennent de plus en plus inacceptables : pour les gouvernements, parce qu'elles vont à l'encontre de la rhétorique politique des luttes pour l'indépendance, et sont un facteur d'instabilité ; pour les techniciens internationaux, parce qu'ils se rendent compte du manque de viabilité de ce qui est en train de se faire.

## le dérapage des années 1970

Dès le début des années 1970 les signes de dérapage et de blocage deviennent évidents. Un aspect qui est particulièrement inquiétant est celui de la destination des budgets de fonctionnement. En 1941 on

dépensait au Bénin 4.509.000 francs pour le personnel et 4.366.500 pour le matériel (Desanti, 1945). Ces proportions vont se modifier. Les budgets destinés aux salaires continuent à augmenter, mais les dépenses en matériel (médicaments, matériel médical, entretien) ne suivent pas. Un bon exemple est celui de la République du Congo illustré par la figure 1 (Paret, 1984).

Ce que cette figure ne montre pas, c'est que la toute grande partie de ces fonds restent en ville.

Or, si les technocrates se rendent compte que le problème principal est celui de l'extension de l'offre de soins en zone rurale, ils commencent à s'apercevoir -- et cela ressort déjà de documents de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) du début des années 70 -- que la solution pour la crise dans les soins de santé ne peut pas seulement venir d'adaptations administratives à l'intérieur des services de santé. Elle dépend de la relation entre soins de santé et développe-

ment. La « théorie de la modernisation », dominante jusque vers les années 70, qui misait sur une diffusion des idées, technologies et attitudes occidentales, est progressivement remplacée par la « théorie du sous-développement de la santé ». Les bailleurs de fonds sont de plus en plus convaincus qu'il faut investir dans l'agriculture, et que les politiques de santé doivent s'intégrer dans les politiques de développement rural qui commencent à émerger. Les

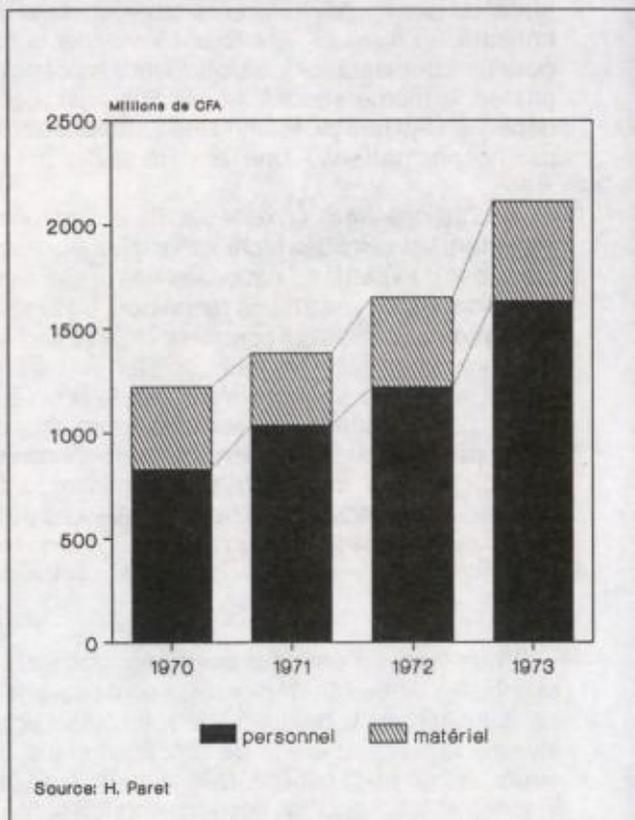
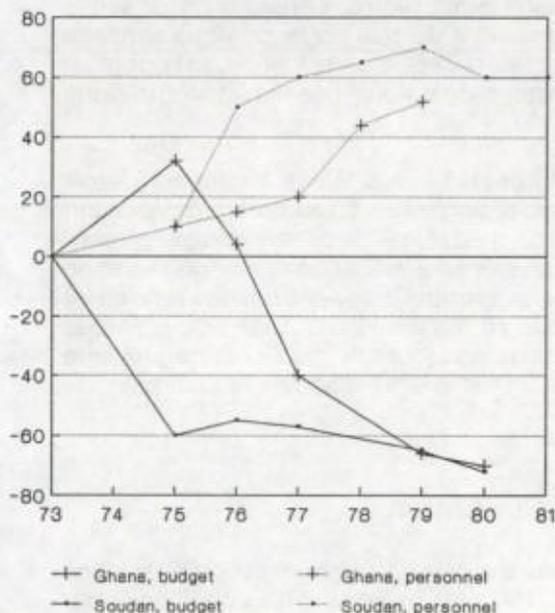


Fig. 1. Budget personnel et matériel du Ministère de la Santé de la République Populaire (?) du Congo, 1970-73.

planificateurs de la santé sont unanimes pour vouloir changer les priorités, et ils lancent des programmes d'extension de la couverture et de la formation de personnel. C'est ainsi qu'au Nigéria on passe de 70 centres de formation de personnel, en 1960, à 202 en 1985 (Ityavyar, 1988).

Or il y a un contraste flagrant entre, d'une part, la prise de conscience croissante que les soins de santé doivent être rendus accessibles et que leur contenu doit être revu et, d'autre part, l'hospitalocentrisme de l'élite urbaine et de la classe médicale. Ce contraste est politiquement épineux, et il arrive à un moment économique délicat.



En effet, vers les années 72-74, la crise du pétrole, l'effondrement des prix à l'exportation et la sécheresse dans le Sahel vont avoir des effets spectaculaires. Encore une fois on peut utiliser le financement du personnel de santé comme indicateur de l'ampleur du problème. La figure 2 confirme la première et montre comment, pendant les années 70, le budget de santé (en dollars constants) chute tandis que le nombre de personnels à payer augmente. Il s'agit bien sûr de cas particuliers : le Ghana et le Soudan. On peut cependant trouver des divergences similaires dans toute une série de pays, avec des différences d'intensité, un peu plus tôt ou un peu

Fig. 2. Evolution du budget (en dollars US constants par habitant et par an) et du personnel (par habitant et par an) par rapport à la situation en 1973.

plus tard dans la décennie. Il n'est pas étonnant qu'on commence à différer l'entretien des équipements existants et ralentir les investissements. Les premiers touchés seront ceux du monde rural, mais bientôt on devra s'attaquer aux investissements hospitaliers dans des villes en pleine expansion. Le système entre en crise.

## **1978 - alma ata : changeons dans la continuité... pourvu qu'on en ait les moyens**

Ce contexte a donné l'occasion politique à l'OMS d'opérer un changement de cap radical, du moins en ce qui concerne le discours, et de choisir une alternative vers ce que l'on va appeler un peu maladroitement les *soins de santé primaires* (SSP). Cela s'est passé à la conférence de Alma Ata en 1978. Avec le cheval de Troie de la crise dans le secteur de la santé, il y a eu là une redéfinition des groupes-cibles et des activités prioritaires, mais également du rôle de la politique sanitaire dans le processus de développement et de participation de la population. A côté des aspects techniques, on a ajouté une dimension politique et sociologique.

Les idées pour cela n'étaient pas nouvelles. Elles s'inspiraient à la fois du modèle d'organisation sanitaire ougandais (le *comprehensive health centre*) et du modèle chinois du médecin à pieds nus comme promoteurs de la santé et du développement social. Par contre, ce qui était bien nouveau, c'était la reconnaissance formelle que ces options recevaient de l'ensemble de la communauté internationale. Une typologie des politiques de santé en Afrique de nos jours ne peut plus ne pas faire référence aux SSP. Mais il y a un fossé entre discours et pratique.

## **la récession arrive au moment des bonnes intentions**

Il y a deux groupes de raisons à cela : le premier est qu'il n'y a pas en Afrique, durant les années 1980, les moyens et les conditions pour mettre en pratique une telle réorientation et extension de l'offre de soins.

Avec un médecin pour 100.000 habitants en Ethiopie en 1984, moins d'un médecin pour 20.000 habitants dans des pays comme le Burkina, le Burundi, le Mali, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Swaziland, il n'y a pas les ressources humaines nécessaires. Il n'y a pas les ressources financières non plus. A Alma Ata, on était parti de l'idée qu'il y aurait une

importante augmentation des moyens disponibles pour les soins de santé, autant du côté des ressources nationales que de celui de la solidarité internationale. Ni l'une ni l'autre ne se sont réalisées, au contraire.

Après la crise pétrolière de 1973-74, la majorité des pays africains a pu récupérer : l'accroissement du PNB par habitant pour l'Afrique subsaharienne restait bien sûr en dessous d'un minimum acceptable, mais cela restait un accroissement. Or, dès que survient la récession globale des années 79-80, le PNB part en chute libre, pour ne plus être, en 1985, qu'à 84.2 % du niveau de 1973 : il a diminué dans plus de trois pays sur quatre. Les effets de cette récession, à laquelle viennent s'ajouter des catastrophes écologiques, des conflits militaires et le fiasco de nombre de politiques financières et agricoles, se traduisent dans quasiment tous les indicateurs économiques.

Entre-temps l'aide officielle reçue en Afrique subsaharienne par habitant et par an stagne : en 1983 et 84 elle sera toujours au niveau de 1979. Et l'Afrique devient de plus en plus dépendante, ne serait-ce que du point de vue alimentaire.

Cette crise est aggravée par la déstabilisation politique. Le cas du Mozambique est révélateur : à partir de 1982, des attaques des services de santé ont fait partie intégrante de la politique de déstabilisation menée par l'Afrique du Sud. Entre 1982 et 1985, 196 postes de santé y ont été complètement détruits et 288 saccagés et/ou obligés à fermer : 23 % des formations sanitaires périphériques. Dans les zones rurales le ratio médecins/populations a évolué de 1/161.000 habitants en 1982 à 1/443.000 habitants en 1985 (Cliff et Noormahomed, 1988).

On pourrait dire qu'il s'agit là d'un cas exceptionnel : il y a une situation de guerre. Tout comme on pourrait dire que la famine en Ethiopie rend la situation de ce pays exceptionnelle. Or, de telles exceptions -- guerres, famines, troubles divers -- sont tellement prévalentes qu'elles doivent être considérées comme des contraintes à part entière.

Les conséquences de cette crise -- et des politiques de réajustement que le FMI impose -- sont telles qu'elles amènent les organisations internationales -- en premier lieu l'UNICEF \*, mais également la Banque

---

\* Qui en 1982 entreprend une étude des conséquences de la crise sur la santé des enfants dans 10 pays à travers le monde (Cornia, Jolly et Stewart, 1984).

Mondiale ou le FMI -- à essayer de limiter les dégâts. Car dégâts il y a, dégâts directs par l'appauvrissement des pauvres, dégâts indirects à cause des coupes dans les dépenses publiques.

Dans l'ensemble les taux de mortalité baissent, mais cette diminution est plus lente qu'aux périodes précédentes, et il y a des poches de surmortalité où la situation s'aggrave. Dans plus de la moitié des pays, le pourcentage de la population urbaine qui dispose d'eau potable diminue : les services publics n'arrivent pas à tenir le rythme de l'urbanisation. La malnutrition empire dans des pays comme le Botswana, le Burundi, la Zambie, la Guinée-Bissau, le Niger et le Nigéria. De 80 à 85, la proportion d'enfants en dessous de 80 % du poids de référence pour leur âge est passée d'environ 24 à 30 % au Botswana, et de 35 à 45 % au Ghana. Les inégalités ne disparaissent pas, c'est le moins qu'on puisse dire : à Kinshasa, la prévalence du retard de croissance (moins de 80 % de la taille pour l'âge) est de 41.6 % dans un quartier pauvre, de 33.7 % et de 23.8 % dans des zones intermédiaires ou plus à l'aise (Franklin *et al*, 1984). On ne meurt peut-être plus autant, mais on n'a pas l'air d'être en meilleure santé.

A cette situation, l'UNICEF répond par des opérations coup de poing, en vaccinant et en réhydratant à tour de bras. Mais cela ne résout pas ce qui est l'effet le plus apparent de la crise du point de vue sanitaire : l'effondrement des services et la diminution des budgets. Au Nigéria, par exemple, le nombre de lits d'hôpital diminue, de 56.278 à 55.772, entre 1975 et 1985, en dépit de l'accroissement de la population.

On ne sait pas vraiment si les dépenses pro capita du secteur santé ont diminué ou non. Fort peu de pays sont en mesure de fournir cette information : il y a des problèmes de définition du secteur santé, l'absence de données sur les dépenses privées ou non-gouvernementales et sur des services publics autres que ceux gérés par les Ministères de la Santé, et des difficultés de conversion en prix constants.

Ce que l'on peut affirmer, c'est que les dépenses privées sont extrêmement importantes -- la maladie coûte -- et que les dépenses gouvernementales diminuent. A titre d'exemple, le budget national pour le secteur santé du Bénin a décliné de 3.31 \$ par habitant en 1983 à 2.69 \$ en 1986, dont 80 % sont absorbés par les salaires (Mandl et Ofosu-Amaah, 1988). La figure 3 montre l'évolution des subsides gouvernementaux à la zone de Kasongo, un district sanitaire à l'Est du Zaïre. Le montant de ces subsides passe de 0.45 \$/habitant/an en 1981 à moins de 10 cents en 1986, tout cela en dollars constants.

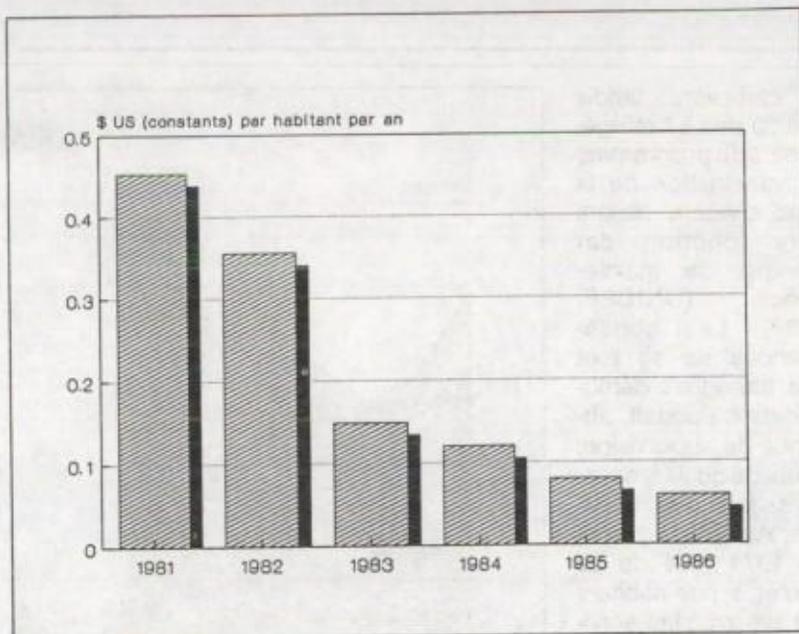


Fig. 3. Evolution de la part d'origine gouvernementale du budget d'une zone de santé zaïroise, 1981-86.

Qu'est-ce qui se passe lorsque les budgets sont comprimés de cette façon ? On a vu que les salaires constituent une part extrêmement importante des frais récurrents. En première analyse il s'agit du poste budgétaire le moins compressible. Mais ces salaires se dévalorisent de plus en plus \* et ne sont souvent payés qu'avec des retards importants. Qui peut jeter la pierre à l'infirmier malien qui fait payer les malades alors qu'il n'a pas reçu de salaire depuis sept mois ? On arrête bien sûr le recrutement, comme au Bénin où on continue à former des médecins et des infirmiers qu'on ne peut engager, alors que les services périphériques restent sous-équipés. Le moins qu'on puisse dire c'est que cela ne résout rien à court terme.

S'il est politiquement gênant d'épargner sur le personnel, cela l'est moins pour d'autres inputs critiques pour le fonctionnement des services : carburant, véhicules, maintenance, et médicaments. Au Ghana, par exemple, tous les véhicules d'un projet d'immunisation contre la fièvre jaune ont été retirés de la circulation en 1983 à cause d'un manque

\* Au début des années 80 on pouvait rencontrer au Zaïre des infirmiers dont le salaire mensuel équivalait à un oeuf par jour, des médecins qui touchaient l'équivalent d'un casier de bière par mois.

de carburant, tandis que 20 des 57 réfrigérateurs du programme de vaccination de la zone d'Accra étaient hors fonction par manque de maintenance (UNICEF, 1988). Les conséquences ne se font pas attendre : démotivation du staff, absence de supervision, chute de qualité, sous-utilisation des services. Au Mali, il y avait en 1974 plus de 50 contacts par habitant par an avec les services de santé. Quinze années plus tard ce chiffre est descendu à 29 (Brunet-Jailly, 1989). Au Sénégal la chute de l'utilisation des services de santé est encore plus spectaculaire (fig. 4).

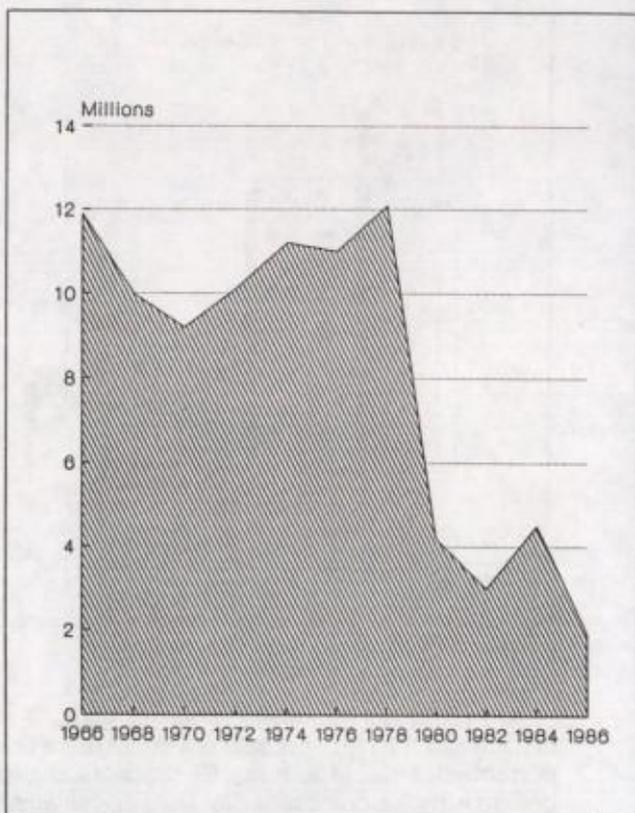


Fig. 4. Soins curatifs au Sénégal. Nombre de contacts entre population et service public, 1966-1986.

Les hôpitaux se retrouvent sans eau, sans électricité, sans médicaments et sans essence pour la supervision ou pour les équipes de vaccination. L'image classique d'un centre de santé, avec une masse de gens qui font la file auprès d'un infirmier surmené, est petit à petit remplacée par celle d'un bâtiment avec un personnel plus ou moins nombreux, mais sans pharmacie et avec à peine quelques patients par jour. Ces quelques patients savent qu'ils devront payer pour des soins officiellement gratuits. Même le secteur de distribution illégal de médicaments fonctionne de façon plus effective que le réseau de services gouvernementaux, dans ce sens que les quelques médicaments qui y sont vendus sont toujours disponibles (van der Geest, 1982).

## un discours réinterprétable

Le moins qu'on puisse dire est qu'en pareille situation, il sera très difficile de changer à court terme tout un système de soins qui est chancelant même là où il est le plus développé, dans les villes.

Dans la pratique, l'attitude des autorités dans beaucoup de pays africains est faite d'immobilisme ou de quasi-impuissance : la situation a continué à se dégrader, et la faible prise qu'a l'autorité sur le système sanitaire a continué à s'affaiblir suite à une série de réinterprétations de la stratégie d'Alma Ata. Car il n'y a pas que le manque de ressources pour expliquer le contraste entre discours et réalité dans la période post-Alma-Ata. Ce texte est un compromis -- ce qui est un mérite en soi -- qui passe sous silence les différences fondamentales entre les interprétations possibles lorsqu'on passe à la réalisation concrète.

### la réduction volontariste : les asv et les petits projets

Les plus anciennes sont les interprétations ultra-décentralisées et ultra-démédicalisées : celles qui mettent en exergue l'agent de santé de village (ASV), un volontaire avec quelques semaines ou quelques mois de formation. On se faisait là beaucoup d'illusions dans les ONG, mais aussi à l'OMS ou à l'USAID (*US Agency for International Development*). Cet ASV devait être la solution à l'inaccessibilité des services et au fait que de toute façon il n'y a pas d'argent pour les créer ou les faire fonctionner ; la population n'interviendrait pas seulement dans le travail et le coût mais ferait également de l'autogestion ; le tout serait beaucoup mieux intégré dans la culture des gens et des liens clairs vers d'autres aspects du développement communautaire seraient définis.

Le grand problème avec ces projets, c'est qu'ils sont devenus souvent un alibi pour cacher le manque de volonté ou l'incapacité des autorités à assumer leurs responsabilités. Leur rhétorique entrait bien dans les vues des bailleurs de fonds. Ils ont été proposés à des autorités nationales qui ne peuvent refuser l'argent qui leur est offert : simplement parce que le pays a besoin de devises ou bien suite à des carences de personnel. En 1984, le Mali par exemple a au moins 107 ONG actives dans le secteur de la santé, mais il ne dispose que de quelques fonctionnaires surchargés pour négocier les contrats et pour obliger ces ONG à travailler dans le cadre de la politique de santé du pays.

Après un premier engouement, ce fut très vite le désenchantement \* : on a commencé à ranger l'ASV au placard. Reste que cela a été

\* Une des premières analyses des échecs sur ce plan a été réalisée par Diane Senghor en 1981.

une période de traversée du désert pour ceux qui insistent sur la nécessité d'une structure médicale professionnalisée et fonctionnelle.

### **la réduction technocratique : les ssp sélectifs**

Une autre réduction de la notion SSP est présentée par l'école américaine sous le label « *selective Primary Health Care (PHC)* » suite à l'article-clé de Walsh et Warren (1979). L'idée de base est que, au lieu de s'occuper de la création d'un réseau de services polyvalents, on ferait mieux de se concentrer sur un nombre limité de maladies pour lesquelles il existe des solutions techniques et qui sont les causes les plus directes de la mortalité précoce. Les SSP sont réduits à un problème de logistique : offrir ces moyens techniques à un plus grand nombre de personnes. Cela se fait aux dépens des choses qui, pour les technocrates, ne sont pas prioritaires : la perception par les gens de ce qui est important, ou la demande de soins pour des maladies chroniques ou peu fréquentes. On retombe sur la vieille approche verticale qui est présentée comme stratégie intérimaire et comme la plus efficace. Des politiques alternatives qui voudraient répondre à l'ensemble des problèmes sont considérées comme trop chères ou inefficaces ou simplement irréalistes.

Cette question a dominé une grande partie des discussions concernant les SSP durant la première partie des années 1980. On commence maintenant à disposer d'un matériel de chiffres qui montrent les limites des SSP sélectifs et la possibilité et la faisabilité des alternatives. Mais la question politique sous-jacente subsiste : une telle approche verticale reste très alléchante pour les bailleurs de fonds qui n'ont qu'une confiance limitée dans les autorités nationales. Elle a une grande visibilité, et toute la gestion financière et opérationnelle d'un projet vertical peut être facilement contrôlée. Bien que le fondement théorique soit faible, la réduction technocratique occupera encore longtemps une place prépondérante, pas seulement à cause du poids de l'USAID et de celui du groupe américain à l'intérieur de l'UNICEF, mais aussi à cause de la parenté idéologique et technique qu'elle a avec les interventions d'urgence.

### **la réduction thatcherienne : le recouvrement des coûts**

Cette tendance est apparue plus récemment, après 1982. Le point de départ de cette interprétation est la faillite en matière de coûts récurrents. On a vu que la « gratuité des soins » est un élément traditionnel des systèmes de santé gouvernementaux des Etats africains indépendants. L'illusion de gratuité s'est maintenue assez longtemps.

Dans un premier temps, le refus d'en discuter même à des situations impossibles : de l'interdiction de quelque recouvrement de coûts que ce soit, à une tarification irréfléchie qui met des barrières financières insurmontables à l'accès aux soins. C'est ainsi que vers la moitié des années 80, en République populaire du Bénin, il fallait déboursier l'équivalent de plusieurs mois de SMIG avant qu'on ne commence une intervention chirurgicale même urgente : il faut d'abord acheter matériel de suture et produits pour l'anesthésie ; il faut être sûr que le chirurgien et les frais d'hôtellerie seront payés. Avec comme exemples de conséquences concrètes : la parturiente en travail qui attend que son mari réunisse l'argent pour la césarienne ; ou le médecin de district qui n'envoie pas à l'hôpital de référence un malade avec une hernie étranglée, parce que celui-ci n'a de toute façon pas l'argent pour être opéré.

Vis-à-vis de ces problèmes, la Banque Mondiale juge qu'on ne peut fournir de soins que si quelqu'un les paye : le problème du secteur santé est un problème de recouvrement de coûts. Qu'y a-t-il de plus évident, pour une telle institution, que de proposer à la suite de ce constat un désengagement de l'Etat, couplé à un recouvrement de coûts, et à la privatisation du secteur le plus lucratif : les soins curatifs. Une grande partie des soins a toujours été dans les mains d'organisations privées à but non lucratif, mais ce à quoi on pense maintenant, c'est au secteur privé urbain. Les premiers prêts à celui-ci datent de la fin des années 80. Mais depuis lors l'appui au secteur privé est devenu un élément crucial de la politique de la banque, surtout dans des pays en crise manifeste. Cette politique est décrite explicitement dans un rapport de la Banque Mondiale de 1987. Même si elle se rend compte qu'« *un secteur médical privé important, riche et privilégié (...) pourrait créer une confusion auprès du public entre soins de bonne qualité et soins chers* ». La solution à ce problème ne serait pas de museler le secteur privé, mais de « *promouvoir un rôle agressif dans le développement des programmes préventifs, l'information des utilisateurs de ces programmes et leur rôle critique dans l'amélioration de la santé* » (World Bank, 1987).

Une telle dérégulation – qui dans de nombreux pays ne serait que l'officialisation d'un état de fait – peut peut-être aider à sortir de l'impasse, mais aux dépens de toute une tradition institutionnelle en matière de santé, et certainement aux dépens des objectifs qu'on s'était fixés à Alma Ata. En fait il s'agit de la rationalisation de l'impuissance du gouvernement, d'une capitulation envers les inégalités en matière de santé. D'autant qu'il est difficilement imaginable que les Etats africains soient mieux armés que leurs homologues européens ou américains pour contenir la surenchère technologique. Les conséquences sont prévisibles : de l'iatrogénèse et de l'explosion des coûts à l'exacerbation des inégalités sociales.



Légende (Inconnu) Kinshasa : Le dispensaire

En effet, une des prémices de cette option est que les populations sont prêtes à payer pour leurs soins. C'est certainement vrai, mais il y a des limites : au Lesotho par exemple, on a relevé les tarifs des institutions gouvernementales jusqu'au niveau appliqué par les missions. Résultat : une chute nette de la fréquentation des centres et hôpitaux gouvernementaux. Cette chute est en partie compensée par un drainage vers les missions (au même prix, on peut tout autant aller là où le service a bonne réputation), mais bon nombre de malades ne sont tout simplement plus venus (Yoder, 1989).

Pour l'Etat, les recommandations sont de se désengager, de décentraliser, et de faire payer les soins. Ces idées ont fait un bon bout de chemin. Elles ont surtout eu le mérite de casser la rhétorique des soins gratuits. Mais on a très vite vu qu'une régulation reste nécessaire, et que le monde rural ne peut être laissé pour compte.

## **harare et bamako : décentralisation et mobilisation de ressources**

Tous ces débats ont amené l'OMS et l'UNICEF à recentrer leurs politiques. Lors de son allocution à la 39<sup>e</sup> assemblée mondiale de l'OMS, H. Mahler a dû faire une mise au point : on ne fait pas des SSP dans le vide. La première exigence pour les SSP, c'est d'avoir un service de premier échelon bien structuré, décentralisé et professionnel. Mais, et c'est là une différence fondamentale avec ce que nous avons appelé la réduction volontariste, un tel système « *ne peut pas être réalisé, ne peut pas être développé, ne peut pas fonctionner et ne peut tout simplement pas exister sans un réseau d'hôpitaux* ». L'unité de planification de base pour un tel système doit être le district : une structure fonctionnelle et administrative qui ressemble très fort à l'organisation des soins en Ouganda avant la période Amin. L'OMS a, lors de sa *Conférence de Harare* en 1987, clairement choisi cette option. Cela implique notamment la nécessité de décentraliser, mais aussi le maintien des fonctions organisationnelles et l'autorité du niveau central (c'est donc un refus de la réduction thatcherienne). Cela implique également le maintien de l'intégration des différents programmes au niveau du district (c'est donc un refus de la réduction sélectiviste).

Entre-temps, l'UNICEF, par le canal de James Grant, a présenté son nouveau cheval de bataille : la fourniture de médicaments essentiels (y compris les vaccins) et l'autofinancement local. La solution est toute simple : on subsidie les médicaments pendant un certain temps ; ces médicaments sont vendus à trois fois le prix ; avec la différence on

finance les soins à la mère et à l'enfant et on rend gratuits les soins pour les indigents. On attaque ainsi le problème des coûts récurrents et celui de la sous-utilisation des services, tout en évitant les dégâts d'une privatisation sauvage.

Pour cela on pense réunir, sous le label de *l'Initiative de Bamako*, 100 millions de dollars US par an. En 1988, cette Initiative de Bamako a été agréée à la fois par le bureau exécutif de l'UNICEF et par l'Assemblée Mondiale de la santé de l'OMS. Ces deux organismes deviennent ainsi officiellement les coordinateurs de cette Initiative et partent à la recherche d'un dialogue avec les Ministères de Santé Publique des pays concernés, les donateurs potentiels et les institutions académiques qui sont restées très circonspectes quant aux implications à long terme (voir l'éditorial du *Lancet*, 19.11.88).

Bien que ses bases empiriques soient extrêmement faibles, l'Initiative de Bamako représente une occasion importante, car elle peut redonner aux autorités nationales la place qu'elles avaient perdue. L'option avancée à Harare semble offrir des garanties de stabilité, pour résister aux fluctuations des catastrophes continuelles et à la dépendance politique et financière vis-à-vis de l'étranger. L'Initiative de Bamako donne un petit espoir de pouvoir fournir les moyens (à condition qu'elle ne s'organise pas en opposition à la notion de planification par district).

Mais l'Initiative de Bamako ne connaît pas le même succès que celui qu'a connu le Programme élargi de vaccinations (PEV) pendant la décennie 80. Financer quelque chose d'aussi abstrait qu'un fonds de roulement pour faire tourner des services est moins séduisant que de « sauver » les enfants d'une mort « certaine » par la vaccination. Néanmoins, plusieurs pays -- comme par exemple le Mali, ou la Guinée -- ont saisi cette occasion pour essayer de relancer les SSP. Parfois c'est fait comme on a organisé le PEV : une opération verticale qui apporte la solution miracle, le médicament vendu partout et pas trop cher. Parfois aussi on utilise l'occasion pour vraiment organiser le système sanitaire.

De toute façon ce recentrage pose des questions politiques fondamentales dans l'Afrique des années 90. En matière de santé, il y a une longue tradition de services publics. L'Etat intervient à l'avant-plan : il n'a pas rien qu'une fonction de rationalisation, il est censé gérer les institutions, fournir le personnel et les moyens de fonctionner. Traditionnellement, il le fait à travers une planification directive, qui prend de plus en plus la forme d'un discours creux. L'ineptie des bureaucraties au pouvoir, leur absence sur le terrain, et la dépendance croissante vis-à-vis des

fonds extérieurs (plus de la moitié des ressources du système de santé publique dans des pays comme le Niger), font que le centralisme des pouvoirs publics est progressivement remplacé par celui des bailleurs de fonds.

Qu'attend-on des fonctionnaires de ces ministères de la santé en plein « ajustement structurel » ? Qu'ils soient honnêtes et travailleurs, bien sûr -- et c'est souvent incompatible avec l'obligation qui leur est faite de compléter leurs revenus dévalorisés. Qu'ils soient perspicaces et compétents -- et c'est souvent en contradiction avec leur formation et quasiment toujours à contre-courant de l'idéologie de la classe médicale. Qu'ils renforcent le pouvoir de négociation des pouvoirs publics envers les bailleurs de fonds -- on leur dira qu'ils font le jeu d'une bureaucratie rétrograde et inepte. Qu'ils délèguent leur pouvoir aux districts -- encore faudrait-il que la décentralisation des solutions soit aussi simple que celle des problèmes et qu'ils trouvent des interlocuteurs organisés à la base.

Ce ne sont pas des initiatives de Bamako ou d'ailleurs qui résoudront ces questions-là. La mobilisation de ressources à travers la solidarité internationale est une condition nécessaire mais pas suffisante à la relance de ces systèmes sanitaires en faillite. Si on veut éviter à la fois la paralysie actuelle du système, et son expropriation par une classe médicale mercantilisée, il faudra renforcer la légitimité des pouvoirs publics sans que cela ne conduise à une centralisation encore plus poussée ou nouvelle. C'est cette contradiction qui va pour une grande partie déterminer la perspective de la politique sanitaire des années à venir. Elle ne peut être détachée du problème de la structure du pouvoir politique. Comme l'a dit Destanne de Bernis (1973) : « *La planification est en effet une « technique » qui ne peut modifier la nature du pouvoir qui l'utilise.* »

\*\*\*\*\*

### Références bibliographiques

- AKWASI Aidoo : « Rural health under colonialism and neocolonialism : a survey of the Ghanaian experience ». *Int. J. Hlth Serv.*, 12, 4, 637-657, 1982.
- BECK A. : *A history of the British medical Administration of East Africa, 1900-1950*. Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1970.
- de BÉTHUNE X. et GRODOS D. : « Les interventions sanitaires sélectives : un piège pour les politiques de santé du Tiers Monde ». *Soc. Sci. Méd.*, 26, 9, 879-889, 1988.
- BRUNET-JAILLY J. : *Etudes de cas sur le fonctionnement du système de santé au Mali*. Institut National de Recherche en Santé Publique, Bamako, Mali. Ronéo, 1989.
- CORNIA G., JOLLY R. and STEWART F. : *Adjustment with a human face*. Oxford University Press, London, 1984.
- CLIFF J. and NOORMAHOMED A.R. : « Health as a target : South Africa's destabilisation of Mozambique ». *Soc. Sci. Méd.*, 7, 717-722, 1988.
- DESANTI H. : *Du Dahomé au Bénin-Niger*. Larose, Paris, 1945.
- DESTANNE DE BERNIS G. : « La planification sanitaire, questions introductives ». *Revue Tiers-Monde*, 15, 53, 19-65, 1973.
- FRANKLIN R. et al. : *Ann. Soc. b. méd. trop.*, 64, 1984.
- HILL A.G. : « La famine en Afrique : dernière ligne de défense de la nature ». in : *L'état de la démographie africaine*. Ed. E. van de Walle, M.D. Sala-Diakonda, P.O. Ohadike. UIESP, Liège, 1988.
- HOURS B. : *L'Etat Sorcier. Santé publique et société au Cameroun*. L'Harmattan, Paris, 1985.
- ITYAVYAR D.A. : « Health services inequalities in Nigeria ». *Soc. Sc. and Med.*, 27, 11, 1223-1235, 1988.
- JANSENS P.G. : « The colonial legacy : health and medicine in the Belgian Congo ». *Tropical Doctor*, 1981, 11, 132-140.
- Lancet* : « The Bamako Initiative » éditorial anon. *The Lancet* Nov. 19, 1988.
- MANDL P.E. and OFOSU-AMAAH S. : *Community financing experiences for local health services in Africa*. UNICEF staff working paper 2, 1988.
- PARET H. : *Planification de la santé en Afrique*. L'Harmattan, Paris, 1984.
- PEARCE Tola Olu : « Political and economic changes in Nigeria and the organisation of medical care ». *Social Science and Medicine*, 15B, 2, 91-98, 1980.
- SENGHOR D. : « Soins de santé primaires, révolution ou alibi ? » *Famille et développement*, 28, 1981.
- SURET-CANALE J. : *Afrique Noire*. Vol II. *L'ère coloniale, 1900-1945*. Editions sociales, Paris, 1964.
- TWUMASI P.A. : « Colonialism and international health : a study in social change in Ghana ». *Soc. Sc. & Méd.*, 15B, 2, 147-151, 1981.
- UNICEF : *Problems and priorities regarding recurrent costs*. A UNICEF policy review. UNICEF, 1988.

UNICEF : « Revitalizing Primary Health Care/Maternal and child health. The Bamako Initiative » *Progress report*. BIMU/sj/26.01.89.

UNICEF/WHO Joint Committee on Health Policy : *The Bamako Initiative, progress report*, 23-25 January 1989. OMS : « Les idées directrices de l'initiative de Bamako » AFR/RC38/18.

van der GEEST S. : « The efficiency of inefficiency : medicine distribution in South Cameroon ». *Soc. Sci. & med.*, 16, 2145-2153, 1982.

VAN LERBERGHE W., CAUDRON J.M., ZUMOFEN M. : *Etude de l'hôpital de Porto Novo. Rapport d'une mission MMB pour la CEE*. 1986.

WALSH J. et WARREN K. : « Selective primary health care : an interim strategy for disease control in developing countries ». *New England Journal of Medicine*, 301, 976-974, 1979.

World Bank, *World Development Report*, Washington, 1989.

World Bank. *Financing health services in developing countries : an agenda for reform*. Washington, 1987.

YODER R.A. : « Are people able and willing to pay for health services ? », *Soc Sci Med.*, 29, pp. 35-42, 1989.



MOKE (Kinshasa) : Jean-Paul II et Malula Coll. Anna LANZAS

## arusha : une charte africaine de la participation populaire au développement

pierre galand

*La « coopération au développement » est, à bien des égards, plutôt un sujet européen qu'africain : au moins à propos des politiques des États, plus ou moins désireux et pressés d'aménager et présenter dignement les politiques post-coloniales ; et en ce qui concerne les projets moraux de citoyens, à la convergence de soucis plus ou moins charitables, paternalistes et dépolitisés (ou dépolitisants).*

*Les Organisations Non Gouvernementales ont, sur ces deux dimensions de la coopération, montré ici en Europe une réelle capacité du mouvement associatif à déplacer des enjeux et des rapports de forces.*

*Leur connaissance de certains terrains peut également être sollicitée : c'est ainsi que les CM avaient a priori imaginé la collaboration de Pierre GALAND, secrétaire général d'Oxfam-Belgique. Mais c'est en somme une contre-proposition qu'il nous a faite : nous faire connaître des ONG africaines – noires à presque 100 % pour dire les choses un peu crûment – et insister sur l'émergence de nouveaux interlocuteurs, de citoyens qui prennent leur développement en mains propres.*

Parlant de l'Est, il est normal de parler de changements. Lorsqu'il s'agit de l'Afrique c'est de crise dont on parle. L'Afrique serait le continent de tous les maux. Jugement construit à coup d'images fortes : quand il ne s'agit pas de massacres – ceux d'Amin Dada ou plus récemment ceux de Libreville – ce sont celles des masses éthiopiennes qui meurent

affamées, en direct sur le petit écran. Ou alors, il s'agit d'images de leaders, corrompus et répressifs dont Mobutu donne l'exemple, agressifs du type Khadafi ou intégristes comme l'était l'Imam Khomeyni. Aujourd'hui, Sadam Hussein n'est-il pas déjà comparé à Hitler par nombre de médias occidentaux. C'est aussi d'Afrique que nous vient le sida, et si l'essence augmente à la pompe, c'est encore la faute aux Arabes. Seuls à avoir mérité quelques bons points aux yeux des Occidentaux : Nelson Mandela -- mais n'est-ce pas un peu grâce à nous qu'il a été libéré ? n'est-ce pas aussi pour négocier avec nos homologues blancs d'Afrique du Sud ? -- et Yasser Arafat, cet ex-terroriste auquel la communauté internationale reconnaît quelques mérites depuis que lui-même et son organisation ont reconnu l'Etat hébreux.

A part cela, il règne encore -- sans doute grâce aux efforts des missionnaires et des organisations de coopération -- une image de l'Afrique du « bon sauvage » qui, sans l'aide généreuse des Européens, n'accédera jamais à la culture et aux bienfaits de la civilisation.

Trente ans après la fin de l'ère coloniale, l'imagerie populaire sur l'Afrique ne s'est guère améliorée. Est-ce la faute aux médias ? Certainement pas, car ils sont nombreux les journalistes qui ont voulu donner une autre image de l'Afrique. C'est bien plus de la lecture générale transmise par les différents acteurs de notre société politique, intellectuelle, commerciale, coopérante, que filtre in fine ce type de perception.

Nos rapports avec l'Afrique sont nombreux mais de très mauvaise qualité. Ils sont faits d'incompréhension culturelle, de frustration en matière de coopération, de camouflage et tricherie en matière commerciale et financière.

Aussi longtemps que nous dominions, nous imposions purement et simplement nos modèles. Depuis trente ans, après qu'il y ait eu révolte et fin des rapports coloniaux, à de rares exceptions près il n'a vraiment jamais été question de partenariat avec les homologues des sociétés africaines. La méfiance de la fin des années 60 n'a guère disparu, les relations se sont en outre déstructurées et leur niveau est proche du marasme.

Une telle évolution entraîne pour beaucoup ici un réflexe empreint de sinistrose africaine.

Les contre-performances économiques et l'essoufflement des leaders africains sont évidents. Nombre d'autres indicateurs de développement -- population, santé, alphabétisation, logement, revenu, activités

productives – sont passés depuis longtemps au rouge dans la plupart des pays africains.

Face à cette situation, en Afrique même, des groupes de populations et des responsables d'organisations régionales, des intellectuels et des politiciens ont pris la mesure des événements sans pour autant laisser tomber les bras.

Ils savent que, globalement, l'Afrique maîtrise très mal son propre devenir et que les masses populaires sont de plus en plus en recherche d'une alternative. Ils savent que l'explosion démographique est un frein, mais savent mieux encore que les prix de leurs produits sont bradés et non rémunérateurs, systématiquement sous-évalués sur le marché mondial. Ils savent qu'ils paient cher l'aliénation des responsables politiques qui se sont laissés enferrer dans la mécanique politico-financière de l'endettement. Ils savent que ce n'est pas du Nord que viendra la solution, fût-elle généreuse et empreinte de la bonne volonté des ONG.

Une génération de militants africains est convaincue de l'aptitude des populations organisées à faire face au défi de la survie et du développement. Comme l'Afrique a trouvé les formes appropriées pour se débarrasser du joug colonial à un moment historique donné. Sans doute n'a-t-elle pas dans la foulée trouvé les ressources humaines capables de déterminer à moyen terme les modèles appropriés et appropriables de son développement. De nombreuses erreurs ont été commises, la corruption s'en est mêlée (mais pour un corrompu, rappelons-le, il faut nécessairement un corrompueur). Les manipulations ont permis de jouer l'Afrique contre l'Afrique, au plus grand profit de créanciers protégés par l'orthodoxie des institutions financières internationales.

C'est pour relever le défi du développement que les militants entendent réagir en s'appuyant sur les capacités réelles des populations africaines. Encore faut-il pouvoir libérer ces capacités, qui sont souvent bloquées du fait de la répression ou de l'absence d'association à des modèles, étrangers, d'une croissance trop orientée vers l'extérieur.

## **arusha - 1990, une réunion d'africains des associations de base**

Du 12 au 16 février dernier, à Arusha en Tanzanie, un certain nombre d'entre ces militants se sont retrouvés, grâce aux quelques moyens mis à leur disposition à la requête des ONG africaines, dans le cadre du

Programme d'Action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

A Arusha se sont retrouvés des délégués d'un très large éventail d'organisations populaires africaines : des ONG, des organisations de base, des organisations et associations de paysans, de femmes, de jeunes, des syndicalistes. Etaient également présents les officiels du pays d'accueil et des Nations Unies, mais là n'est pas l'essentiel.

Le thème de la conférence est l'un de ceux qui sont actuellement porteurs dans les milieux de la coopération. Jusqu'il y a peu, le mot-clef était « *partenariat* », depuis peu il a été relayé par celui de la « *participation populaire* ».

Ce qui me paraît intéressant, c'est la rencontre elle-même. Certes, elle a permis un échange utile d'expériences en matière de participation populaire aux actions de développement, mais bien plus, elle a permis à des acteurs de l'associatif africain de préciser quelques-uns des obstacles à la participation populaire et de chercher à formuler de quelle manière surmonter ces obstacles.

Pourquoi aujourd'hui le peuple n'est-il pas habilité à concevoir des politiques et programmes qui devraient servir ses intérêts ? Pourquoi le peuple n'est-il pas impliqué dans les structures des politiques et programmes de croissance ?

N'est-ce pas là l'essence même de la participation ? Ces questions, formulées de diverses façons, aboutiront à mettre le doigt sur le mal profond. Le pouvoir centralisé des Etats d'Afrique cherche ses modèles de développement à l'extérieur. Ils lui sont imposés par les bailleurs de fonds, ou pire par les fonctionnaires nationaux qui espèrent obtenir la cote auprès de l'un ou l'autre bailleur et ainsi trouver auprès de lui un emploi bien plus rémunérateur que la fonction publique africaine.

Quels sont, en Afrique, les mécanismes politiques qui garantissent suffisamment d'ouverture pour permettre la liberté d'opinion et tolérer les différences ? Quels sont les mécanismes qui favorisent l'élaboration, après débat, d'un consensus sur les différents problèmes de sous-développement et sur des voies et moyens de solution ? Quels sont enfin les mécanismes qui assurent la participation effective des populations et de leurs organisations et associations ? Voilà en bref les questions qui sont posées aujourd'hui.

Si les participants ont affirmé leur conviction qu'il leur appartient en

premier lieu d'agir avec leurs associations, leur demande en direction des gouvernements et de la communauté internationale visait directement à ce que ceux-ci s'obligent à créer les conditions nécessaires à cette habilitation des associations en facilitant une véritable participation.

Au coeur de ces formulations, pour beaucoup de leaders d'organisations populaires, c'est du modèle de démocratie qu'il était question.

Depuis de nombreuses décennies, les Africains et Africaines en particulier n'ont pas eu voix au chapitre, tant dans le développement national que dans celui de leur propre créativité collective et individuelle. Sous-évaluée et sous-estimée, la participation populaire fut donc sous-utilisée.

Ces questions et constats sont formulés par les militants des organisations sociales, qui précisent ensuite comment ils entendent les changements du cadre, de la structure et des schémas politiques sans lesquels il n'y aura pas de développement socio-économique profitable pour les populations. C'est aux organisations populaires et aux associations volontaires de faire pression pour que les populations soient entendues, et l'Etat doit être capable de garantir et de respecter les espaces nouveaux de démocratie qui peuvent ainsi être construits.

Les leaders associatifs expriment leur commune volonté de forcer une réorientation des ressources de l'Afrique. Cette réorientation doit être basée d'une part sur l'autosuffisance, qui est la base de la justice économique et sociale, et d'autre part sur des mécanismes de consultation populaire nouveaux permettant à la population de déterminer l'orientation et le contenu du développement.

## **un renouveau démocratique**

La Charte d'Arusha se veut un instrument de combat en vue de modifier la situation par une pression commune et coordonnée inter-africaine. Cette capacité ainsi renforcée de l'associatif et des mouvements populaires vise à obliger les gouvernements, institutions internationales et ONG du Nord à tenir compte de ces exigences nouvelles, d'une part, et d'autre part à assurer la création de nouvelles organisations populaires indépendantes à tous niveaux, elles-mêmes volontaires, gérées démocratiquement, autosuffisantes, prenant racine dans la tradition et la culture des sociétés africaines.

Par cette voie, les participants entendent forcer l'Etat à reprendre à son compte les priorités définies par les populations, et favoriser la mise en place de gouvernements ayant la capacité de répondre aux demandes populaires, l'une des exigences les plus fortes étant celle de la décentralisation. Dans une telle perspective, des garanties nouvelles doivent être acquises : il s'agit que les populations aient le droit aux libertés d'expression et soient libérées de toutes craintes par la protection de leurs droits fondamentaux.

Or les conflits armés régionaux en Afrique ont multiplié le nombre de personnes réfugiées ou déplacées qui n'ont aucune chance de participer aux orientations d'avenir. La fin des conflits armés est donc d'autant plus une nécessité impérieuse pour l'Afrique, et la communauté internationale a une responsabilité tout aussi évidente que les organisations et Etats africains. C'est vers les Nations Unies que les délégués à Arusha se sont tournés pour obtenir les appuis nécessaires à la fin des conflits, mais aussi au contrôle des ressources détournées à des fins de guerre.

En ce qui concerne les schémas productifs, les responsables des associations et organisations de base optent, on les comprend, pour le développement prioritaire des petites et moyennes entreprises autochtones, pour les coopératives de producteurs et autres formes de développement productif respectant les actions participatives. Ils estiment également que l'effort de la coopération doit porter sur des incitants à ce modèle de production et à l'intensification de la coordination sous-régionale et régionale.

Cette perspective de développement doit orienter les formations et moyens, dont il faut doter les populations, afin de leur permettre d'avoir accès au débat et à la réalisation des actions-programmes et approches de développement. Cette mise en valeur des ressources humaines doit aussi respecter les croyances et pratiques populaires qui contribuent au développement, et au contraire combattre celles qui lui font obstacle ou empêchent la participation de tous et toutes au développement, notamment les pratiques qui discriminent les femmes.

Une aide extérieure précieuse peut être apportée en vue de permettre l'échange entre ces opérateurs économiques de la base et aussi de leur permettre, dans un dialogue franc avec les autorités politiques, d'être entendus et de participer au débat sur les orientations économiques et les initiatives de développement.

La Charte porte aussi sur nombre d'éléments importants : l'endettement ; l'environnement ; le rôle des syndicats, de la femme, des médias

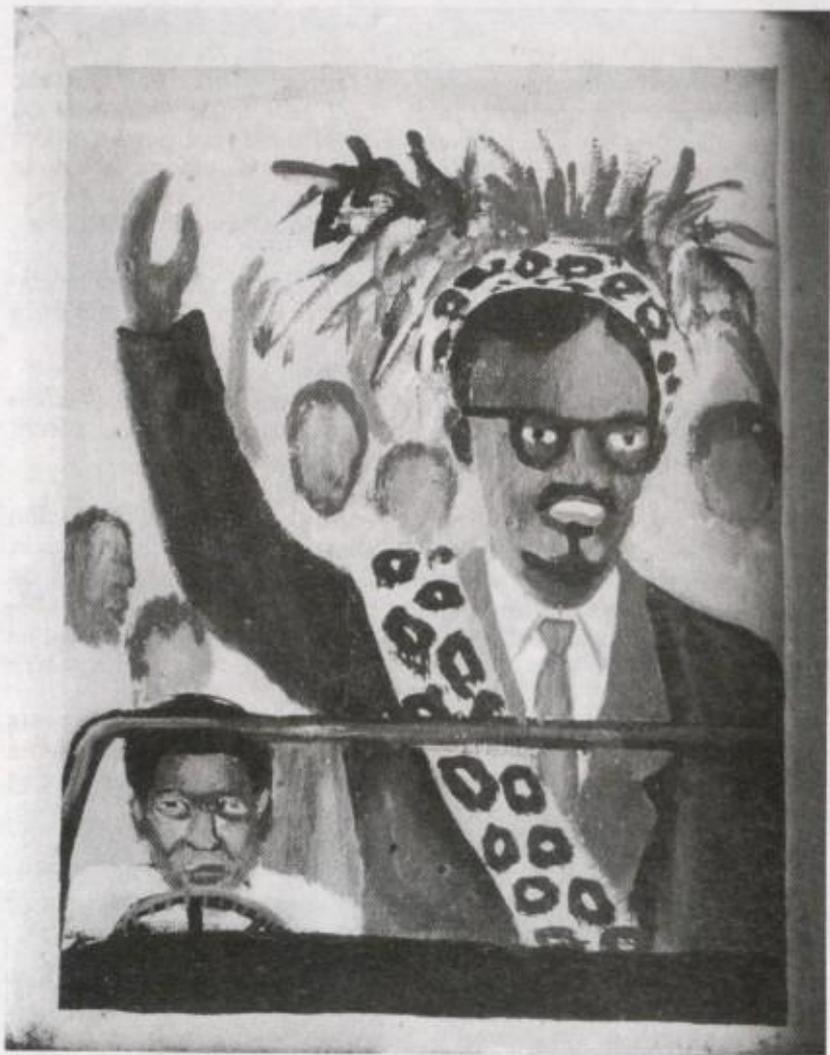
locaux, des moyens de communication, des jeunes ; l'exigence du droit de pouvoir manifester sans arrestation et répression abusives ; le trafic de la drogue ; l'incorporation forcée dans les armées nationales ou rebelles ; les stratégies alimentaires. Ces éléments ont généralement fait l'objet d'approches plus spécifiques. Il fallait les incorporer car ils sont facteurs interactifs des situations africaines, mais ils ne sont pas caractéristiques de l'expression particulière de la rencontre d'Arusha.

Ce qui caractérise principalement cette rencontre, c'est son interpellation du politique, son exigence de redéfinition des rôles au sein de la société civile africaine.

Vis-à-vis du monde de la coopération du Nord, c'est une demande pour que soit revu sérieusement notre interventionnisme de coopérant qui vient, qui réalise son projet ou celui de son organisation.

Pour que notre participation soit réfléchie dans le sens d'un soutien plus global aux acteurs du développement africain, alors que l'aide d'urgence, l'envoi de volontaires, la réalisation de micro-projets de développement, sont souvent réalisés par des groupes du Nord différents et sans articulation entre eux, qui manquent d'intégration à un tel projet global.

Comment revoir la coopération à la lumière des différents éléments discutés à Arusha, c'est aussi un des objectifs que les promoteurs africains de la Charte de la Participation Populaire au Développement se sont fixés à l'égard de leurs collègues des ONG du Nord.



ALUME (Kisangani) : Lumumba retour de... Coll. J.M. LAHAYE

## le zaïre de l'an 2000

benoît verhaegen

### bilan du capitalisme post-colonial

Le 30 avril 1989 Dan Nabudere, invité par le Centre International, faisait à la Vrije Universiteit Brussel (VUB) un exposé remarquable sur la crise africaine et l'endettement (1). Il commença par rappeler quelques vérités économiques fondamentales. Nous les résumons ici : le moteur du capitalisme est la recherche du profit et non de la production ; il a pour but l'accroissement de l'argent et non celui des forces productives. En Occident cependant, l'accumulation des profits et du capital financier a abouti à l'accroissement du capital réel et des capacités productives et donc de la richesse nationale. Mais dans certaines conditions -- politiques et idéologiques -- le profit peut naître soit de la prédation pure et simple -- par exemple de l'exploitation des ressources naturelles ou du rançonnement d'une filière commerciale d'importation -- soit de l'entretien artificiel de la rareté et de la spéculation, lorsqu'une position de monopole peut s'établir sur un marché. Les économies africaines, soumises à des politiques de prédation intérieure et extérieure, offrent l'exemple des deux possibilités. Toutes deux conduisent à la pauvreté et au sous-développement. Ceci explique qu'après trente ans d'indépendance, les pays les plus riches d'Afrique centrale -- la Zambie et le Zaïre -- aient vu leur revenu par tête d'habitant tomber de l'indice 100 à 20 ou 25. En Zambie « *chaque habitant avait en 1969 un revenu par tête de 1.740 dollars. En valeur réelle, il est aujourd'hui quatre fois moins riche. Dans le même temps, un Coréen qui était deux fois moins riche qu'un Zambien en 1967, est devenu 6 fois plus prospère !* » (2). Le Zaïre, autre grand producteur-exportateur de cuivre, a subi une détérioration de son revenu par tête tout aussi spectaculaire.

L'endettement est une autre illustration du double visage du capitalisme et de l'ambiguïté de ses concepts. Utilisé par les économies dominantes, l'endettement extérieur peut servir à l'accroissement des forces productives et de la richesse nationale. C'est le cas notamment des Etats-Unis. Inversément, l'absence d'endettement, comme en Roumanie, peut être responsable d'un appauvrissement extrême. L'endettement des pays du Tiers Monde est spéculatif. La raison de la dette n'est pas l'investissement productif, mais le profit financier du créancier et les prébendes perçues par le débiteur. Dans cette relation, le parasite n'est pas le débiteur africain, mais le créancier occidental qui jouit d'un « droit d'aubaine », pour reprendre les termes de Proudhon.

Les échéances de ce type d'endettement purement spéculatif sont catastrophiques, non seulement parce que la dette ne correspond à aucun accroissement du système productif permettant le remboursement, mais surtout parce qu'elle a tari les sources mêmes de la production, en détruisant ou pervertissant les structures de l'appareil de production intérieure. La détérioration de la production agricole au Zaïre illustre un des effets pervers de l'endettement : les crédits extérieurs permettent d'importer des aliments dont la concurrence détruit l'agriculture nationale. La bourgeoisie locale y trouve son compte, car il est plus facile de prélever des prébendes sur les flux d'importations que sur les circuits intérieurs surtout paysans. La construction d'infrastructures sans rapport avec les moyens et les besoins du pays, et d'usines non rentables, sont des exemples d'investissements contreproductifs que l'endettement spéculatif favorise.

Il existe à l'égard de l'endettement toute une phraséologie aussi absurde qu'inquiétante parce qu'admise comme un axiome : la dette serait à l'origine des difficultés économiques des pays du Tiers Monde et le remboursement de la dette serait la condition de leur démarrage économique, un peu comme si aujourd'hui à Bruxelles c'était l'anticyclone qui était responsable de la pollution et non les industries et les mécaniques polluantes. Il suffit d'attendre un vent favorable !

Répétons-le : la dette n'est pas la cause de la dégradation économique. Elle est seulement, dans le cas des économies africaines, le signe manifeste qu'une économie de prédation fonctionne bien entre quelques partenaires plus soucieux de profits que de produits : les banques, intéressées par des placements faciles ; les industries en métropole, à la recherche de marchés protégés pour écouler leur surplus à des prix de complaisance ; les intermédiaires africains, pour qui les prébendes prélevées lors de ces transactions constituent la voie royale de l'enrichissement ; sans compter les bureaux d'étude et d'expertise, qui font payer cher l'aval accordé à ces projets de pseudo-développement.

Le rappel de ces éléments économiques permet de comprendre les cercles vicieux dans lesquels se débattent les économies africaines actuellement. Ce ne sont pas les plans d'austérité imposés par la Banque mondiale qui les aideront à en sortir.

## le miracle de la survie au zaïre

Tant les statistiques, à l'échelon national, que les enquêtes budgétaires, au niveau des ménages et des familles, démontrent la dégradation dramatique des revenus réels, ou plus exactement des ressources comptabilisées des classes productives. Le salaire réel moyen est tombé de l'indice 100 en 1961 à 6 en 1989. Il ne fournit au travailleur pas même le tiers du minimum vital nécessaire à la subsistance de sa famille. Les agents de l'Etat sont à peine mieux lotis. Même les couches supérieures de la fonction publique sont contraintes de doubler leur traitement officiel pour faire face aux dépenses incompressibles de la vie quotidienne.

La situation de l'emploi dans le secteur moderne de l'économie est également désastreuse. Une enquête récente (1989) recense seulement 470.000 travailleurs dans les secteurs productifs modernes (industrie et agriculture), et 1.100.000 quand on y ajoute les services et les fonctionnaires. En 1959 on comptait 1.280.000 salariés pour une population trois fois moindre (13 millions au lieu de 38 millions).

Comment vivent ou survivent les 38 millions de Zaïrois ?

On a souvent insisté sur l'importance des mécanismes de redistribution dans les sociétés africaines, que ce soient ceux de la solidarité et de l'entraide ou ceux de la corruption et des prébendes. Ces mécanismes sont réels, mais leur impact global est limité par la pauvreté générale. On ne peut qu'espérer, ponctionner ou rançonner que là où il y a matière à prédation ou partage.

Les limites de la redistribution conduisent à conclure qu'il existe en Afrique -- à côté et au milieu de l'économie moderne de type occidental -- une économie différente, souterraine, appelée souvent informelle. Ses performances en termes de productivité sont faibles, mais son impact social est énorme. Pour un travailleur actif dans l'économie moderne, il y en a plus de cinq dans les secteurs informels (3). Ceux-ci regroupent une très grande variété d'activités : si certaines relèvent plus du parasitisme que de la production, la plupart correspondent à un accroissement de la richesse nationale non comptabilisée. Elles ont pour caractéristiques communes la petite dimension de l'unité de production

et du capital investi, l'absence de reconnaissance légale et de statut juridique, fiscal ou comptable -- d'où l'appellation d'informelle -- et la prédominance des valeurs d'usage sur les valeurs d'échange. Le troc et les paiements en nature ont une place importante dans les échanges. L'intermédiaire monétaire a un rôle restreint, mais lorsque l'argent a tendance à s'accumuler sur un point, il est redistribué rapidement et avec un grand effet multiplicateur sur les autres activités ou agents économiques du secteur informel. Sa vitesse de circulation corrige en partie son faible volume. L'évasion de capitaux et l'exportation des marchandises sont évidemment inexistantes. Ce n'est pas pour autant une économie d'autosubsistance ou d'autobricolage : la plus grande partie de la production et des services est échangée, à l'exception notable toutefois des produits du potager et du champ familial. C'est le secteur informel qui assure totalement la survie de la majeure partie de la population active, et qui fournit au reste (aux autres) -- les travailleurs salariés du secteur moderne -- le complément indispensable pour doubler ou tripler le revenu du chef de famille.

A l'égard de l'avenir de l'économie informelle, trois questions se posent : 1. Quel est son degré de dépendance à l'égard du secteur productif moderne ? En est-elle le sous-produit, le parasite ? Leurs sorts sont-ils liés ? 2. Quelles sont les conditions et les limites de son développement ? Peut-elle, en attendant un décollage industriel, continuer à absorber la croissance de la population active urbaine et jusqu'à quand ? 3. Les revenus qu'elle distribue ou redistribue sont-ils en moyenne au-dessus du minimum vital et si oui, pourront-ils continuer à le demeurer ?

Une réponse précise à ces questions exigerait des études approfondies, et Gauthier DE VILLERS par exemple s'emploie à en tracer le cadre dans un autre article de ce numéro des *CM*. Au paragraphe suivant nous formulerons à grands traits quelques hypothèses sur l'avenir de l'informel d'ici l'an 2000.

Avant d'aborder les facteurs et les forces de changement qui sont actifs au Zaïre actuellement, et qui ne cesseront d'amplifier leurs effets d'ici l'an 2000, il faut mentionner, toujours au niveau de l'informel, deux domaines dans lesquels celui-ci joue un rôle considérable, bien que moins visible que dans l'économie : la politique et la religion. Il existe une vie, c'est-à-dire des institutions, des conduites, des valeurs et des pratiques politiques souterraines au ras du sol, qui sont fondées sur une résurgence ou une survie de solidarités, de hiérarchies, de procédures d'autorité anciennes et dans lesquelles interviennent les appartenances claniques et tribales, les classes d'âge, les solidarités d'anciens élèves,

les proximités de résidence, les pouvoirs des féticheurs, etc.. Ce niveau politique informel est celui de la vie quotidienne. Il protège, promeut, aide, récompense, mais il peut aussi sanctionner, écarter, contraindre, ponctionner. Il sert le plus souvent de contrepoids, de facteur d'équilibre, de protection à l'égard du pouvoir politique légal, mais il peut aussi en renforcer l'arbitraire et les contraintes. Les grandes institutions politiques formelles – le parti, le Président, le Conseil Exécutif, le législatif, les assemblées et les pouvoirs régionaux et locaux, l'administration – offrent une image de cohérence et de puissance, mais en réalité elles sont toutes contaminées et conditionnées par les pratiques informelles. Celles-ci exercent leur influence aussi bien dans l'environnement immédiat du Président et du pouvoir central que dans les régions et les localités éloignées de la capitale. L'Etat national est devenu inconsistant. Il n'existe qu'en creux, qu'en tant que relais des influences et des intérêts étrangers.

Tout aussi informel et difficile à cerner est le domaine de la religion et des croyances. A côté des grandes religions importées et des Eglises nationales reconnues, il existe une foule d'organisations religieuses, faiblement structurées mais très contraignantes, de prophètes dont l'audience varie de quelques dizaines à des milliers de fidèles, de guérisseurs dont les soins s'adressent tant au corps qu'à l'esprit, de sorciers jouissant de pouvoirs maléfiques ou protecteurs. Personne n'échappe à ce quadrillage idéologique souterrain. Celui-ci conforte le pouvoir officiel en faisant dévier les reproches dont il pourrait être l'objet vers l'imaginaire de la fatalité ou de la magie, mais il soustrait également les citoyens à son emprise en les faisant vivre ailleurs... au sein des Eglises, des Sectes, des fraternités, protégés par des croyances magiques ou par l'appartenance à des hiérarchies secrètes.

L'informel est divers, multiple, hétéroclite. Un individu peut être à la fois professeur d'université et client docile d'un féticheur, auteur d'une thèse de doctorat, chrétien baptisé et prophète d'une petite Eglise, soumis à l'autorité d'un aîné inculte demeuré au village et propriétaire avisé de quelques taxis ou d'un dépôt de bières. La dispersion et la diversité de ces appartenances et de ces croyances sont, sans doute, la principale explication de l'apparent consentement à la servitude dont font preuve aujourd'hui la grande majorité des populations africaines et zaïroises. En réalité, s'il y a servitude, celle-ci est ailleurs qu'à l'égard de l'Etat et du pouvoir politique formel. Mais rien n'exclut que demain les mêmes allégeances, les mêmes croyances deviennent un puissant facteur de mobilisation et de protestation des masses, comme ce fut le cas au Zaïre en 1964 lors des rébellions mulélistes.

## facteurs et conditions de changement

Trois séries de facteurs de changement doivent être pris en compte : ceux qui sont liés à des événements qui ont eu lieu mais dont les conséquences sont attendues ; ceux dont la survenance est inéluctable ; et ceux qui sont prévisibles avec plus ou moins de certitude.

Parmi les premiers, il y a évidemment les changements politiques survenus en Europe et dans les pays communistes : d'une part l'organisation du Marché unique européen à partir de 1993, et l'intégration progressive des pays de l'Est dans cet ensemble économique ; d'autre part la crise – pour certains pays – et l'effondrement des régimes communistes, ainsi que le retrait des forces soviétiques et cubaines d'Afrique.

L'événement le plus immédiatement significatif, pour le Zaïre, est le retrait des forces cubaines de l'Angola et le désengagement soviétique



VUZA - NTOKO (Kinshasa) : « Les événements » Coll. Anna LANZAS

dans toute l'Afrique. Il y avait déjà quelques années que les Soviétiques ne soutenaient plus les mouvements insurrectionnels en Afrique, mais leur retrait commencé en 1989 signifie que les dictatures militaires, soutenues par l'Occident pour jouer les gendarmes, perdent une partie de leur raison d'être. La disparition de la « menace communiste » joue comme un révélateur des situations et des intérêts réels. Les régimes seront jugés -- et soutenus -- sur d'autres critères que leurs capacités de résister aux communistes : sur leurs performances économiques, sur leur docilité à l'égard du Fonds Monétaire et de la Banque Mondiale, sur l'ordre intérieur qu'ils maintiennent.

Par contre, la crise du système communiste dans les pays de l'Est, la réussite des nouveaux pays industrialisés d'Asie, tous à économie libérale, l'échec des trois pays africains « à orientation socialiste confirmée » (Angola, Mozambique, Ethiopie), ont contribué à dévaluer le modèle socialiste parmi les autres pays africains, à affaiblir les oppositions dans ces pays et à conforter les options économiques libérales de leurs dirigeants. C'est en partie la raison de l'étonnante stabilité actuelle de leur régime politique : ces dirigeants peuvent se prévaloir d'avoir choisi le camp des gagnants.

L'organisation du Marché unique de l'Europe des Douze et l'ouverture économique des pays de l'Est aux capitaux, marchandises et technologies de l'Occident représentent une menace économique pour l'Afrique dont tout le monde semble être conscient. Il est en effet prévisible qu'à court terme les flux économiques entre l'Afrique et l'Europe se réduiront. Il sera plus rentable d'investir et de vendre à l'intérieur du marché européen et avec les nouveaux partenaires de l'Europe de l'Est qu'avec les pays africains. Ces choix résultent non d'une solidarité quelconque entre Européens de l'Est et de l'Ouest, mais de la comparaison entre le potentiel économique considérable des pays européens et l'état de faillite et de déconfiture des économies africaines. Mais il ne faut pas oublier que ces faillites sont le résultat le plus clair de trente années de coopération et de relations économiques entre l'Europe et ses anciennes colonies. C'est une Afrique ruinée, endettée, à l'économie désarticulée que l'Europe a commencé à abandonner à son sort. Ce n'est pas le fait que l'Occident se retire de l'Afrique qui est catastrophique -- peut-être même est-ce une chance si on considère le passé -- mais les raisons pour lesquelles il le fait. On jette le citron parce qu'il est pressé et non parce qu'il est amer !

Les facteurs démographiques appartiennent à l'ordre des prévisions quasi-certaines. Il s'agit de tendances lourdes, vis-à-vis desquelles les mesures politiques sont impuissantes. On sait dès maintenant que le

Zaire de l'an 2000 comportera plus de cinquante millions d'habitants ; que plus de la moitié d'entre eux seront concentrés dans des centres urbains ; et que la part de la classe d'âges entre 15 et 25 ans n'aura cessé de croître dans l'ensemble de la population, et plus rapidement encore en milieu urbain. La capitale Kinshasa aura 6 millions d'habitants, en attendant de dépasser le chiffre de la population de la Belgique en 2010. Comment ne pas voir que se met en place sous nos yeux un potentiel, de marché et de population active, comparable – à l'échelle de l'Afrique – à ce que le Mexique, l'Inde ou le Brésil représentent aujourd'hui pour les autres continents. Cette inflation urbaine sera accompagnée de la dégradation toujours plus profonde de la production agricole.

Parmi les changements aléatoires, il faut mentionner la nature des régimes politiques. La question qui se pose est de savoir si la libéralisation et le pluralisme, qui s'instaurent dans les pays de l'Est, auront un effet de contagion sur les régimes politiques africains. Personne ne conteste que les raisons profondes des changements politiques à l'Est sont l'échec de leur politique économique et la prise de conscience de la responsabilité de la classe dirigeante dans cet échec. Les changements politiques et économiques y sont liés. Si cette analyse est appliquée aux régimes politiques africains, ce serait l'économie capitaliste libérale de marché, et ses protagonistes occidentaux, qui seraient mis au pilori puisqu'ils ont échoué, et on devrait se tourner vers un autre système économique, celui du socialisme planificateur... ce qui dans les conditions mondiales actuelles est impensable. On peut en conclure que la comparaison n'est pas valable, que les échecs et les impasses économiques de l'Est ne sont pas de la même nature que les prédatons ruineuses du capitalisme en Afrique, et ne sauraient donc engendrer les mêmes conséquences politiques. Ce qui ne veut pas dire que les positions de la bourgeoisie dominante en Afrique ne sont pas fragiles, mais que, s'il y a un changement, celui-ci sera d'une autre nature et aura d'autres raisons.

## **impasses et points de rupture**

On a esquissé précédemment une explication de la survie économique et politique actuelle des régimes africains en décrivant la coexistence de deux systèmes, le formel et l'informel, le second compensant ou atténuant les avatars du premier. Cette coexistence peut-elle continuer à garantir la stabilité des régimes et la survie des citoyens, et sinon, quels sont les échéances et les points de rupture ?

Sur le plan économique, il faut d'abord souligner que les conséquen-

ces de l'économie de prédation, même s'il est mis une sourdine à celle-ci, sont loin d'être épuisées. Les processus d'appauvrissement et de dépendance, notamment sur le plan alimentaire et médical, se poursuivront. A court terme, le désengagement occidental dans le secteur moderne de l'économie renforcera l'importance des activités informelles, mais il est prévisible que celles-ci atteindront un point de saturation. Tout accroissement de l'emploi sans augmentation de la production n'aura qu'un effet multiplicateur de pauvreté.

La paupérisation frappe en premier lieu des couches les plus faibles de la population : les femmes, les personnes âgées, les nouveaux immigrés urbains, mais elle atteindra également les employés et les travailleurs salariés. Les conditions générales de vie (santé, habitat, éducation, transports urbains) continueront à se détériorer. Les religions, les prophètes et les guérisseurs feront recette et détourneront une partie des ressentiments populaires. Ils ne pourront pas empêcher que l'on se pose la question du « *risque de l'effondrement du continent africain* » (4).

Des révoltes, des soulèvements populaires sont prévisibles, mais leur extension et leur capacité de changement politique sont limitées par des divisions internes et par l'absence de classes sociales constituées. Il pourra y avoir des changements de personnes, des coups d'Etat militaires, des déplacements au sein de la classe gouvernante, mais pas de véritable révolution.

Un point de rupture violent paraît cependant se préciser dès maintenant, même si l'issue en est incertaine, trois forces de changement convergeant vers le même point : l'urbanisation, la classe d'âges de 15 à 25 ans, l'enseignement supérieur. Rien ne peut freiner la migration des ruraux vers les villes, ni celles-ci de connaître un accroissement naturel et induit spectaculaire. Les capitales, lieux du pouvoir politique et économique, seront les plus touchées par la concentration urbaine. La part de la classe d'âges de 15 à 25 ans croîtra dans l'ensemble, mais elle se localisera dans sa grande majorité dans les centres urbains, pour y trouver l'enseignement, la liberté, les loisirs et l'espoir d'une promotion. Celle-ci, à défaut d'autres filières, est encore liée à l'enseignement supérieur. Les universités et les instituts supérieurs ne pourront accueillir qu'une petite partie des candidats, qui seront de plus en plus mal enseignés. La frustration des laissés-pour-compte ne sera plus atténuée par l'espoir de trouver un emploi dans les secteurs informels saturés.

Dès lors, il ne faut pas être prophète pour prédire que le principal point de rupture des régimes africains se situe dans les capitales et les grandes villes universitaires, aux portes ou à l'intérieur des établisse-

ments d'enseignement supérieur, et que les acteurs sociaux en seront la classe d'âges de 15 à 25 ans. Le succès des révoltes étudiantes dépend de leur capacité à mobiliser autour de leur action d'autres partenaires sociaux également intéressés à un changement radical, et de partager avec eux un programme politique minimum. Rien n'indique que de telles conditions soient réunies ou seulement prévisibles au Zaïre. Les révoltes étudiantes de mai 1990, écrasées dans le sang, ne font que confirmer ce diagnostic.

#### Notes

(1) Dan Nabudere est un économiste ougandais. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à l'impérialisme en Afrique.

(2) SMITH, Stephen, « Zambie, l'échec parfait », *Libération*, 14 décembre 1988, p. 15.

(3) L'importance relative du secteur informel varie évidemment en fonction de la définition qu'on lui donne. Ici il se limite aux emplois à revenus non comptabilisés en milieu urbain. A Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, 73 % de la population urbaine active travaille dans le secteur informel (VAN DIJCK M.B., *Burkina Faso*, L'Harmattan, 1986). A Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire, la part des secteurs informels était de 50 % en 1978 et de 70 % 10 ans plus tard à cause de la crise. (LACHAUD J.P., *Pauvreté et marché du travail urbain - Le cas d'Abidjan*, Institut International d'Etudes Sociales, Genève, 1988).

(4) *Le Monde Diplomatique*, décembre 1989, p. 9.

## belgique - zaïre : le grand affrontement - suite ?

gauthier de villers  
et jean-claude willame

*Le Zaïre ne représente pas seulement un exemple typique d'effondrement de la voie capitaliste post-coloniale en Afrique, il est aussi reconnu du public belge comme enjeu privilégié – pour la Belgique au moins – de politique étrangère et de « coopération au développement ».*

*Depuis la prise de pouvoir de Mobutu en 1965, des conjonctures très diverses se sont succédé, la tendance générale étant plutôt à la dégradation des relations entre les deux pays, jusqu'à la rupture de mai-juin 1990 survenant quelques mois à peine après la signature (en février-mars) d'accords laborieusement conclus l'année précédente.*

*Le gouvernement belge converti soudain à la défense active des droits de l'Homme du Sud. Le dictateur corrompu et ses porteurs de serviette tenant un discours nationaliste... les images fortes et paradoxales n'ont pas manqué.*

*A peine quelques semaines avant les massacres de Lubumbashi, les Cahiers du CEDAf (Centre d'Etude et de Documentation Africaines) ont publié une analyse détaillée de la crise 1989-90 \*, à un moment où on pouvait la penser achevée.*



Léon de Saint-Moulin, « Histoire de l'organisation administrative au Zaïre », in *Zaïre-Afrique*, n° 224, Kinshasa, avril 1988.

*A tout lecteur intéressé plus particulièrement au sujet, on ne peut que recommander la lecture de ces Cahiers-là qui couvrent la période 1984-1989 et prennent la suite de publications antérieures qui font autorité dans le milieu de spécialistes auxquels s'adressent le centre d'étude et la revue.*

*L'étude, comme la conclusion rédigée en forme de synthèse – datée de mi-avril 1990 et que nous ré-éditons – nous ont paru garder tout leur intérêt pour ces Cahiers-ci, et un public élargi : elles donnent notamment un éclairage utile et précis sur les événements intervenus depuis lors. A propos de ces derniers, J.C. Willame a en outre accepté de collaborer à un post-scriptum.*

C'est de manière réfléchie et délibérée, tout l'indique, non sous l'emprise de la colère ou de quelque passion, non pour répondre à des provocations ou pour faire crever un abcès, que le président Mobutu a déclenché à la fin de 1988 un conflit avec la Belgique plus grave que tous ceux qui ont jalonné les relations entre les deux pays depuis sa venue au pouvoir en 1965. Certes, le conflit surgissait dans une situation de crise, mais cette crise ne concernait pas particulièrement les relations belgo-zaïroises ; il s'agissait d'une crise globale du système zaïrois et cette crise durait depuis des années.

La survie du régime zaïrois repose fondamentalement sur sa capacité à gérer ses relations politiques et financières internationales. Or, dans les années 80, le régime, qui est de moins en moins légitime et crédible du fait du désastre économique et social qu'il a provoqué, perd la maîtrise de ces relations, ce que manifeste ce phénomène pour lui mortel : les flux de ressources entre le pays et ses partenaires étrangers deviennent négatifs.

C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre la guerre déclarée à la Belgique.

L'observateur qui s'interroge sur l'attitude du pouvoir politique belge dans cette phase de l'histoire belgo-zaïroise, qui se demande en particulier dans quelle mesure il aurait pu prévenir et dès lors détourner ou du

moins « adoucir » la tempête qui allait s'abattre sur la Belgique, est enclin à une certaine indulgence. Du fait des préjugés, des complexes, des frustrations, des passions ambiguës déposés dans les esprits tant belges que zairois par une histoire séculaire, du fait du contraste entre les positions et les « constitutions physiques » respectives des deux protagonistes -- entre donc l'immense Zaïre et la petite Belgique, ancienne puissance coloniale et puissance économique toujours actuelle à l'aune de l'Afrique --, du fait des logiques et des modes d'action du système politique zairois, la possibilité pour un gouvernement belge, quel qu'il soit, de gérer en fonction d'une certaine ligne, de certains objectifs les relations avec ce partenaire, la marge de manoeuvre dont il dispose, apparaissent bien limitées.

Il reste cependant que les responsables en charge des affaires au cours des années qui ont précédé « le grand affrontement » ont, par un certain manque de détermination, de constance, de prescience, mis la Belgique dans une position de faiblesse que le président Mobutu allait pouvoir exploiter.

Se situant à cet égard dans la ligne de ses prédécesseurs, MM. Simonet et Nothomb, Léo Tindemans allait, au début de son mandat de ministre des Affaires Etrangères, oeuvrer à la « normalisation » des relations avec le Zaïre, normalisation qui impliquait surtout à ses yeux la diversification de la politique africaine de la Belgique. Observons qu'à la même époque, c'est-à-dire 1982-1983, dans la France socialiste, le ministre de la Coopération, M. Cot, s'efforçait de faire prévaloir une réorientation de la politique africaine de la France dont l'axe fondamental était la volonté de défaire l'écheveau des « liens privilégiés » hérités de la période coloniale pour mettre en place des relations avec l'Afrique plus volontaires, plus sélectives, plus ouvertes aux aires non francophones. Mais très vite, avec le remplacement de Cot par Nucci, la France reviendra à sa politique traditionnelle consistant à accorder une nette priorité au « pré carré » et à miser sur les relations personnelles entretenues par le Président ou ses hauts conseillers avec les chefs d'Etat africains (1).

La Belgique connaîtra -- sans qu'il soit besoin de changer de ministre -- une évolution similaire. Les réactions du président Mobutu aux velléités de desserrement des liens entre les deux pays dont on témoigne en Belgique, les grandes démonstrations d'amitié organisées à Kinshasa en l'honneur d'hôtes belges, la pression de l'aile libérale de la majorité et celle de quelques sociétés comme la SABENA pour lesquelles la notion de « liens particuliers » a un contenu bien concret conduisent très rapidement M. Tindemans à mettre de côté son projet. Certes, dans les

faits, la distanciation entre la Belgique et le Zaïre et la diversification des relations belgo-africaines se poursuivent, mais ce processus, d'ailleurs très progressif, est méconnu ou dénié dans les discours.

Le gouvernement belge dans les années 1984 - 1988 sacrifie donc de nouveau à la rhétorique des relations privilégiées. Mais ce discours ne traduit pas une réelle détermination et ne s'accompagne pas de la formulation de quelque projet politique. Sans doute M. Tindemans évoque-t-il, de temps à autre, l'idée d'un « commonwealth » belgo-zaïrois, mais personne ne sait quel contenu il donne à cette idée. Et sur le plan où le régime Mobutu attend le plus les démonstrations d'amitié, celui de la dette, la Belgique adopte une attitude assez rigide.

Certes, il semble bien que les représentants belges défendent avec constance et fermeté la cause du Zaïre auprès des instances financières internationales, mais une fois que celles-ci ont défini leur position le gouvernement de Bruxelles entend s'aligner strictement sur celle-ci, agir dans son cadre. Ce sont en particulier les socialistes flamands, revenus au gouvernement en 1988, qui appuient une telle ligne politique.

C'est sans doute cette volonté d'alignement sur le FMI et la Banque Mondiale qui explique que le gouvernement belge n'ait pas voulu décider un allègement de la dette commerciale zaïroise garantie dans la période du fatidique voyage de M. Martens. Les discussions entre le Zaïre et les institutions de Bretton Woods étaient en effet à ce moment rompues.

On peut comprendre le choix consistant à inscrire dans un cadre multilatéral l'approche du problème de la dette. De sérieux arguments militent en sa faveur. Mais si le gouvernement décidait d'attendre que les relations entre le Zaïre et le duo FMI - Banque Mondiale se débloquent avant de prendre une position d'ensemble sur le règlement de la dette zaïroise, ne fallait-il pas qu'il reporte le voyage de M. Martens plutôt que de courir le risque d'envoyer celui-ci au Zaïre les mains quasiment vides ?

Il est impossible de dire ce qui se serait passé si le premier ministre était arrivé à Gbadolite avec des propositions plus substantielles concernant la dette (et aussi quelques idées à propos des autres aspects des relations belgo-zaïroises). La crise aurait peut-être quand même éclaté car le président Mobutu avait différentes raisons de vouloir déclencher un conflit avec la Belgique, mais le régime zaïrois aurait éprouvé beaucoup plus de peine à développer et mettre en scène un affrontement d'une telle envergure.

La crise ayant éclaté, le gouvernement belge se montrera dans un premier temps incapable de l'affronter du fait de ses divisions. M. Tindemans entreprend deux vains voyages au Zaïre. Le fait que ses collègues ou une partie de ses collègues n'aient pas réellement soutenu (c'est le moins que l'on puisse dire !) ces tentatives du ministre des Affaires Etrangères suffit à expliquer leur échec. Mais M. Tindemans, en cherchant à rencontrer le chef de l'Etat zaïrois à un moment où la crise battait son plein et où le gouvernement belge n'avait encore pris aucune nouvelle décision concernant la dette zaïroise, montrait qu'il s'était laissé influencer par la thèse simpliste et dangereuse (thèse souvent défendue par les partisans du maintien de « relations privilégiées » entre anciens colonisateurs et anciens colonisés) selon laquelle, en Afrique, tout peut se régler par les contacts personnels. On rencontre dans le milieu des hauts fonctionnaires et des diplomates belges quelques personnalités influentes qui souscriraient certainement à ces remarques concernant la manière de mener des négociations avec des responsables africains formulées un jour par Christian Nucci, le successeur de J.P. Cot au ministère français de la Coopération : *« Efficacité avant tout. C'est-à-dire, d'abord, créer un climat de confiance, des relations amicales entre moi et mes interlocuteurs africains. Et ensuite, franchement, entre hommes, s'expliquer (...). Ce n'est pas très spectaculaire, c'est vrai. Mais c'est efficace »* (2). Un haut responsable belge, qui a joué un rôle dans le dénouement de la crise belgo-zaïroise, nous a raconté comment il aurait un jour apaisé un conflit entre la Belgique et le président Mobutu par une longue « palabre » autour de bonnes bouteilles. Mais en fait, finira-t-il par admettre, l'affaire ne s'est réellement arrangée que parce que la partie belge a convaincu, en l'en dédommageant financièrement, une personnalité zaïroise dont la présence en Belgique était la cause du litige de quitter le territoire du Royaume...

Avec le remplacement de M. Tindemans par M. Eyskens, le gouvernement belge a pu témoigner de plus de cohérence et de détermination. Mais l'accord auquel il a abouti n'en fut pas moins le fruit de la logique de l'« échange généreux » : l'abandon de la table ronde sur le « contentieux » contre un allègement conséquent de la dette zaïroise.

En un sens donc le président Mobutu a gagné cette guerre puisqu'il a fait céder son adversaire sur le terrain où il voulait le voir céder, celui de la dette. Mais l'enjeu de cette « guerre de la dette » était beaucoup plus fondamental que la dette elle-même. Sans doute le chef de l'Etat zaïrois n'avait-il pas en engageant l'épreuve de force, un scénario bien précis en tête, mais il cherchait certainement à travers le conflit avec la Belgique, d'une part, à retrouver une certaine emprise sur la population zaïroise (particulièrement sur des secteurs de celle-ci comme l'intelli-

gentsia, la jeunesse citadine), d'autre part, à renforcer sa position internationale, ainsi en se donnant par son combat contre le « néo-colonialisme financier » une stature de leader à l'échelle de l'Afrique, sinon du Tiers Monde, ainsi en incitant les alliés occidentaux de la Belgique, au premier rang desquels la France, à profiter du désarroi et de la déroute qui devaient frapper l'ancien colonisateur, pour consolider leurs positions au Zaïre. Sur ces différents plans, le Président a bien joué, fait montre une fois de plus d'audace et de maîtrise, mais il a perdu, et sans doute parce qu'il ne pouvait que perdre -- l'état de son pays, de son économie et de ses institutions étant tel que le conflit avec la Belgique devait nécessairement apparaître aux yeux de la population zaïroise comme aux yeux des gouvernements étrangers un vain écran de fumée, un nouveau et peut-être ultime subterfuge d'un régime aux abois.

Certains en Belgique, en particulier le ministre Geens et son entourage et des responsables politiques appartenant au Socialistische Partij, ont vu dans la crise de 1988-1989 une occasion à saisir pour redéfinir de manière fondamentale les rapports entre les deux pays. Le Zaïre ayant dénoncé ses accords de coopération avec la Belgique, le dispositif de règlement de la dette zaïroise arrêté en juillet 1989 (ce dispositif forme l'essentiel du protocole de Rabat) ne pouvait suffire pour mettre un terme au conflit (même si du côté zaïrois on fut, semble-t-il, tenté de s'en tenir là). Il fallait négocier de nouvelles conventions pour régir les relations de coopération.

Les textes auxquels on a abouti sont un montage peu cohérent et peu opératoire, d'une part, de dispositions inspirées par les préoccupations idéologiques de la partie zaïroise (reconnaissance de la souveraineté et de l'égalité des partenaires), d'autre part, de dispositions plus techniques reproduisant en bonne partie l'ancien système, s'inscrivant pour le reste dans le sens d'une nouvelle approche de la coopération, celle que le terme de « cogestion » est censé exprimer.

Ces accords ont été conclus du bout de la plume, sans conviction.

Le président Mobutu et ses collaborateurs avaient la tête ailleurs. Suscité par la révolution est-européenne de l'année 1989 un vaste mouvement de revendications démocratiques secoue l'Afrique. Le maréchal Mobutu a des raisons d'être inquiet. D'autant plus que ces événements se produisent à un moment où il n'a plus guère d'atouts de politique extérieure à faire valoir : son offensive contre la Belgique a été un échec politique ; son projet de Ligue des Etats d'Afrique Noire ne suscitant pas d'échos semble bien avoir été mis de côté dans l'attente de jours meilleurs ; la poignée de mains de Gbadolite entre les Angolais

Dos Santos et Savimbi s'est révélée sans grande signification politique et le président Mobutu a de plus en plus de peine à faire reconnaître le statut de médiateur qu'il s'est octroyé ; la Banque Mondiale, qui s'est résolument substituée au FMI en tant que chef de file des bailleurs de fonds et donateurs au Zaïre, durcit son attitude à l'égard d'un régime qui paraît incapable de modifier ses moeurs financières...

Au moment où sont écrites ces dernières lignes (mi-avril 1990), le président Mobutu vient d'achever une grande tournée à travers son pays au cours de laquelle il a recueilli les doléances de ses concitoyens. On attend un discours à la Nation qui, selon l'AZAP, sera le point de départ d'un « bouleversement complet du paysage politique zaïrois ». Le Président démontre ainsi une nouvelle fois son dynamisme et son audace. Cela lui permettra-t-il de se maintenir au pouvoir ? Ne nous hasardons pas à des pronostics. Disons simplement que son régime apparaît plus menacé qu'il ne l'a jamais été. Le Président a été contraint de donner la parole aux Zaïrois. Ceux-ci semblent en profiter pour le mettre directement en cause. Accepteront-ils demain un compromis qui permettrait une nouvelle fois au mobutisme de se survivre ?

#### Notes

(1) Voir sur cette question : J-F BAYART, *La politique africaine de François MITTERRAND*, Paris, Karthala, 1984.

(2) Interview à *Jeune Afrique* du 13/04/83. Cité par J-F BAYART, in *La politique africaine...*, op. cit., p. 57.

## interview

*Devant la tentation d'analyser l'évolution des rapports Nord-Sud au gré de celle des rapports Est-Ouest, le cas de figure belgo-zaïrois nous indique que l'histoire post-coloniale a d'abord sa logique propre. Si la décolonisation des années 60-70 a initié une diversification de la dépendance, sans l'indépendance que cette diversification était supposée construire, ou du moins favoriser, l'échec de cette voie a induit dans les années 80 un désengagement du capital nord-occidental privé. Quand on parle aujourd'hui de « la dette », il s'agit principalement de dettes d'Etat à Etats (87 %, dans le cas du Zaïre, nous rappelle l'étude de Gauthier De Villers) : pour le privé, la période des profitables et inutiles « éléphants blancs » a cédé le pas au wait and see depuis une dizaine d'années, surtout depuis les années 84-85-86 au Zaïre. On se souviendra aussi par exemple du rapport Blumenthal (1982), du nom de cet expert du FMI qui avait été délégué sur place, comme d'un symbole de la fin des illusions gestionnaires. Aujourd'hui, par exemple au Bénin, les institutions américano-mondiales en sont à l'intervention politique directe...*

*Autrement dit, la situation actuelle – été 90 – de rupture belgo-zaïroise doit s'interpréter plus comme épisode d'un mouvement de fond que comme effet d'éléments nouveaux qui seraient intervenus au printemps. C'est le sens général de l'interview ci-après de Jean-Claude WILLAME, qui a collaboré au dossier du CEDAf dont vous venez de lire la conclusion, et qui a accepté de passer en revue les éléments de cette conclusion sous un éclairage actualisé.*

**CM** - Trois mois après avoir signé les accords négociés depuis Rabat (26 juillet 1989), tout capote, à l'initiative du gouvernement belge, apparemment...

**JCW** - Pour moi, la question des droits de l'Homme n'a été qu'un prétexte. Du côté de la coopération belge en tout cas, il était clair qu'il n'y avait plus moyen de travailler avec un gouvernement zaïrois fantôme :

tout le monde se prépare à la troisième république, à l'après-Mobutu. Il y a incapacité, du côté zaïrois, à présenter un quelconque projet de coopération. Je pense aussi qu'il y a une attitude concertée entre la Belgique et les grandes institutions financières internationales (Banque Mondiale et F.M.I.) pour ne pas traiter avec le régime tel qu'il est en place aujourd'hui.

**CM** - *Avait-on été trop loin, au regard des options dites de Toronto sur la dette, dans les concessions financières ?*

**JCW** - Oui, cela a pu jouer, mais surtout il y a la situation de la trésorerie zaïroise : dès les mois de mars-avril le déficit autorisé (de 33 milliards de zaïres) est déjà dépassé. Il n'y a donc plus de monnaie locale pour alimenter le fonds de contrepartie (qui est l'originalité de l'accord - *ndlr*).

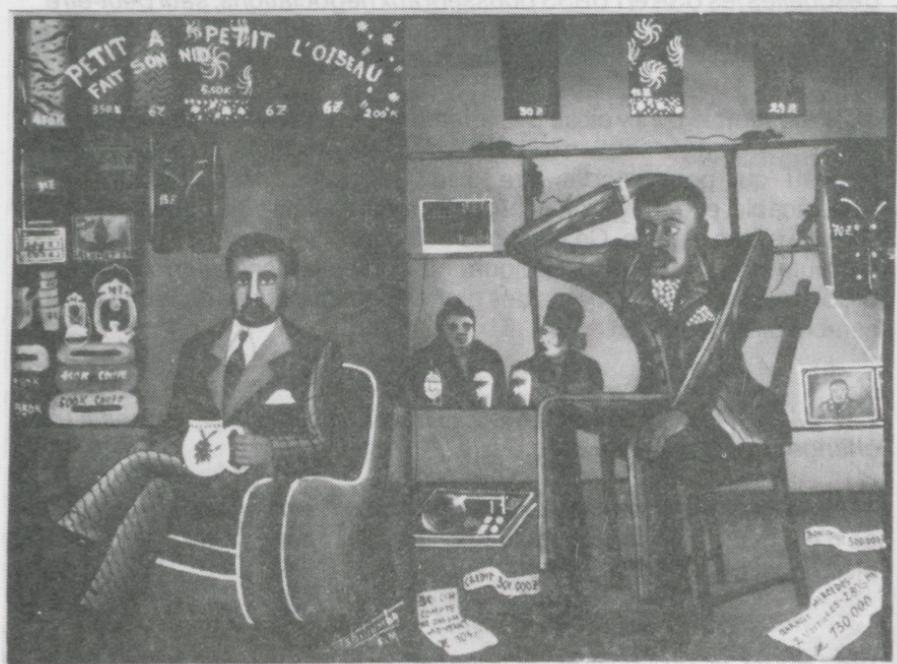
**CM** - *Y a-t-il eu évolution des tensions belgo-belges à propos de la coopération ? Confirmation de l'évolution du monde CVP ?*

**JCW** - Pendant la crise 88-89, il y avait encore eu des divisions à l'intérieur du gouvernement, certains défendant une position assez dure du type « on ne négocie pas, nous sommes insultés, ça ne va plus ». Après les incidents sur les campus de Kinshasa, Kisangani et Bukavu et après les morts de Lubumbashi, la situation est jugée intolérable, à l'unanimité. Ce n'est pas Eyskens en particulier qui évolue, c'est la Belgique en général qui en a « ras-le-bol ». Les considérations réputées flamandes sur la diversification de la politique de coopération -- au désavantage du Zaïre francophone -- me paraissent à la fois mal établies -- au regard de l'intérêt avéré pour le Zaïre -- et de peu de poids en la circonstance.

**CM** - *Dans son analyse de la crise 88-89, Gauthier de Villers insiste sur l'échec de Mobutu à intéresser les concurrents de la Belgique, échec dû à l'état économique du Zaïre.*

**JCW** - Cela arrange assez bien les autres puissances qu'il y ait « la petite Belgique » pour encaisser les coups, tandis qu'elles restent à l'arrière-plan.

Du côté du secteur privé, belge ou autre, la position est, déjà depuis des années, d'attendre des jours meilleurs, parce qu'en l'état, il n'y a rien moyen de faire.



TSHIBUMBA (Lubumbashi) : Les « acquéreurs » (de la zaïrianisation - ndr)  
Coll. E. VINCKE

**CM** - Au plan intérieur zaïrois, comment évaluer la force des nombreux cahiers de doléance dits « memorandums » que Mobutu a récoltés au printemps, au cours de son voyage dans le Zaïre profond ?

**JCW** - Il y a non seulement un mouvement d'opposition plus ou moins structuré mais aussi une contestation au sein des organes du Parti, du comité central. Cela fait d'ailleurs longtemps que le constat d'une impasse était acquis. Dans les « memorandums », on parle très clairement des trois tendances rivales au sein du c.c. dont l'existence était évoquée antérieurement. Les critiques, exprimées de façon très détournée, se multipliaient, et c'est peut-être ce dont Mobutu a pris conscience au point d'organiser ses « consultations ». A moins qu'il n'ait vraiment été surpris quand il a été personnellement mis en question. Notamment et très durement, par des gens simples qui l'ont interpellé oralement.

**CM** - *Quel est l'impact des nouvelles politiques régionales, à propos desquelles les USA et l'URSS poussent aux négociations, sauf peut-être les USA en Angola ? Gauthier de Villers souligne que la conférence de Gbadolite avec les Angolais est restée sans suite...*

**JCW** - Il semble qu'il y ait au Département d'Etat US deux attitudes : les uns pensent que le soutien à l'UNITA doit être privilégié, au besoin avec Mobutu qui peut encore être utile ; les autres, que Mobutu est remplaçable, et qui n'y croient pas trop, mais veulent bien le laisser jouer l'arbitre s'il en a envie. Ce n'est pas très clair.

De toute façon, Mobutu est aujourd'hui complètement enfermé dans les problèmes intérieurs. L'heure des grandes gesticulations diplomatiques semble terminée.

**CM** - *Mais si les opposants à Mobutu devaient l'emporter, y aurait-il un changement de politique régionale ?*

**JCW** - Non, je ne crois pas. Aucune déclaration ne va dans ce sens. Mais ce n'est pas vraiment leur souci principal : leur souci, c'est la mise sur pied d'institutions valables pour leur pays.

**CM** - *Après la procession d'Echternach d'avril-mai -- multipartisme promis, puis renvoyé à plus tard -- la question d'actualité c'est de savoir si des opposants participeront à la transition ?*

**JCW** - A l'UDPS, un accord semble lier un triumvirat, qui peut prétendre représenter trois grandes régions (Equateur, Shaba, Kasai), pour aller dans un gouvernement de transition, pour occuper le terrain. Iléo et beaucoup de chrétiens pratiquent une position plus dure : il faut d'abord que Mobutu parte, qu'il y ait une conférence nationale. Nguza-Karl-I-Bond représente plutôt l'expression du vieux particularisme katangais, me semble-t-il, mais ses allers-retours au pouvoir le déforcent dans la classe politique.

Cela dit, il faut bien réaliser - et on en a des témoignages récents - qu'à l'intérieur du pays, rien n'a changé. L'agitation des politiciens de Kinshasa, dont on parle ici, c'est une chose. Au fin fond du Zaïre, semble-t-il, rien n'a changé. Le MPR est toujours là. Avec peu de moyens certes. Mais la pesanteur joue : c'est comme s'il ne s'était rien passé.

**CM** - *Mobutu peut-il donc tenir ?*

**JCW** - Il semble que, pour finir, il ait accepté l'hypothèse d'un gouvernement de transition. Il va de nouveau changer son équipe : comme chaque année, deux fois l'an ? Peu importe qui va accepter d'en être, il sera toujours là, c'est sous son égide que cela se passera. Quel va être son rôle, ça c'est l'inconnue. Par exemple, on ne connaît pas encore exactement les articles de la Constitution qui ont été déjà révisés. Il semblerait que le Président soit déchargé de la Défense nationale, et même des Affaires étrangères... que les ministres pourraient fonctionner de manière autonome. Mais une question demeure : oseront-ils affronter Mobutu ? Lui, il a les moyens de corrompre. Même si aujourd'hui l'aide extérieure est tarie, si plus personne ne bouge. Il y a une espèce d'embargo : Mobutu ne va pas pouvoir continuer comme ça longtemps. Mais il pourrait faire un nouveau gouvernement qui reconnaîtrait qu'il y a eu plus qu'un mort à Lubumbashi... une espèce d'amende honorable pour la Belgique. Il y aura sans doute aussi un procès-spectacle des hauts fonctionnaires impliqués dans le massacre de Lubumbashi. L'enquête internationale réclamée par la Belgique ne se justifiera alors plus.

A ce moment-là, la Belgique devra sortir des tranchées, car il n'y aura plus moyen de se cacher derrière les droits de l'Homme. La question se reposera alors à nouveau : que faire et avec qui ?

**CM** - *Les jeunes étudiants urbanisés vont continuer à se révolter ?*

**JCW** - Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une sorte de sous-prolétariat d'élite, de crève-la-faim. Les mouchards de Mobutu, souvent des étudiants de l'Equateur assurant leurs revenus, ont suscité des violences tribales extrêmes.

**CM** - *Un dernier mot sur les accords belgo-zaïrois si laborieusement signés ?*

**JCW** - Ils ont été signés dans l'incrédulité, sans enthousiasme, presque en catimini. On avait franchi un point de non-retour.

## **afrique australe : quelle signification ?**

paulette pierson-mathy

*L'Afrique australe a présenté et présente bien des traits originaux : forte présence du colonat blanc, décolonisation plus tardive (ou inachevée), victoires de mouvements de libération très structurés par l'effet de luttes de longue durée (y compris armées), internationalisation « Est-Ouest » du conflit avec le gendarme régional. Et puis ces temps-ci, ouverture d'une phase de négociations généralisées.*

*Une question préliminaire s'imposait, à propos de cet espace régional lui-même, au moment où le concept géo-stratégique de conflit « régional » est mis en cause. Paulette PIERSON-MATHY, universitaire engagée de longue date dans le soutien aux mouvements de libération de ces pays, a bien voulu en tenir compte pour un exposé qui fait le point de la situation et décrit d'abord la zone de conflit dans son ensemble, pour examiner ensuite les tâches particulières des différents « Etats de la ligne de front ».*

### **I. Afrique australe : zone de conflit**

#### **trente années de lutte pour l'émancipation des peuples de la région**

Tant du point de vue des perspectives politiques que du droit international, il est logique de se référer à l'Afrique australe comme à un ensemble géopolitique qui constitue le dernier bastion de la domination blanche et impérialiste en Afrique, une zone de crises et de confrontations violentes, pendant ces trente dernières années, entre des forces

coloniales et le Mouvement de libération qui a joué un rôle capital dans la dynamique de l'émancipation des peuples de la région et dans le rétablissement de la légalité internationale bafouée par les régimes minoritaires racistes et coloniaux.

Les conflits ont été rendus plus brutaux et violents en Afrique australe par la présence de l'Afrique du Sud, Etat capitaliste avancé, indépendant depuis 1910, mais dominé par une minorité blanche à la tête d'un régime de type colonial et à vocation impérialiste, dont la prospérité a été bâtie, en liaison avec celle du capital étranger implanté dans la région, sur un système d'exploitation intensive de la force de travail de la population africaine non seulement nationale mais étrangère et recrutée dans plusieurs Etats de la région sur base du travail migrant.

Ce régime a été maintenu en place, face à la montée des luttes nationales, par la coercition, la guerre coloniale et la déstabilisation. Ces guerres ont eu des effets dévastateurs. Elles ont provoqué et provoquent encore des pertes incalculables en vies humaines, le déracinement et le dénuement des millions de personnes déplacées ou réfugiées, la sous-alimentation, la famine, la dislocation des structures économiques et sociales sur des parties importantes du territoire d'Etats comme le Mozambique et l'Angola, et l'aggravation des difficultés économiques et sociales des autres Etats de la région.

C'est dans ce contexte d'exploitation intense que les peuples opprimés d'Afrique australe se sont dressés pour revendiquer leur droit à la dignité, à l'autodétermination, à l'indépendance politique, économique et sociale, et ont donné naissance, dans cinq pays de la région, après une longue période d'oppositions multiformes et fragmentées, à des mouvements de libération nationale exprimant les aspirations de ces peuples pour un autre type de société.

Ce sont ces mouvements de libération nationale qui ont mené avec succès, à partir des années soixante, la première phase de la lutte de libération nationale conduisant quatre de ces pays à l'indépendance : Angola (1975), Mozambique (1975), Zimbabwe (1980), Namibie (1990).

En Afrique du Sud, la lutte du peuple sud-africain a revêtu une dimension nationale dès la fondation, en 1912, de l'*African National Congress*, deux ans après la constitution de l'Etat minoritaire blanc. Elle est passée au stade de la lutte armée après le massacre de Sharpeville en 1960. Cette lutte qui aujourd'hui mobilise les masses et revêt des formes multiples, a provoqué, depuis 1984, la crise du régime d'apartheid et a sonné le glas du système politique, minoritaire et totalitaire à

l'égard de la majorité africaine, mis en place depuis 1910 par l'impérialisme britannique.

## **l'enjeu de la lutte n'est pas seulement l'indépendance et l'accession au pouvoir politique**

L'enjeu de la lutte dans ces pays n'était et n'est toujours pas limité à la conquête de l'indépendance nationale et du pouvoir politique.

Ces luttes ont été menées par des organisations qui avaient pour objectif l'édification de sociétés libérées de la domination étrangère et de l'exploitation des minorités coloniales, et d'où serait éliminée l'influence prépondérante du grand capital étranger, y compris sud-africain, qui tirait profit des systèmes d'exploitation mis en place et contribuait à la perpétuation de ces régimes, à leur militarisation et à la guerre coloniale.

De tels projets supposaient des bouleversements économiques et sociaux fondamentaux et une remise en cause des rapports avec les pays industrialisés, y compris avec l'Afrique du Sud tant que le régime d'apartheid serait en place. Ils allaient de pair avec l'option, sur le plan international, du non-alignement et de la solidarité internationale avec les autres luttes de libération nationale dans le Tiers-Monde, et bénéficiaient de l'appui concret des Etats africains militants mais aussi de l'assistance matérielle des pays socialistes.

De ce fait, ils s'attaquaient non seulement à l'ordre colonial établi mais portaient atteinte au système impérialiste gravitant en Afrique australe autour de l'Afrique du Sud et soutenu par d'importants intérêts étrangers, essentiellement occidentaux. Ils remettaient en cause un rapport de forces favorable à l'Occident, dans une région considérée, en raison de l'importance de son peuplement blanc, de ses ressources minières considérables, de sa main-d'oeuvre migrante à bon marché, de sa position géo-stratégique et de son degré élevé de développement industriel, comme essentielle aux intérêts de l'impérialisme.

C'est ce qui explique le rôle prépondérant de l'Afrique du Sud dans la répression des mouvements de libération tant à l'intérieur de ses propres frontières qu'en Namibie ou au Zimbabwe, mais aussi en Angola et au Mozambique où ses forces de sécurité ont appuyé sur plusieurs fronts l'armée coloniale portugaise, ainsi que le soutien dont l'Afrique du Sud a pu disposer dans le développement de sa stratégie d'intervention et d'agression en Afrique australe.

## le système impérialiste ébranlé dans la région : l'Afrique du Sud contre-attaque

L'accession au pouvoir, en 1975, des mouvements armés de libération en Angola et au Mozambique représente la première grande crise du système de domination et d'exploitation mis en place en Afrique australe, et a entraîné une riposte armée de l'Afrique du Sud, appuyée secrètement par les Etats-Unis et leurs alliés.

Pour la première fois, l'Afrique du Sud s'est engagée dans une stratégie de guerre contre un Etat, l'Angola, qui n'était placé ni sous sa domination coloniale, ni sous sa dépendance économique et qui ne partageait pas non plus de frontière commune avec l'Etat sud-africain. Mais l'Angola, en raison même de ses ressources et potentialités économiques (pétrole notamment) et de la fermeté de l'engagement politique du mouvement de libération - le MPLA - en passe de devenir la force dirigeante de l'Etat, était peut-être le mieux en mesure de pouvoir mener à bonne fin son projet de développement national autonome, sa politique de non-alignement et de solidarité avec les mouvements de libération d'Afrique australe.

La gravité de la menace portée à la position dominante de l'impérialisme a provoqué l'intervention active des Etats-Unis dans la région - sous la forme d'un soutien financier et militaire secret aux forces anti-MPLA (le FNLA et l'UNITA), et d'un appui à l'agression directe menée conjointement par l'Afrique du Sud et le Zaïre contre l'Angola - et ce, pour empêcher l'accession du MPLA au pouvoir.

C'est cette agression internationale qui a conduit l'Angola à faire légitimement appel à l'assistance de ses alliés, en particulier celle de Cuba et des pays socialistes, offrant ainsi un nouveau prétexte à l'hostilité des Etats-Unis à l'égard du nouvel Etat angolais, hostilité toujours manifestée aujourd'hui.

La seconde crise du système hégémonique qui, en Afrique australe, a pour centre l'Afrique du Sud, a été provoquée par l'accession au pouvoir du mouvement de libération au Zimbabwe, en 1980 : c'était l'échec à la fois du projet d'une solution interne néo-coloniale, et du plan de constellation d'Etats proposé aux pays d'Afrique australe par le régime d'apartheid dans les circonstances que nous évoquerons plus loin. La riposte de l'Afrique du Sud a consisté dans la mise en application de la « stratégie totale » adoptée après l'insuccès de sa première guerre d'agression contre l'Angola, avec comme nouvelles cibles le Mozambique et indirectement le Zimbabwe, stratégie fondée à la fois sur l'attaque

directe par des troupes sud-africaines et l'utilisation permanente de forces subversives locales pour tenter de déstabiliser les régimes en place issus de la lutte de libération.

Or depuis 1975, la guerre de l'Afrique du Sud en Afrique australe, son occupation partielle du territoire angolais, son utilisation illégale de la Namibie à cette fin, sa politique de déstabilisation dans l'ensemble de la région, ont certes été condamnées sur le plan des principes mais n'ont jamais été sanctionnées par le Conseil de sécurité en raison du veto ou de la menace de veto des partenaires occidentaux de l'Afrique du Sud.

Le régime d'apartheid a donc été encouragé à poursuivre, pour son propre compte et au profit du système d'exploitation impérialiste de la région, une politique bafouant le droit à l'autodétermination des peuples, violant les règles les plus fondamentales du droit international sur l'interdiction du recours à la force dans les relations entre Etats et provoquant, en Afrique australe, des ravages considérables, paralysant le fonctionnement normal de certains Etats, sapant les projets de société non- raciale et s'inspirant du socialisme élaborés par l'Angola et le Mozambique.

Si l'Afrique du Sud a pu mener pendant aussi longtemps et sans restriction une politique aussi dévastatrice, c'est parce que le régime d'apartheid était assuré que, quelle que soit l'étendue des violations des normes et principes les plus élémentaires du droit international que cette politique d'agression comportait, aucune action collective ne serait déclenchée à son encontre tant qu'il serait en mesure de poursuivre, en Afrique australe, une politique qui prolongerait sa propre survie et qui viserait à rétablir un ordre économique et social extrêmement profitable aux investisseurs étrangers et servant les intérêts globaux de l'impérialisme.

## **la crise du régime d'apartheid et ses répercussions en Afrique australe**

Depuis l'automne 1984, le régime d'apartheid est en crise, une crise désormais irréversible et qui se répercute dans toute l'Afrique australe.

Cette crise a été provoquée par le développement de la résistance de masse à l'apartheid. Elle a été renforcée par l'effet des sanctions - même limitées - imposées par les alliés traditionnels de l'Afrique du Sud sous la pression de leur propre opinion publique qui, notamment aux Etats-Unis, a réagi à la brutalité de la répression interne.

Cette crise est toujours en cours : elle n'a pas mis un terme à la lutte en Afrique du Sud et en Afrique australe, ni supprimé ses enjeux, même si la résistance massive du peuple sud-africain a ouvert la voie à une solution négociée.

Les perspectives de règlement politique l'emportent aujourd'hui sur celles de la poursuite de la lutte armée, une lutte qui, en Afrique du Sud a toujours été très sélective dans le choix des cibles. Elles découlent aussi du nouveau contexte international résultant de la *perestroïka* et, plus récemment mais de manière plus difficile à cerner, de la crise et de l'effondrement des régimes socialistes en Europe de l'Est.

En Afrique australe même, les conditions propices à des négociations véritables ne sont apparues qu'après la défaite militaire de l'Afrique du Sud en Angola au printemps 1988.

Ebranlé en Afrique du Sud même, dès l'automne 1984, le régime d'apartheid avait néanmoins persisté dans sa « stratégie totale », et notamment dans l'escalade de ses interventions militaires en Angola pour appuyer l'UNITA. Encouragée par la décision des Etats-Unis, en juillet 1985, d'accorder un soutien officiel à l'Unita, y compris sous forme d'une assistance militaire, l'Afrique du Sud s'engageait, à partir de septembre 1985, dans de nouvelles offensives de grande ampleur contre l'Angola.

Les coûts, humain et économique, de la guerre devenaient trop élevés pour un pays en crise : la défaite de Cuito Cuanavale, au printemps 1988, a conduit le régime d'apartheid à la table des négociations. Ces négociations tripartites, menées entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, sous les seuls auspices des Etats-Unis, ont abouti à une série d'accords échelonnés de juillet 1988 à la fin 1988.

## les accords tripartites de 1988

Ces accords consacrent, en premier lieu, la fin de l'agression sud-africaine contre l'Angola. Le 31 août 1988 les dernières troupes d'Afrique du Sud quittaient le territoire angolais.

Ce retrait était une victoire pour l'Angola, mais une victoire qui intervenait après des années de destructions, qui ne mettait pas fin à d'autres interventions hostiles, notamment celles des Etats-Unis et du Zaïre, et ne réglait pas le problème des réparations.

Aucun dédommagement ni indemnité - pour les pertes en vies humaines, les destructions et dommages matériels provoqués par treize années de guerre non-déclarée et d'occupation d'une partie du territoire angolais - n'était prévu par les accords, alors que le Conseil de sécurité avait affirmé, dès sa première résolution condamnant l'agresseur sud-africain en 1976 et dans plusieurs résolutions subséquentes, l'obligation pour cet Etat d'indemniser l'Angola. Une commission de l'ONU avait évalué, en octobre 1985, ces dommages à 53 millions de dollars.

Les Etats-Unis, qui ne sont pas partie aux accords tripartites mais qui en ont été les principaux médiateurs, ont obtenu que Cuba et l'Angola s'engagent, dans un accord bilatéral, à retirer les troupes cubaines de l'Angola selon un calendrier étalé sur vingt-sept mois à dater du 1<sup>er</sup> avril 1989. Le principe de ce retrait avait déjà été accepté par ces deux Etats en 1982. Ils avaient fait savoir alors au Secrétaire Général de l'ONU que la présence des troupes cubaines ne serait plus nécessaire dès que les troupes sud-africaines auraient évacué la Namibie et que ce pays aurait accédé à une indépendance authentique.

Le gouvernement américain n'a pris, pour sa part, aucun engagement concernant la cessation de son soutien illégal à l'UNITA, qui poursuit en Angola en s'appuyant sur le Zaïre la même politique de destruction précédemment menée conjointement avec l'armée sud-africaine.

L'accord final de décembre 1988 a ouvert quant à lui la voie à l'indépendance de la Namibie en levant les obstacles mis par l'Afrique du Sud et par l'administration Reagan à l'application du Plan de l'ONU pour l'accession à l'indépendance de la Namibie.

Ce Plan, d'origine occidentale, avait été élaboré par cinq Etats, dont les Etats-Unis, la France, et la Grande-Bretagne qui tout en étant opposés à l'application de sanctions internationales contre l'Afrique du Sud, ne soutenaient pas non plus la lutte du Mouvement de libération. Ce Plan constituait donc un compromis qui tenait plus compte des positions de l'agresseur sud-africain que de celles du Mouvement de libération de la Namibie, la SWAPO.

Approuvé par le Conseil de sécurité en 1978, son application a été entravée pendant onze ans par les manoeuvres et la guerre coloniale du régime d'apartheid, mais aussi par le soutien que l'Afrique du Sud a continué d'obtenir des Etats occidentaux qui ont pris prétexte du Plan pour maintenir leur opposition à des sanctions collectives, l'administration Reagan apportant en outre, dès 1981, à la question de l'accession

à l'indépendance de la Namibie une dimension de conflit Est-Ouest.

C'est l'administration Reagan qui, en violation flagrante du droit à l'autodétermination du peuple Namibien et des règles régissant les rapports entre Etats, a proposé, pour la première fois, de lier le retrait des forces d'occupation sud-africaines de la Namibie au départ des forces cubaines de l'Angola, alors qu'il s'agissait dans le premier cas d'une armée d'agression occupant illégalement un territoire placé depuis 1966 sous la responsabilité directe des Nations-Unies et que, dans le second, on était en présence d'une force militaire amie, appelée par un Etat souverain, pour repousser un agresseur conformément au droit de légitime défense de tout Etat (art. 51 de la Charte de l'ONU), droit réaffirmé, en ce qui concerne le cas angolais, par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité.

Ainsi l'Afrique du Sud, occupant illégal de la Namibie, mais néanmoins assurée du soutien de ses alliés occidentaux, principalement des Etats-Unis, a utilisé ces onze années pendant lesquelles l'application du Plan de l'ONU a été paralysée pour influencer l'avenir politique de la future Namibie indépendante, dans un sens conforme à ses intérêts et à ceux de l'impérialisme en Afrique australe.

Pour semer la division et provoquer des affrontements au sein de la population namibienne s'identifiant à la lutte de libération, le régime d'occupation a suscité la création de partis politiques et d'institutions ethniques. Il a également mis sur pied une force territoriale qui lui a permis d'utiliser des Namibiens dans la répression armée du Mouvement de libération. Pour maintenir la dépendance économique de la Namibie à son égard, il a annexé le port de Walvis Bay et a renforcé, en collaboration avec des intérêts étrangers, le pillage des richesses naturelles de la Namibie.

La victoire de la SWAPO aux élections organisées en novembre 1989 sous la supervision des Nations Unies, avec une majorité de 57 %, - équivalente à celle de la ZANU, au Zimbabwe, à la veille de l'accession à l'indépendance de ce pays -, mais alors qu'en Namibie l'administration de facto et la police du territoire étaient encore celles du régime d'occupation, doit être resituée dans ce contexte et indique que la lutte pour plus de justice sociale en Namibie sera longue et semée d'obstacles.

## II le rôle des états de la ligne de front dans le conflit

### la solidarité avec les luttes de libération

Sept Etats font aujourd'hui partie du groupe informel et essentiellement politique dit « de la ligne de front », qui depuis 1974 réunit les Etats qui en Afrique australe mènent une politique concertée et jouent un rôle dynamique dans la solidarité avec les luttes de libération.

Quatre d'entre eux sont issus de la lutte armée de libération et sont dirigés par les mouvements qui ont mené à son terme le combat pour l'indépendance nationale : l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe, la Namibie. Les trois autres Etats ont été solidaires de ces luttes dès leur déclenchement, il s'agit de la Zambie, de la Tanzanie et du Botswana.

Ces Etats partagent la conviction qu'il n'y aura pas d'indépendance réelle en Afrique australe, de paix, de possibilité de développement et de justice sociale tant que le système d'apartheid et les interventions étrangères hostiles qui l'accompagnent, ne seront pas balayés de l'Afrique australe.

La contribution de ces Etats à la légitimation internationale de la lutte armée, alors que toutes les voies pouvant conduire à des négociations véritables avaient été bloquées par les régimes colonialistes et que les Etats occidentaux refusaient de s'engager dans une action collective, leur opposition efficace aux tentatives de l'Afrique du Sud de briser le soutien structuré aux forces de libération, leur contribution à la défaite du colonialisme et de l'apartheid ne sauraient être sur-évaluées. Aucun de ces Etats qui tous, à un moment ou à un autre, sauf peut-être le Botswana, ont servi de base arrière à telle ou telle de ces luttes, n'a cherché à contrôler militairement le Mouvement de libération et à l'utiliser à des fins politiques propres qui auraient pu desservir la lutte. C'est pourquoi il n'y a jamais eu de place pour un pays néo-colonial comme le Zaïre parmi les Etats de la Ligne de Front.

Même dans le cas de l'accord de Nkomati (1984), qui a obligé le Mozambique à refuser toute facilité logistique à l'ANC en échange de l'engagement (non respecté) de l'Afrique du Sud de cesser son soutien au MNR, on peut affirmer que le Mozambique n'entendait pas participer à une alliance dirigée contre la lutte de libération en Afrique australe, mais que ce pays était poussé par la nécessité d'un repli tactique face à

la stratégie de guerre totale du régime d'apartheid, déployée avec férocité contre un pays très dépendant économiquement de l'Afrique du Sud.

Un raisonnement similaire peut être tenu en ce qui concerne l'arrangement militaire conclu à Lusaka entre l'Afrique du Sud et l'Angola, qui a précédé de deux mois l'accord de Nkomati.

Aucun de ces accords n'a eu d'effet direct sur la situation politique interne de ces deux pays. Ils n'ont pas réussi, non plus, à faire du Mozambique ou de l'Angola des clients ou des instruments d'une politique favorable à l'hégémonie de l'Afrique du Sud, mais ont permis, dans le cas du Mozambique, d'améliorer ses relations avec l'Occident et les Etats-Unis en particulier et de freiner le soutien officiel de ceux-ci au MNR.

Ainsi, quelle que soit la nature de leur régime politique, les circonstances de leur accession à leur indépendance, leur degré de dépendance économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud et donc leur vulnérabilité, il n'est pas exagéré de conclure que les Etats de la Ligne de front ont depuis leurs premières initiatives diplomatiques, apporté séparément et ensemble, en soutenant les mouvements armés à contenu populaire et à vocation socialiste, une contribution majeure à la solidarité régionale et à la lutte globale contre l'ennemi principal des peuples africains : le colonialisme et l'apartheid en tant que système d'oppression et d'exploitation à vocation régionale, porteur d'interventions économiques hostiles, de déstabilisation et d'agression directe en Afrique australe.

## qu'en est-il aujourd'hui ?

Des changements profonds sont intervenus, en Afrique du Sud et en Afrique australe, au cours de ces dernières années, sous l'effet principalement du développement de la résistance interne à l'apartheid et du poids des pressions résultant de la solidarité tant régionale qu'internationale à cette lutte.

La crise du régime d'apartheid est irréversible. Elle a réduit progressivement sa capacité d'intervention militaire et d'agression en Afrique australe, mais n'a pas mis fin à sa politique de déstabilisation.

Les Etats de la Ligne de front, tout en continuant à offrir une ligne de résistance, y compris armée, sont pour la plupart d'entre eux très profondément atteints par les années de politique agressive et dévasta-

trice imposée par le régime d'apartheid, et leurs populations aspirent à la paix.

A ces facteurs internes et régionaux s'ajoute la situation internationale nouvelle créée par les changements politiques en URSS, qui a pour effet de renforcer le rôle des Etats-Unis dans la région.

La conclusion des accords tripartites en 1988, dont nous avons analysé certains aspects, est un des résultats de ces bouleversements. Retenons ici que ces accords, en mettant fin à l'agression sud-africaine contre l'Angola et en ouvrant la voie à l'indépendance de la Namibie, n'ont résolu que partiellement le problème de la déstabilisation en Afrique australe et n'ont pas éliminé la nécessité de la solidarité et de l'action diplomatique concertée des Etats de la Ligne de front. C'est pourquoi cette action est une réalité politique toujours vivante. Ses raisons d'être existent encore. Examinons-les.

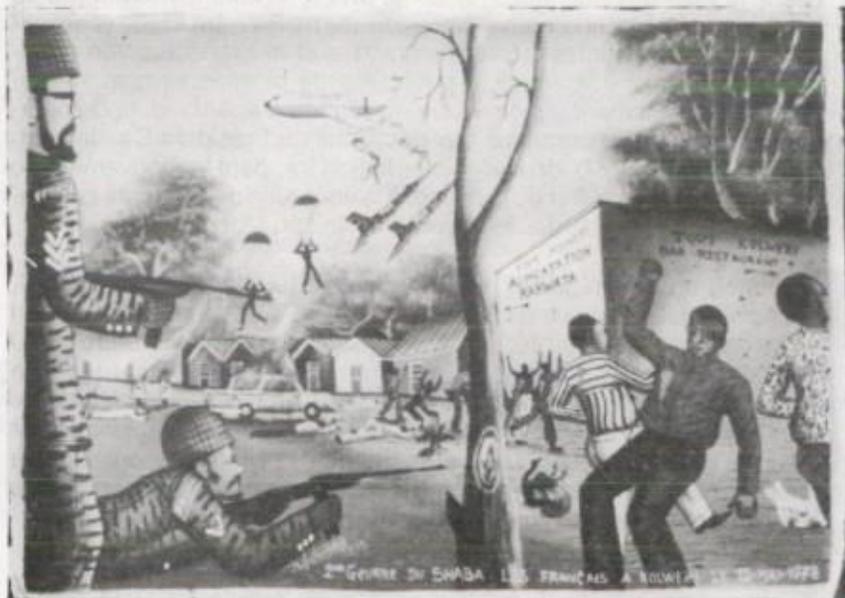
## **appui à l'anc dans la recherche d'une solution négociée**

Le régime d'apartheid est aujourd'hui irrévérablement ébranlé, mais toujours en place ; la majorité africaine demeure exclue du pouvoir et les rapports d'exploitation propres au système continuent de fonctionner.

La violence est toujours présente et elle est encore dirigée, en premier lieu, contre les militants et sympathisants du mouvement de libération, même si elle est désormais le fait, au Natal et dans certains ghettos africains, d'un mouvement ethnique zoulou, Inkhata, émanation du système des bantoustans, dont l'action violente est aujourd'hui soutenue par une partie des forces de sécurité.

Les facteurs qui ont conduit à la conclusion des accords tripartites de 1988 ont aussi ouvert la voie à une solution négociée visant à éliminer le système de l'apartheid. Les Etats de la Ligne de front continuent dès lors à se concerter, au niveau le plus élevé, et à mener une politique commune au sein de l'OUA et parmi d'autres instances internationales pour faciliter la recherche d'une telle solution.

Ils le font en étroite collaboration avec l'ANC à qui ils ont apporté un soutien diplomatique crucial au moment où le mouvement de libération cherchait à maintenir l'isolement du régime d'apartheid et à faire approuver internationalement ses propres propositions de règlement négocié. Appuyée initialement par les Etats de la Ligne de front, approuvée



TSHIBUMBA (Lubumbashi) : Les Français à Kolwezi

ensuite par l'OUA et les Non-Alignés, ces propositions ont été, pour l'essentiel, reprises dans la « Déclaration de l'Assemblée générale sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe », adoptée par consensus le 14 décembre 1989.

La Déclaration (*ndlr* : qu'Hélène PASTOORS présente de façon plus détaillée dans ce numéro des *CM*) définit les principes fondamentaux d'un nouveau régime sud-africain, démocratique et non-racial et soutient l'objectif de la mise en place d'un « *ordre économique favorisant le bien-être de tous* ». Elle énumère les mesures préalables que le régime d'apartheid doit prendre pour créer un climat propice à l'ouverture des négociations. Un programme d'action internationale prévoit le maintien des mesures de pressions internationales « *tant que n'existeront pas des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles* », compte tenu des objectifs de la Déclaration.

La caution universelle apportée aux propositions initiales de l'ANC, grâce notamment à la fermeté des Etats de la Ligne de front et du Groupe de l'OUA sur l'Afrique australe dont ils forment l'élément clé, a rendu

caduc le Plan quinquennal de réforme du Parti Nationaliste adopté au printemps 1989 sous la nouvelle présidence de F.W. De Klerk, et essentiellement fondé sur les facteurs ethniques et la préoccupation dominante de maintenir la situation privilégiée de la minorité blanche. En renforçant l'isolement diplomatique du régime d'apartheid, la Déclaration a certainement contribué aux décisions du Président De Klerk, en date du 2 février 1990, de lever l'interdiction frappant le mouvement de libération depuis 1960 et de procéder à la libération de plusieurs catégories de prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela.

Cette première réponse du gouvernement sud-africain aux conditions préalables établies dans la Déclaration a alors permis l'ouverture des premiers entretiens préliminaires au niveau le plus élevé, entre l'ANC et le Gouvernement sud-africain, à Groote Schuur, les 2-4 mai 1990. Le respect des autres conditions et l'accord sur les objectifs à atteindre fixés par la Déclaration, demeurent pour l'ANC et le mouvement démocratique de masse, et donc pour les Etats de la Ligne de front, la base fondamentale de tout progrès dans la voie des négociations véritables et réduisent de ce fait la marge de manoeuvre du régime d'apartheid.

## **namibie**

Ces Etats ont aussi joué un rôle actif dans le processus international qui a conduit, sous la supervision de l'ONU, à l'accession à l'indépendance de la Namibie, le 21 mars 1990. Ils ont apporté, face aux manoeuvres du régime d'apartheid visant à marginaliser la SWAPO, un soutien diplomatique constant, coordonné et vigilant à celle-ci. L'accession au pouvoir de la SWAPO est aussi la victoire des Etats de la Ligne de Front.

Mais cette indépendance est aussi le résultat d'un compromis. Walvis Bay, le seul port en eaux profondes, demeure illégalement occupé par l'Afrique du Sud. L'ordre économique et social, profondément discriminatoire, organisé par la puissance coloniale au profit du grand capital étranger et des colons est toujours intact, alors que la masse de la population africaine, dont la force de travail est surexploitée, vit dans le plus grand dénuement.

Au nord de la Namibie, des éléments de l'ancien bataillon Koevoet - créé par l'armée sud-africaine pour la lutte anti-guérilla et qui terrorisait la population - mènent encore des actions de banditisme ; des caches d'armes ont été trouvées en plusieurs endroits.

## angola et mozambique

L'Angola et le Mozambique, indépendants depuis 1975, sont aujourd'hui encore la cible d'une politique dévastatrice d'agression dans laquelle sont impliquées des puissances étrangères. Certes, depuis la fin août 1988, les troupes sud-africaines ont dû, après leur débâcle militaire en Angola et en application des accords tripartites de 1988, cesser leur occupation du sud de l'Angola et renoncer à l'intervention directe de leurs forces armées aux côtés de l'UNITA, mais cette organisation demeure l'alliée du régime d'apartheid. Le Zaïre qui avait participé, en 1975, à l'agression internationale contre l'Angola, soutenue alors secrètement par les Etats-Unis, s'est progressivement substitué, avec l'appui de ces derniers, à l'Afrique du Sud en tant que pays de transit pour le matériel militaire destiné à l'UNITA et comme base logistique arrière pour ses opérations armées menées au Nord et à l'Est de l'Angola.

C'est l'administration des Etats-Unis qui apparaît désormais comme le principal soutien de l'UNITA. Le Président Bush a, pour sa part, renouvelé en 1990 l'appui financier et militaire des Etats-Unis, évalué à 50 millions de dollars, et il vient de demander au Congrès une aide supplémentaire de 10 à 15 millions de dollars. Cette aide constitue une violation des règles fondamentales du droit international et de la Charte de l'ONU. Elle représente d'autre part une violation des accords tripartites conclus sous leurs propres auspices et dont les Etats-Unis sont un des garants en leur qualité de membre du Conseil de sécurité.

L'objectif de l'intervention américaine et de l'attitude hostile à l'égard du gouvernement angolais avec lequel les Etats-Unis refusent d'entretenir des relations diplomatiques, a toujours été d'imposer l'UNITA au pouvoir. Ils masquaient précédemment cet objectif et « justifiaient » leur intervention illicite dans les affaires angolaises en invoquant la présence militaire cubaine en Angola, considérée comme « l'obstacle » à la normalisation de leurs relations avec l'Etat angolais.

Depuis le retrait des troupes cubaines entamé au printemps 1989, les Etats-Unis ne peuvent plus invoquer ce prétexte pour poursuivre leur aide à l'UNITA et refuser la normalisation de leurs relations avec le gouvernement angolais : ils exigent ouvertement désormais un changement de régime, le multipartisme, en d'autres termes, l'acceptation de l'UNITA en tant que parti politique.

Les Etats de la Ligne de Front ont pris position contre le soutien militaire et financier, illégal au regard du droit international, que les Etats-Unis continuent d'accorder à l'UNITA, et sont notamment intervenus

auprès du Président des Etats-Unis, dans une démarche collective menée au lendemain des accords tripartites de décembre 1988, pour qu'il y soit mis fin.

Ces états encouragent une solution négociée du conflit, ont appuyé les initiatives de paix du gouvernement angolais, ses tentatives de négociation et ses contacts désormais directs avec l'UNITA, et ils continuent de dénoncer les ingérences étrangères et en particulier le soutien militaire à l'UNITA comme contraires aux objectifs de paix poursuivis par le gouvernement angolais et aux règles du droit international relatives aux relations entre Etats.

Au Mozambique, alors que le gouvernement a établi des contacts directs avec le MNR, les bandes armées de cette organisation continuent d'opérer contre des objectifs civils et de semer la mort, la dévastation, engendrant la famine dans de vastes régions de ce pays. En dépit de l'accord de Nkomati (1984), le MNR n'a jamais cessé d'obtenir des aides « non officielles », mais très concrètes, en provenance d'Afrique du Sud et d'autres sources étrangères, notamment d'intérêts privés portugais, nord-américains, allemands, britanniques. Des centaines de milliers de personnes fuyant la terreur du MNR et la famine continuent à trouver refuge sur le territoire des Etats de la Ligne de Front et au Malawi. C'est le cas aussi pour des dizaines de milliers de réfugiés angolais et pour les exilés politiques sud-africains établis sur le territoire de ces Etats et cibles, jusqu'il y a peu, d'actes terroristes de commandos sud-africains.

La solidarité se traduit aussi par des appuis militaires.

En Angola, c'est Cuba qui a répondu massivement, en 1975, à l'appel du MPLA face à l'invasion de l'Afrique du Sud, apportant une assistance essentiellement liée à la menace permanente d'intervention directe de l'Afrique du Sud, menace qui a pris fin avec le retrait des forces armées sud-africaines de la Namibie, à dater du 1<sup>er</sup> avril 1989.

Bien que les contingents de l'armée cubaine, encore présents en Angola, n'interviennent pas aux côtés de forces gouvernementales angolaises dans la répression armée contre l'UNITA, le calendrier du retrait de ces troupes a été suspendu pendant plusieurs semaines, au début de l'année 1990, à la suite d'attaques délibérées de l'UNITA contre des forces cubaines.

Au Mozambique, ce sont deux Etats de la Ligne de Front - la Tanzanie et le Zimbabwe - qui ont apporté, et continuent d'apporter dans le cas du

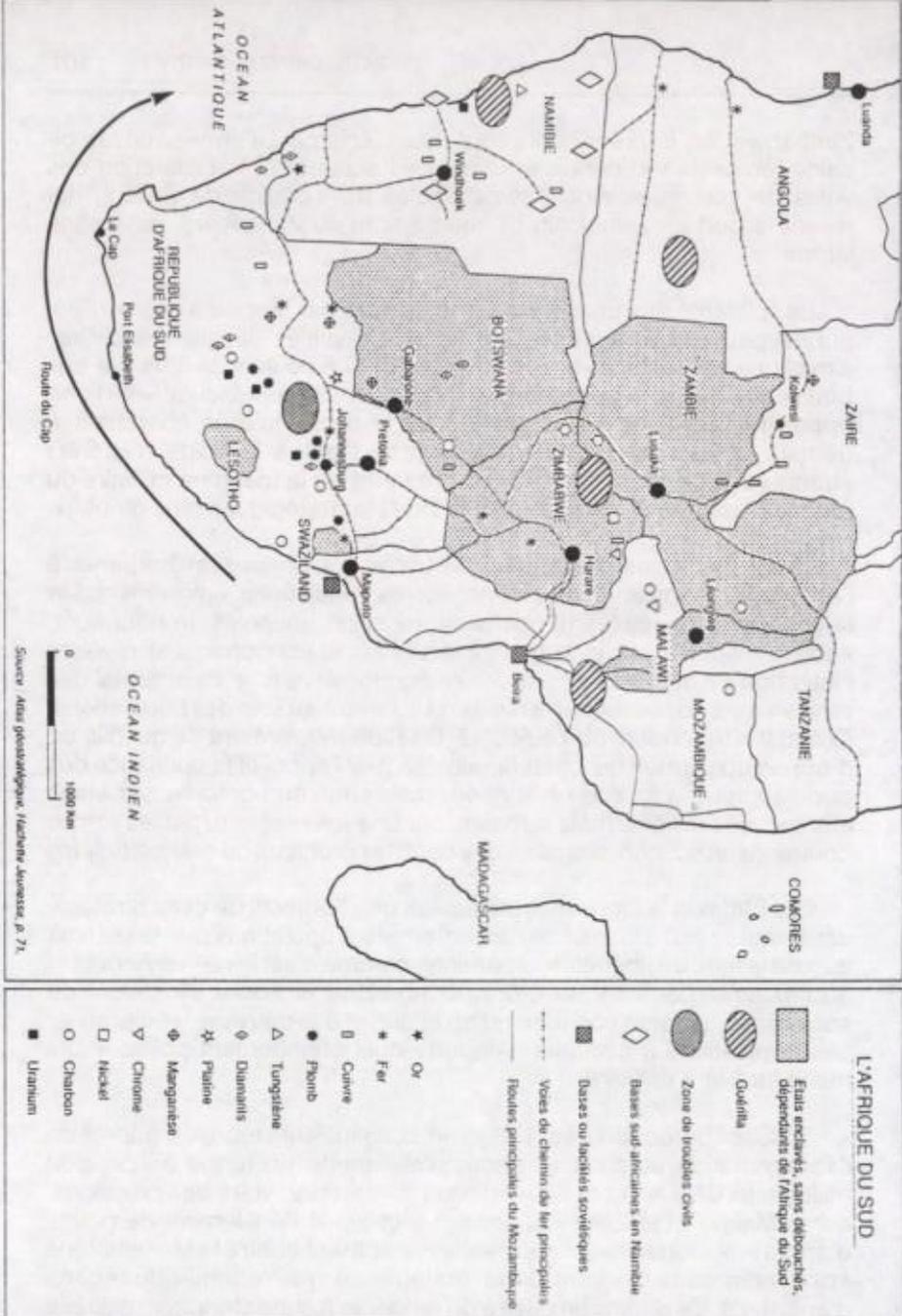
Zimbabwe, un appui militaire tout aussi légitime à l'armée mozambicaine, en assurant, depuis le début des années 80, la protection des voies de communication internationales du « couloir de Beira », qui relie le port mozambicain du même nom au Zimbabwe, pays sans littoral.

La solidarité des Etats de la Ligne de front par rapport à ces conflits, qui ne peuvent en aucune manière être qualifiés de guerres civiles, s'explique par le fait que ni le MNR ni l'UNITA ne sont perçus par ces Etats comme des organisations authentiquement représentatives d'une opposition politique démocratique au pouvoir qu'elles cherchent à détruire, mais sont considérées comme étant à la soide d'intérêts étrangers et oeuvrant comme des branches de la machine militaire du régime d'apartheid, dans le cadre d'intérêts stratégiques plus globaux.

Leurs méthodes d'attaques, délibérément cruelles et barbares à l'égard de la population rurale (massacres, mutilations, enlèvements) et le choix d'autres cibles (moyens de transport, réserves de nourriture, écoles, dispensaires et autres objectifs socio-économiques) révèlent l'intention de détruire l'infrastructure économique et le tissu social des pays visés et de provoquer la famine et la terreur au sein des populations. Ces actes répondent non aux objectifs d'un mouvement de guérilla ou d'opposition armée qui chercherait à gagner l'appui et la confiance des populations et à améliorer leur sort, mais sont, au contraire, similaires aux moyens utilisés, mais rarement sur une telle échelle, par les forces contre-insurrectionnelles dans des conflits coloniaux ou néo-coloniaux.

Les Etats de la Ligne de front savent que l'objectif de cette stratégie dévastatrice est, à la fois, de démontrer aux populations que le pouvoir issu de la lutte de libération - et orienté, comme c'est le cas en Angola et au Mozambique, vers un ordre économique et social s'inspirant du socialisme - ne peut conduire qu'au chaos et à la détresse, et d'amener ces populations à accepter n'importe quel changement politique qui mette fin à leur calvaire.

C'est pourquoi ils sont intervenus, à plusieurs reprises, auprès de l'administration américaine pour qu'elle mette un terme à son aide militaire à l'UNITA et ont entrepris des démarches, voire des pressions, sur le Malawi et le Zaïre qui servent tout aussi illégalement de points d'appui aux mouvements subversifs qui opèrent contre le Mozambique et l'Angola dans le cadre de la stratégie de guerre totale du régime d'apartheid. Ce régime en crise a dû renoncer à cette stratégie, mais elle continue à produire ses effets, et certains de ses objectifs rejoignent ceux des Etats-Unis et de certains Etats occidentaux dans la région, peu



Carte : B. MERENNE - SCHUMAKER, *Le petit atlas de géopolitique*, Fegepeo 1990

intéressés à voir se consolider en Afrique australe des régimes qui ont cherché à se distancier du grand capitalisme international en s'engageant dans des voies autonomes et socialistes de développement.

## le sadcc

Sur le plan économique régional il faut citer une initiative majeure des Etats de la Ligne de front : la création, le 1<sup>er</sup> avril 1980, au lendemain de l'accession à l'indépendance du Zimbabwe, de la *South African Development Coordination Conference (SADCC)*. La tâche prioritaire de cette organisation à structure peu centralisée est de renforcer la coopération entre Etats de la région en vue de réduire la dépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud, en particulier mais non exclusivement, de créer les conditions d'une intégration régionale authentique et équitable, de mobiliser les ressources pour assurer la réalisation des politiques nationales inter-étatiques et régionales et d'oeuvrer à la libération économique de la région.

Dix Etats font aujourd'hui partie de la SADCC : les sept Etats de la Ligne de Front et trois autres Etats sans littoral qui dépendent, pour deux d'entre eux, très étroitement de l'Afrique du Sud, en raison de conditions historiques et économiques liées à leur passé colonial.

C'est le cas du Lesotho enclavé dans l'Afrique du Sud et du mini-Etat du Swaziland, partiellement enclavé lui aussi, ainsi que du Malawi, le seul Etat africain qui ait choisi, dès son accession à l'indépendance en 1964, d'établir des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

Ce regroupement à vocation essentiellement économique a cependant une signification politique, ne fût-ce que parce qu'il a été créé par les Etats de la Ligne de front, Etats engagés dans la lutte anti-apartheid.

Sa création a réduit à néant le projet de constellation d'Etats, proposé par l'Afrique du Sud, dans les années 1970, pour donner une certaine crédibilité à sa politique des bantoustans et pour renforcer, après l'accession au pouvoir en Angola et au Mozambique des mouvements de libération, les liens économiques entre Etats de la région au sein desquels l'Afrique du Sud continuerait à exercer le rôle dominant, proposition renouvelée à la veille de l'indépendance du Zimbabwe alors que le régime d'apartheid comptait sur la victoire de l'évêque Muzerowa.

Aucun Etat de la région n'a accepté à la fois de reconnaître les bantoustans et d'entrer dans un tel type de relations.

La riposte de l'Afrique du Sud à la formation de la SADCC a été le renforcement brutal des pressions économiques, de la déstabilisation et de l'agression, aucun Etat de la région n'y échappant.

La réalisation la plus marquante de la SADCC a été, au cours de ses dix années d'existence, la réhabilitation des moyens de transport et de communication internationaux de la région, permettant aux Etats sans littoral de se passer, pour une partie croissante de leur trafic commercial, des voies de communication et des ports sud-africains, alors que la stratégie du régime d'apartheid est de paralyser les routes, chemins de fer, pipe-lines du Mozambique et de l'Angola desservant plusieurs pays de la région pour renforcer la dépendance des Etats sans littoral à son égard.

Les travaux réalisés concernent six couloirs situés principalement au Mozambique, en Tanzanie et en Angola, et ont permis de réduire de près de 50 % cette dépendance.

Dans d'autres secteurs clés, et notamment celui du commerce régional entre Etats membres, c'est encore la stagnation puisque ce commerce ne représentait, en 1989, que 5 % tandis que le commerce avec l'Afrique du Sud s'élevait, quant à lui, en 1989, à quelque 7 % des exportations et 30 % des importations des pays de la SADCC.

Un des problèmes majeurs de la SADCC est l'absence de ressources propres pour financer les projets tant régionaux que nationaux. La dépendance à l'égard des sources de financement extra-régionales a des effets sur le choix et la réalisation des projets liés à l'accord des bailleurs de fonds, en l'occurrence la Communauté européenne, les Etats-Unis, le Canada, les Etats Nordiques notamment.

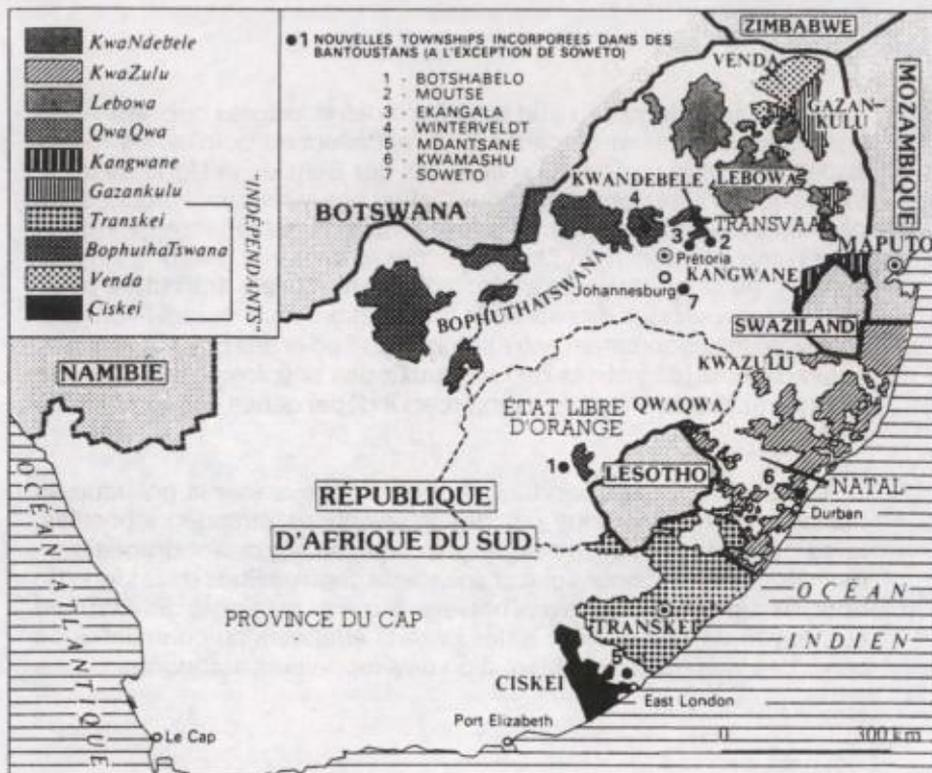
Les aides importantes obtenues pour le secteur des transports sont plus difficiles à obtenir pour la production et le commerce, ce qui a fait dire à certains analystes que l'effort commun pour se désengager de l'Afrique du Sud n'a pas libéré ces Etats d'une autre dépendance vis-à-vis de donneurs d'aides qui sont, pour certains d'entre eux, les principaux partenaires économiques et financiers de l'Afrique du Sud.

L'avenir de la SADCC est lié, en grande partie, à l'avenir politique de l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, la déstabilisation de plusieurs partenaires de la SADCC se poursuit et l'aide reçue par ces Etats depuis l'établissement de cette organisation régionale n'atteint pas le tiers du coût des dommages et destructions provoqués par la guerre de déstabilisation dans la région.

\*\*\*

Si demain l'Afrique du Sud est libérée des structures oppressives et agressives du régime d'apartheid, qu'accèdent au pouvoir les forces issues de la lutte de libération et alliées des Etats de la Ligne de front, forces qui ont lutté pour une Afrique du Sud non raciale et démocratique, pour un ordre économique et social favorisant le bien-être général et pour l'établissement d'un Etat respectueux, dans ses relations internationales, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres pays, menant une politique de paix et de coopération, dans ce cas-là on peut entrevoir une coopération entre l'Afrique du Sud et des Etats qui servent équitablement les intérêts de l'ensemble des peuples et des Etats de l'Afrique australe et tendent à renforcer l'indépendance économique de la région.

Il faut aussi, pour atteindre cet objectif, faire cesser la politique de déstabilisation - soutenue par des interventions étrangères hostiles, telles celles des Etats-Unis en Angola - qui, en aggravant dramatiquement la situation économique et sociale de certains Etats de la Ligne de front, risque de conduire à des bouleversements politiques qui amènent au pouvoir des forces liées à des intérêts étrangers ou contraintes de servir ces intérêts au détriment d'un développement autonome.



**LES TERRITOIRES DU « GRAND APARTHEID »**

Sur une population totale de 35 978 284 habitants, l'Afrique du Sud comprend 26 974 284 Noirs, dont plus de la moitié répartis dans les dix bantoustans :

**BANTOUSTANS - INDÉPENDANTS -**

	Population	Date de l'indépendance	Président
Transkei .....	3 168 012	(26 octobre 1976)	Général Bantu Holomisa
BophuthaTswana .....	1 870 152	(6 décembre 1977)	M. Lucas Mangope
Ciskei .....	821 500	(4 décembre 1981)	Général Oupa Gqozo
Venda .....	502 776	(13 septembre 1979)	Général Gabriel Ramushwana

**BANTOUSTANS - AUTONOMES -**

	Population	Premier ministre
KwaZulu .....	4 061 228	M. Gatscha Buthelezi
Lebowa .....	1 991 447	M. Nelson Ramodike
Gazankulu .....	539 059	M. Hudson Ntsanwisi
KaNgwane .....	424 995	M. Enos Mabuza
KwaNdebele .....	255 853	M. Masana Mahlangu
QwaQwa .....	196 551	M. Kenneth Mopeli

Source : Race Relations Survey 1988-1989, South Africa Institute of Race Relations, 1990.

vers la décolonisation de l'Afrique du sud

## démanteler un système, transformer une société

hélène passtoors

*Les négociations Mandela-De Klerk, après la libération même de Mandela, marquent à l'évidence une étape décisive de l'émancipation du peuple sud-africain.*

*Les tenants les plus obtus du pouvoir blanc l'ont d'ailleurs bien compris, jusqu'à risquer d'attiser le feu d'une guerre civile, dont ils espèrent au moins qu'elle dégoûtera une opinion publique d'Europe et d'Amérique du Nord bien fournie en prêt-à-penser sur les « guerres tribales ». Celles-ci ont de plus l'avantage -- éprouvé -- d'ouvrir la plus large marge de manoeuvre aux gouvernements occidentaux : commerce des armes et non-interventionnisme meurtrier (façon Liberia), soutien aux sécessions (façon Katanga), déstabilisations successives (façon Tchad),... la liste des scénarios est trop longue, mais dans le cas sud-africain on ajouterait les variations sur les embargos mous et sélectifs (pour le nucléaire, le diamant et le charbon, entre autres). A ne pas confondre avec le scénario « irakien » de l'embargo-blocus militaire et de la défense des tribus --bédouines -- gardiennes des droits de l'homme.*

*A suivre les résolutions de l'ONU, l'étape actuelle est aussi celle qui conduit à la mise en place d'un gouvernement provisoire, et elle impose donc à l'ANC de développer et adapter son programme à court terme : c'est comme militante de l'ANC qu'Hélène PASSTOORS nous en présente deux chapitres importants, relatifs l'un aux orientations socio-économiques, l'autre à la question nationale.*

*Connue comme militante pour avoir été emprisonnée en Afrique du Sud, H.P. était alors linguiste attachée à l'Université de Witwatersrand. Le ministre Tindemans ne s'était guère remué pour la sortir de prison, bien qu'elle ait la double nationalité belge et néerlandaise : le brave Léo était mollement contre l'apartheid, mais pas dur de la feuille quand il s'agissait de croire la police politique des Boers. Et l'engagement d'Hélène Passtoors était, lui, clair. Il l'est resté.*

*Avant son travail en Afrique du Sud, ses recherches universitaires l'avaient menée dans divers pays africains, après des études à l'Université de Lovanium (c'était encore la dénomination en 1967, quand elle s'y est inscrite, en arrivant au Zaïre).*

Selon le Secrétaire Général de l'ONU, « en réalité, l'Apartheid est beaucoup plus qu'un problème de violation des droits de l'homme. C'est un problème ayant de profondes racines raciales, politiques et économiques, qui compromet la stabilité et la sécurité de toute une région <sup>1</sup> ». On n'a pas besoin d'en dire plus et de convaincre les lecteurs de ces Cahiers que c'est un système total, qui affecte tous les aspects de la vie quotidienne et qui se présente comme un bloc, contre lequel lutte le peuple sud-africain. Ce n'est pas quand tous les Sud-Africains peuvent se baigner dans les mêmes eaux des océans, s'asseoir dans le même parc sur le même banc, utiliser les mêmes moyens de transport public, que ce système est détruit. Ce n'est même pas quand tous pourront habiter les mêmes quartiers et fréquenter les mêmes écoles -- deux points déjà chaudement disputés par le Parti National au pouvoir -- et se faire soigner dans les mêmes hôpitaux, recevoir le même salaire pour un travail égal, reposer dans les mêmes cimetières après des funérailles dans les mêmes églises, que le système sera éliminé.

En effet, c'est seulement quand l'enregistrement obligatoire de la population, dès la naissance, selon les races -- aussi désignées par les euphémismes « groupes », « minorités » et certainement de nouveaux demain -- disparaîtra à tout jamais, quand les terres de tout le territoire national appartiendront à ceux qui les exploitent par leur travail, et quand il n'y aura plus de bantoustans -- ces endroits de souffrance, le « chez soi » forcé de la main-d'oeuvre noire tenue en réserve, superflue ou âgée -- que le système sera « démantelé » comme on l'exige de tous côtés.

## une nouvelle constitution

L'action de « démanteler » signifie en général « démolir les murailles, les fortifications de quelque chose ». Si on garde cette image, reste donc le noyau, la société qui est, en Afrique du Sud, mortellement malade de l'enfermement dans ses « fortifications ». C'est pourquoi il s'agit aussi de guérir et transformer cette société pour le bien de tous ses membres, noirs et blancs, sous peine d'avoir lutté et sacrifié tant pour un ravalement cosmétique qui ne changerait que très peu la vie quotidienne de la population. En même temps il faudra consolider cette société ainsi mise à nu et toute vulnérable, par de nouvelles structures : c'est l'objectif premier d'un nouvel ordre constitutionnel dont les principes ont été convenus dans la déclaration d'Harare (août 1989) par l'ANC, les Pays de la Ligne de Front de l'Afrique Australe, et l'Organisation de l'Unité Africaine, et que les Non-Alignés et l'ONU ont repris ensuite pour l'essentiel.

En voici les points essentiels d'après le texte de l'ONU ( paragraphe 16 ; les grasses sont de nous H.P.).

1. *L'Afrique du Sud doit devenir un Etat uni, démocratique et non racial* (l'ANC vient d'ajouter à ces objectifs stratégiques : non sexiste ?).
2. *Tous ses citoyens doivent jouir des mêmes droits de citoyenneté et de nationalité sans distinction de race et de couleur, de sexe ou de religion.*
3. *Tous ses citoyens doivent jouir du droit de participer au gouvernement et à l'administration (...) suivant le principe du suffrage universel : une personne, une voix, dans le cadre d'élections à liste commune* (à corps électoral unique ndt).
4. *Tous les citoyens auront le droit de former des partis politiques et d'adhérer au parti politique de leur choix à condition qu'il ne repose pas sur des bases racistes.*
5. *Tous les citoyens jouiront des droits de l'homme (...) et des libertés fondamentales et civiles (...).*
6. *(Il y aura... ) un système législatif qui garantisse l'égalité de tous devant la loi.*
7. *(et...) un système judiciaire indépendant et non racial.*
8. *Un ordre économique doit être créé pour promouvoir le bien-être de tous les Sud-Africains.*

Il est précisé en outre qu'il ne s'agit pas de « réformes » constitutionnelles -- quoi qu'en pensent M. De Klerk et ses amis -- qui seraient nécessairement basées sur l'actuelle Constitution qui entérine le racisme comme mécanisme social, économique et politique pour régler la vie

des citoyens. Il s'agit de créer un ordre complètement nouveau basé sur des principes démocratiques et égalitaires, négocié et mis au point par une assemblée constituante de délégués du peuple démocratiquement élus. Egalitaire en matière politique et légale, bien entendu.

## transformation socio-économique

Et l'égalité sociale et économique alors ? Celle-ci est pour l'ANC un objectif qui dépasse largement les enjeux de la rédaction et même de l'application d'une constitution démocratique, qui impliquent déjà une tâche gigantesque dans une société aussi malade d'exploitation, d'humiliation, de haine, de violence, de crainte. Cette société est si divisée et déboussolée, en crise depuis si longtemps, l'exploitation d'une personne par une autre, d'un groupe par un autre y connaît des proportions telles, qu'il est surprenant que tous ne soient pas déshumanisés, qu'il y ait au contraire des guérilleros qui sacrifient tout, un mouvement démocratique, et des pourparlers alors que, selon le dessein du Grand Apartheid, se parler d'égal à égal aurait dû être par définition impossible.

Il faut avouer que la lutte sud-africaine donne confiance dans l'humanité !

Comment donc envisager une transformation de la société sud-africaine dans la décennie qui suivra la libération nationale démocratique ? La libération même est en train d'être conquise par un large front de forces et une alliance de classes opposées à l'Apartheid, et au colonialisme qui le sous-tend et dont ce pays ne s'est toujours pas débarrassé. Cette union impose certaines contraintes à la transformation à envisager, et notamment une limitation au relativement court terme qui distingue le programme de l'ANC, mouvement de masse et alliance de classes, de celui de certaines de ses composantes. Ainsi par exemple le parti communiste, SACP<sup>3</sup>, envisage une transformation à long terme bien au-delà du programme commun du mouvement de libération. Il faut cependant noter que c'est là la *seule* différence idéologique entre l'ANC et le SACP, son allié de longue date, qui a depuis longtemps donné priorité absolue à la libération nationale-démocratique sous la direction de l'ANC. En tant que parti qui entend défendre les intérêts de la classe ouvrière, le SACP vise à plus long terme l'établissement du socialisme démocratique. Il accepte le multipartisme et se promet de convaincre la majorité de la population que seul le socialisme est capable d'assurer ses intérêts : un bon niveau de vie pour tous dans une société humaine et pacifique<sup>4</sup>.

Pour le moment l'ANC, le SACP et le Congrès des Syndicats COSATU (fusionné récemment avec le SACTU qui opérait d'exil depuis 1960) apportent chacun toutes leurs forces et énergies dans la discussion et dans la prise de décisions démocratiques, mais dans l'action, l'alliance des trois agit comme un seul homme en route vers une seule destination : la réalisation du programme commun depuis 1955, *le Manifeste de la Liberté*.

*Le Manifeste de la Liberté* prévoit en effet une transformation socio-économique, sans pour autant constituer un plan complet pour un ordre socialiste proprement dit. Le plus important à ce propos, ce sont les prévisions concernant la redistribution de la richesse nationale, la redistribution des terres et la question nationale. Le paragraphe sur l'économie dit ce qui suit et est intitulé :

**« Le peuple aura sa part dans la richesse du pays !**

*La richesse nationale de notre pays, patrimoine de tous les Sud-Africains, doit être rendue au peuple;*

*La propriété des richesses minérales que recèle le sol, ainsi que celle des banques et des industries à caractère de monopole, doivent être transférées à la communauté;*

*Pour contribuer au bien-être public, il convient d'exercer un contrôle sur toutes les autres industries et sur le commerce;*

*Tous doivent jouir du même droit d'exercer un commerce là où ils le désirent, de se livrer à des activités industrielles ou d'adopter tout métier, manuel ou non, comme toute profession; [...] »*

Le paragraphe sur la question nationale est libellé comme suit :

**« Tous les groupes nationaux doivent jouir de droits égaux ! [...] Le droit de parler leur langue maternelle et de développer leur culture et leurs coutumes traditionnelles doit être le même pour tous; [...] »**

Le *Manifeste* n'énonce que des buts à atteindre et, à l'exception surtout des phrases sur les nationalisations citées ci-dessus et qui ont été tant décriées, il ne dit rien des moyens par lesquels fonder cette nouvelle société post-Apartheid. Le but est avant tout d'alléger la pauvreté et les souffrances des masses sud-africaines et de répondre à leurs besoins humains fondamentaux.

Depuis trois ans, et au fur et à mesure que la libération semblait s'approcher, l'ANC s'est donc mis à la tâche d'étudier et de discuter

démocratiquement les politiques à adopter prochainement, dans différents domaines, afin de réaliser ses objectifs dans les conditions objectives sud-africaines des années 90. Il existe ainsi une commission constitutionnelle qui a rédigé en 1988 un document directeur pour une nouvelle Constitution et l'a mis en circulation et discussion. Nourrie par un « feedback » de la base, la commission poursuit son travail en développant chaque chapitre en détail, tout en faisant circuler des propositions et assurant la plus ample publicité possible à chaque stade du travail. Ensuite ont été créées d'autres commissions – économique, sur la question terrienne, linguistique, sur la santé, l'enseignement, etc. – qui toutes travaillent comme esquissé ci-dessus et visent donc une coopération intime du peuple sud-africain à l'élaboration des projets et son consentement à leur propos. Cette consultation du peuple se fait, à travers les organisations de masse <sup>5</sup>, directement à la base et ensuite aux niveaux régionaux et national.

## économie

En matière d'économie plus particulièrement, l'ANC a souligné depuis quelques années que des mesures comme des nationalisations ne constituent évidemment pas un but en soi, pas un fétiche, mais un moyen vers un but, dans ce cas un certain contrôle démocratique de l'économie qui permettra une meilleure distribution de la richesse nationale ainsi que le développement des services essentiels à fournir par l'Etat, tels que la santé, l'enseignement et le logement. Deuxièmement, le Congrès soutient qu'une redistribution équitable est un processus, qu'elle ne se fait pas d'un coup de baguette magique ; et, troisièmement, qu'un tel processus n'est possible qu'au moyen de la *croissance économique*.

Les deux objectifs principaux d'aujourd'hui et de demain sont donc une croissance économique durable, d'un côté, et assez de contrôle de la part de l'Etat démocratique pour assurer ce processus de redistribution, de l'autre.

En ce qui concerne la situation actuelle, on se trouve face à une sous-performance économique d'un genre particulier, chronique sous le régime de l'Apartheid, d'un capitalisme monopoliste dans lequel au moins 80 % de l'économie sont concentrés dans les mains de sociétés industrielles et financières internationales. L'inflation se maintient à environ 15 % depuis plusieurs années. La dette publique s'élevait à 21 milliards \$ en septembre 1989. Malgré une immigration blanche

continue, la fuite de capital aussi bien que de cadres est continue, et il existe une véritable tradition de refus de réinvestissement des bénéficiaires dans le pays. Tandis que les investissements réalisés sont mal répartis et négligent par exemple des secteurs critiques d'infrastructure comme le logement.

En outre nous voyons se dérouler devant nos yeux, et sans pouvoir intervenir, des manoeuvres très importantes et angoissantes de sabotage de l'avenir économique. On peut distinguer quatre axes.

a) Le gouvernement a entrepris et accélère maintenant la *privatisation* du secteur nationalisé comprenant des entreprises stratégiques comme l'industrie chimique SASOL (dont l'activité de base est la transformation du charbon en pétrole <sup>e</sup>), et l'industrie sidérurgique ISCOR. Il a aussi décidé la privatisation des services de Poste, Téléphone et Télécommunications, d'assurances liées à la sécurité sociale, du secteur du logement et d'autres.

b) La *dérégulation* a été décidée dans la même optique, c'est-à-dire que l'intervention de l'Etat dans le privé a été réduite ou supprimée, prétendument pour donner libre jeu aux forces du marché, ce qui forcera le nouveau gouvernement à recommencer à zéro, même dans les domaines où l'intervention de l'Etat est indispensable (et la règle générale en Occident). Ainsi les patrons ne seront bientôt plus obligés de cotiser au Fonds de pensions des travailleurs, un récent projet de loi transfère une bonne partie des droits miniers de l'Etat au privé, etc..

c) La *restructuration* du capital international est opérée d'une telle façon que le contrôle de l'économie sud-africaine se trouvera bientôt entièrement au Nord, bien hors de portée du futur gouvernement. Ainsi par exemple De Beers, géant de l'industrie diamantaire qui contrôle la vente de 85 % des diamants produits dans le monde, mais qui était jusqu'ici basé en Afrique du Sud, vient de déménager le panneau de contrôle en Suisse.

d) Enfin le gouvernement a tenté et tente d'enfermer le développement économique dans une camisole de force, dès maintenant, sans le consentement de la majorité, par exemple en approchant le FMI pour se lier à ses politiques.

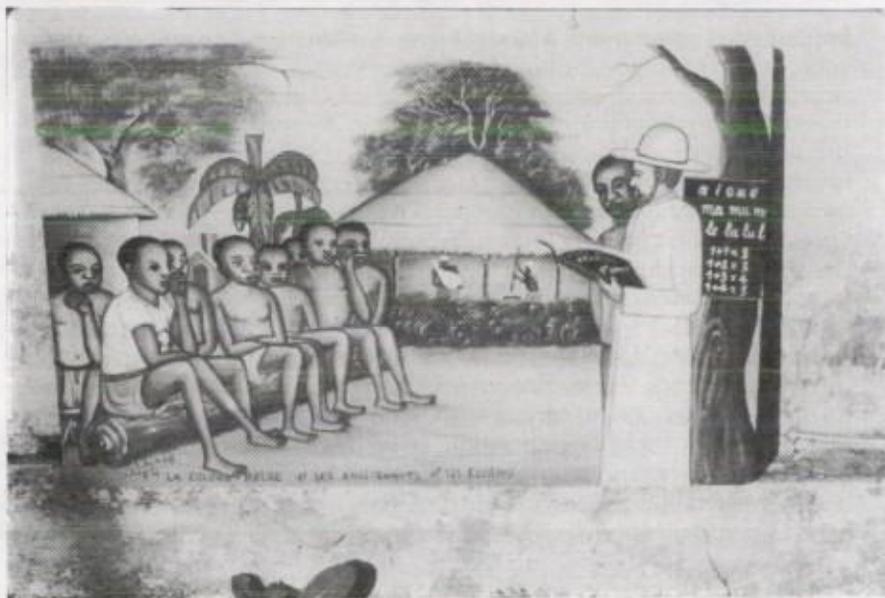
En d'autres mots, le régime et le capital international veulent -- c'est un scénario du type Congo 60, évidemment -- s'assurer qu'en cas de transfert du pouvoir politique à la majorité, le pouvoir économique restera bien hors du jeu. Et sans pouvoir économique, un gouvernement

progressiste n'aurait que très peu d'espace pour effectuer ne serait-ce qu'un début de transformation sociale : il est certain qu'échouerait ainsi son projet principal. Il faudra peut-être insister sur ce point : toute transformation sociale exige un certain contrôle du pouvoir économique. Dans une démocratie qui veut établir une économie dite mixte, il s'agit de soumettre une partie de l'économie, le pouvoir économique, au contrôle démocratique.

Aussi la question n'est-elle pas une question « idéologique » mais simplement de conditions réelles et de justice. C'est vrai que l'Afrique du Sud est le pays le plus industrialisé de l'Afrique, mais elle ne pourvoit pas pour autant aux besoins les plus fondamentaux de sa population. Les maladies les plus fréquentes parmi les noirs sont celles dites de la pauvreté : malnutrition, infections, diarrhée, tuberculose ; la mortalité infantile va de 94 à 124 pour 1000 pour les bébés noirs (selon les régions). Le chômage officiel est entre 30 % et 40 %. Sept millions de Sud-Africains sont sans logement, et par exemple 1.7 million d'entre eux à Durban, et plus de 2 millions dans la région de Johannesburg-Prétoria vivent sous des abris « informels » (et illégaux). Sans citer les différences criantes entre noirs et blancs dans tous ces domaines et d'autres <sup>7</sup>. Le plus cynique, c'est que le régime s'est vanté depuis quelque temps de son « aide au développement », à l'intérieur de ses propres frontières, au profit notamment des prétendus bantoustans.

Face à cette réalité l'ANC et le COSATU ont récemment élaboré des propositions qui ont été diffusées pour une large discussion.

La stratégie économique de l'Etat démocratique viserait à obtenir une croissance économique au moyen d'une progression de l'égalité dans la distribution des revenus, du patrimoine national et du pouvoir économique. Dans cette optique l'ANC estime qu'il faudrait une restructuration de la production (y compris une transformation des rapports internationaux) afin de pourvoir aux besoins fondamentaux, un accroissement de l'emploi, une réorganisation des services sociaux. Cette reconstruction économique devrait être planifiée de commun accord avec les organisations populaires et implique du planning macro-économique et de la coordination de la part de l'Etat. Aux déséquilibres macro-économiques, notamment l'inflation et le déficit de la balance de paiements, il serait remédié par une politique de stabilisation, soumise toutefois aux exigences des objectifs de reconstruction socio-économique et de redistribution. En outre l'endettement ne serait pas, comme c'est le cas actuellement, utilisé comme moyen de financement des dépenses courantes de l'Etat. Le secteur financier serait rationalisé et restructuré par intervention directe de l'Etat, afin de canaliser l'investis-



TSHIBUMBA (Lubumbashi) : La colonie belge et ses enseignants et ses écoliers.  
Coll. Gil MOAL

sement en fonction des besoins des secteurs productifs et d'infrastructure les plus critiques. Il y aurait des mesures pour retenir l'épargne domestique, moteur principal de la croissance, et pour contenir le mouvement spéculatif des capitaux.

L'ANC et le COSATU étudient encore quelles mesures pourraient contrer l'extrême concentration du pouvoir économique dans les holdings, et quels moyens pourraient inclure la planification de l'investissement dans les conventions collectives avec les syndicats. L'investissement étranger sera encouragé, sans être considéré comme primordial, en tenant compte des priorités socio-économiques nationales, tandis que le réinvestissement productif devrait être assuré par des mesures législatives afin de promouvoir la continuité de la croissance. Puisque la transformation économique exige un secteur étatique viable, il faudra enfin que le gouvernement procède à la renationalisation -- en bonne et due forme -- des biens privatisés et établisse de nouvelles entreprises d'Etat.

Compte tenu des mauvaises performances de l'industrie manufacturière depuis vingt ans, en raison de la faible productivité et du coût des

importations notamment, il faudrait que la restructuration soit attaquée secteur par secteur. Les besoins fondamentaux de la population en nourriture, logement, sécurité sociale, emploi, etc. seront prioritaires, mais il faudra parvenir au but par la création de nouvelles capacités de production, et donc d'emploi, plutôt que par de simples suppléments de revenus. Dans le secteur minier, il faut avant tout agir contre les pratiques racistes et les abominables conditions de vie et de travail des mineurs. On examine sérieusement les possibilités d'une politique de stabilisation des prix des produits miniers à travers la création de cartels de producteurs. Une agence de l'Etat pourrait prendre en charge le marketing de tous les produits miniers. Priorité sera donnée à la création d'industries de transformation de ceux-ci étant donné le caractère non-renouvelable de ces ressources. Il reste encore à étudier plus en détail les problèmes de démonopolisation du capital financier minier, et les instruments pour faire bénéficier toute la population et les mineurs en particulier des richesses minières (notamment des mesures fiscales, des inspectorats, une représentation aux conseils de direction, des subsides, des lois anti-trust, l'élargissement du pouvoir des syndicats, etc).

Le secteur agricole est en crise, aussi bien la partie capitaliste avancée, faute de débouchés entre autres, que dans les zones rurales noires faute de terre et de capitaux. La redistribution des terres est une demande populaire centrale et l'accroissement de la production agricole est vitale. Les propriétés de ceux qui ont été dépossédés sous l'Apartheid (les propriétaires des dites « taches noires » en territoire « blanc » et autres catégories) seront restituées tandis que les autres demandes de terre seront l'objet d'une procédure de décision démocratique. Différentes formes de production seront encouragées notamment des petites fermes, des coopératives et des entreprises en copropriété. Il faudra redistribuer les services d'appui logistique et de formation, complètement revoir la politique de main-d'oeuvre agricole qui repose sur un quasi-esclavage actuellement, et encourager l'organisation des travailleurs ruraux et des communautés rurales afin de redresser les injustices historiques et de donner la protection juridique nécessaire. L'Etat interviendra aussi pour assurer la capacité productrice de la terre à longue échéance.

Les syndicats resteront indépendants et leurs droits seront garantis dans la Constitution et la législation. Ils visent une économie d'emploi, de salaires et de productivité élevés. Les syndicats seront des partenaires actifs dans la formulation et l'application de la politique économique. Cette option de participation syndicale est basée sur une approche qui n'est ni dirigiste ni sur-centralisée par l'Etat mais reconnaît plutôt le besoin d'une société civile, d'organisation populaire à la base, avec un

réel pouvoir (politique et autre), et vise la création d'un Etat compact et puissant certes, mais sans bureaucratie massive. Généralement parlant, les syndicats seront appelés à exercer de plus en plus de pouvoirs de consultation et de décision, aussi bien au niveau de l'Etat et des entreprises d'Etat que des entreprises privées. Ensemble avec les organisations de citoyens, ils constitueront le véritable pouvoir dans la démocratie sud-africaine, un pouvoir qui s'exercerait quotidiennement et à tous les niveaux et non pas seulement par le vote toutes les quelques années...

## la question nationale à travers la question linguistique

La question nationale qui tourne à l'aigre, à l'antagonisme et va jusqu'à la guerre tribale, a été et est toujours le fléau de bien des pays africains. Dans certains pays cela ne fait qu'empirer avec le temps, en particulier là où le tribalisme constitue le biais par lequel des régimes collaborateurs du néocolonialisme se maintiennent au pouvoir, tout comme les colonisateurs avant eux. Dans certains cas, le tribalisme proprement dit -- celui de « l'ethnie » caractérisée par une langue ou dialecte -- fait place au régionalisme, avec de nouveaux symboles d'identité au fur et à mesure que le pouvoir du jour (ou son opposition !) élargit sa base. Ainsi Mobutu s'appuie maintenant sur toute une région, l'Equateur, où existent différentes langues et traditions <sup>8</sup>.

Les racines historiques de la question nationale en Afrique sont multiples. Il y a évidemment les conflits de l'histoire précoloniale, souvent mal connue mais encore vivante surtout dans la tradition orale. Ensuite il y a eu l'exacerbation des divisions par le pouvoir colonial européen, souvent même la création de divisions à partir d'une diversité réelle ou inventée de toutes pièces.

Quant à l'histoire récente, les luttes de libération ont souvent, et souvent d'ailleurs contre la volonté des révolutionnaires, enraciné plutôt que déraciné les antagonismes du mini-nationalisme. La géographie et la tactique de la conquête de zones libérées, et ensuite l'administration et la mobilisation de celles-ci, ont souvent eu pour résultat que certaines « ethnies » devenaient les libérateurs par excellence, tandis que d'autres étaient à peine touchées avant la décolonisation. Ainsi le sud du Mozambique n'avait jamais été libéré, et ceux de ses habitants qui avaient été mobilisés, notamment par le parti communiste portugais, et s'étaient joints au Frelimo, luttèrent ailleurs ou dans la clandestinité, Samora Machel étant l'un d'eux. Autre exemple, le SWAPO a toujours et naturel-

lement trouvé sa base principale dans le Nord du pays, le plus près de l'Angola d'où les guérilleros pouvaient s'infiltrer et où les réfugiés pouvaient fuir le plus facilement. Au Zimbabwe le problème était d'abord politique -- la dispute et la séparation entre ZANU et ZAPU -- et il a trouvé ensuite une certaine expression géographique dans les zones libérées et les terrains de guerre.

L'après-indépendance n'a en général pas arrangé les choses non plus, au contraire. Mis à part les dirigeants africains qui ont pris le *divide et impera* à leur compte, il y a beaucoup de gouvernements qui ont eu l'intention explicite de combattre le nationalisme interne au profit de l'unité nationale, mais qui ont misérablement échoué. On se demande pourquoi quand on constate que ces échecs ont été les aboutissements de politiques parfois apparemment diamétralement opposées. Et on se pose cette question tout spécialement ces jours-ci en Afrique du Sud, au cours de la préparation du démarrage post-colonial.

En tant que linguiste je suis impliquée dans cette discussion au sein du mouvement démocratique. La politique linguistique n'étant pas le seul instrument à pouvoir influencer la question nationale, elle est cependant probablement le plus crucial.

En Afrique du Sud, langue, religion et race sont les éléments principaux qui se combinent de différentes manières pour former l'expression visible et stéréotypée de la nationalité. Ainsi l'Afrikaner typique est blanc, appartient à une Eglise chrétienne réformée et parle l'Afrikaans comme langue maternelle. Il se distingue des millions de « métis », qui sont également locuteurs de l'Afrikaans et protestants de la branche réformée, par la catégorisation raciale sud-africaine. De ses collègues blancs anglophones, il se distingue surtout par la langue, moins par la religion, mais de ses compatriotes lusophones par la langue et la religion, puisque ces derniers sont en grande majorité catholiques, et ainsi de suite. Parmi les « métis » il y a deux groupes : les locuteurs de l'anglais et de l'afrikaans. Les « indiens » se distinguent surtout par la religion en hindous, musulmans et tamils, ensuite par de nombreuses langues d'origine.

Les Africains noirs sont supposés eux se diviser selon des groupes linguistiques donnant quelques neuf nationalités reconnues, exacerbées et même carrément forcées sur les gens par le régime. Mais en fait de langues, souvent il s'agit linguistiquement de variantes dialectales intercompréhensibles de la même langue : *Xhosa, Zulu, Swati* et *Ndebele* (qui appartiennent au *Nguni*) ; *Pedi, Tswana* et *Sotho-Sud* (qui appartiennent au groupe *Sotho*) ; *Tsonga* et *Venda*. Il y a cependant dix

bantoustans, le Transkei et le Ciskei étant tous deux Xhosaphones. Le conflit médiatisé, prétendument entre Xhosa et Zulu, est en fait proprement politique, entre collaborateurs avec le régime de Prétoria, qui mobilisent à base de sentiments ethniques, et le mouvement démocratique ; les émeutes dans la région de Johannesburg se passent même totalement en dehors des régions d'origine Zulu et Xhosa.

On voit bien dans la description ci-dessus, et malgré tout ce que l'idéologie coloniale et néocoloniale a toujours voulu nous faire croire, que la notion de nationalité ne correspond ni aux seules ni surtout aux plus importantes divisions de la société. On peut néanmoins y attacher quelques besoins et droits fondamentaux que la nouvelle société sud-africaine devra garantir pour tous les citoyens. Tout humain a besoin d'appartenir à ou de s'identifier avec un groupe, c'est pourquoi le *Manifeste de la Liberté* garantit la liberté d'association et le droit de développer sa culture et ses coutumes. Le *Manifeste de la Liberté* précise encore que « *prêcher ou pratiquer la discrimination ou le mépris sur la base de la nationalité, de la race ou de la couleur sera un crime passible de la loi.* »

Là où l'ANC diffère fondamentalement du régime actuel, c'est que pour l'ANC tous ces droits sont garantis pour les individus et, à travers le droit d'association, pour les groupes auxquels ils choisissent appartenir. Et face à l'héritage de l'Apartheid si profondément déshumanisant, on ne sent certainement pas le besoin de continuer à étendre la référence à ces « nationalités » pour d'autres domaines sociaux et encore moins pour les domaines politiques et économiques.

C'est d'autant moins possible que l'histoire, et le développement économique en particulier, ont complètement mélangé les dites nationalités : il y a des « blancs » partout ; l'industrialisation et l'urbanisation ont requis des migrations et dispersions de toutes les ethnies noires. Sauf la -- mauvaise -- farce des bantoustans, il n'y a pratiquement plus de base géographique évidente, en Afrique du Sud, pour un éventuel fédéralisme. De plus la survie et le développement économique de l'ensemble sud-africain impliquent un effort général, notamment pour réduire les écarts entre zones urbaines et rurales, et entre classes sociales, qui concernent toutes les nationalités. Même la subsistance individuelle implique la coexistence.

Ceci ne veut nullement dire qu'on peut oublier ou nier l'existence des nationalités, au contraire. La politique, et la politique linguistique en particulier, devraient assurer la satisfaction aussi totale que possible des

besoins de ces groupes en tant que groupes ainsi que des individus membres : des besoins culturels, des besoins d'être différents, le droit de parler et de transmettre sa langue, le droit de recevoir l'enseignement fondamental dans sa langue maternelle, le droit de développer et de transmettre sa culture et sa langue. L'Etat devra jouer un rôle actif et équitable dans tout ceci sous peine de voir les antagonismes s'intensifier ou renaître.

Dans les milieux démocratiques je crois qu'il existe à présent un quasi-consensus sur le principe de l'égalité -- ou mieux : la parité -- de toutes les langues sud-africaines. Il est de plus évident que l'égalité requiert un processus, et une intervention active pour développer les langues qui sont, dans un sens, restées en retard sur le développement de la société dans la communication sociale et dans la transmission d'idées.

Il y a aussi des contradictions inhérentes à la situation plurilingue. Prenons la question de la démocratie : pour que chaque citoyen puisse être éligible et, une fois élu à n'importe quel poste, même au Parlement, pour qu'il puisse exercer sa fonction dans les meilleures conditions, il est indispensable qu'il puisse s'exprimer dans la langue de son choix. Si par exemple on exige dans la pratique qu'un candidat au Parlement parle couramment l'anglais, non seulement on exclut la grande majorité des citoyens, mais pire, on réserve les fonctions cruciales pour la démocratie aux seuls anglophones ou à ceux qui ont un haut niveau d'éducation... c'est-à-dire qu'on réserve dans la pratique l'exercice du pouvoir politique à une seule classe sociale, soit existante, soit en formation. En fait, en l'absence d'une bourgeoisie prête à continuer à dominer, on stimulera activement la formation d'une nouvelle classe, habituellement de la *nomenklatura*, surtout si l'accès au cadre de l'Etat est ainsi restreint (ce qui suit logiquement). C'est d'ailleurs précisément ce qui s'est passé dans beaucoup d'autres pays pendant la décolonisation. En d'autres mots, le respect de la pluralité linguistique est une condition sine qua non pour l'existence et le fonctionnement de la démocratie !

La question de l'unité nationale se trouve pareillement l'objet d'une contradiction. Une seule langue parlée par tous contribue incontestablement à la formation ou à l'entretien d'une identité nationale. En milieu plurilingue il y a un tout grand danger cependant : promouvoir une seule langue, sans prendre en ligne de compte les besoins et exigences des citoyens quant aux autres langues, ni l'accès réel de tous les citoyens à cette langue unifiante<sup>9</sup>, conduit nécessairement à une situation de répression et de frustration qui à son tour provoque de la résistance. On

constate qu'une telle promotion d'une seule langue d'unité nationale, sans souci des « effets secondaires », conduit en réalité à des blocages d'accès à l'emploi, à l'enseignement, aux services de l'Etat, à la démocratie, à l'information, à la vie nationale et internationale, etc.. En Afrique du Sud cela excluait la grande majorité des citoyens. En outre, cela finit aussi par heurter la fierté culturelle, malgré le fait que tout le monde soit désireux d'apprendre la langue d'unité et d'utilité nationales. Que cette ambiance répressive soit intentionnelle ou non n'a que peu d'importance, elle stimulera des nationalismes à tendance antagoniste et séparatiste. On arriverait donc au pôle opposé au but initial, l'unité nationale ! C'est un scénario qui était en train de se dérouler au Mozambique au début des années 80, et le RENAMO (soutenu par le gouvernement de Prétoria) l'utilisait parfaitement bien. Il est clair donc qu'il faudra à la fois, d'une part promouvoir l'apprentissage et l'utilisation d'une langue d'unité et arriver à un accès réel à cette langue pour tous, et d'autre part développer et stimuler les autres langues.

Dans la pratique ce ne sera pas facile, et il faudra prévoir une politique dynamique étalée dans le temps et adaptable à de nouvelles circonstances et demandes.

Un autre sujet de débat intense est celui de savoir quelle langue employer ou développer. La majorité sud-africaine a été soumise à des formes particulièrement sauvages et diverses d'oppression linguistique. On pense généralement à l'imposition de l'Afrikaans, non seulement dans l'enseignement noir mais en même temps dans les forces de l'ordre, les prisons et dans une certaine mesure dans toutes les institutions de l'Etat, partout où la répression s'exerce. La révolte des étudiants à Soweto en 1976 est devenue l'exemple par excellence de comment la langue peut servir d'expression de relations de forces politiques et socio-économiques et de focus de résistance (la Belgique en est un autre exemple classique bien sûr). Mais le problème est beaucoup plus étendu. Ce n'est pas l'Afrikaans en soi qui est perçu comme langue d'opresseur, mais sa version standard parlée par les locuteurs blancs, les architectes de l'Apartheid. Les « métis » locuteurs d'Afrikaans voudraient réévaluer et déstigmatiser leur langue, et faire accepter la variante qui leur est propre. En outre il existe toute une littérature de résistance à l'Apartheid en Afrikaans, qui a établi l'usage de cette langue comme « langue de libération », un concept beaucoup discuté ces jours-ci. Il n'est donc pas question de se « débarrasser » de cette langue comme d'une langue d'oppression. On a d'ailleurs observé que l'Afrikaans a historiquement à la fois servi de langue de libération et d'émancipation aux Afrikaners et de langue d'oppression des noirs. L'Afrikaans ne sert qu'à titre d'exemple ici car en fait toutes les langues sud-

africaines jouent en ce moment des doubles rôles semblables. La version blanche, standard, de l'anglais a fréquemment un effet bien oppressif, et elle exclut ceux qui ne la parlent pas de beaucoup de domaines de la vie socio-économique (voir ci-dessus). Pourtant l'anglais sert de langue principale dans l'ANC et ailleurs dans la Résistance, c'est la langue de libération sud-africaine s'il y en a une !

Même les langues africaines ont été malmenées par l'opresseur : leurs versions standardisées par les « bureaux de langues » officiels sont aussi vétustes, puristes et loin de ce que les écoliers parlent en dehors des écoles que le langage biblique. Ces langages-là sont associés naturellement à ce qu'ils sont censés transmettre : l'infériorité. Donc là aussi existent une version populaire bien vivante, et un usage dans la lutte politique, et s'exprime un besoin populaire et artistique de se libérer en libérant sa langue. Et ce sont là les langues de la majorité, les langues qui doivent se développer, s'utiliser sans tarder à tous les niveaux, bref, se libérer de la tutelle et de l'abus. C'est une tâche à laquelle le COSATU notamment s'est attelé avec enthousiasme.

A-t-on en main « la » solution de la question nationale dans la nouvelle Afrique du Sud ? Non, certainement pas.

Certaines de nos conditions historiques particulières paraissent favorables. Le pays a eu un prolétariat industriel urbain noir depuis les années 20 et 30, et celui-ci a dans une large mesure rejeté la notion d'antagonisme tribal : souvent cela c'est fait précisément en s'unifiant en opposition au système de l'Apartheid et à l'exploitation. Même dans les campagnes, la plupart des hommes ont fait l'expérience du milieu des mineurs ou d'un séjour ou emploi urbains.

L'expérience des mineurs est cependant souvent négative du point de vue de la question nationale : le « *compound system* », qui sépare les hommes selon leurs origines, est responsable du fait que beaucoup de frustrations s'exprimaient au moyen de luttes vicieuses entre « factions ». La percée de l'Union Nationale des Mineurs a amélioré la situation et rendu les mineurs conscients de leur manipulation.

La lutte de libération a aussi été largement basée sur les villes, contrairement à celles des voisins, et la guérilla était largement du type urbain et sans zones rurales libérées. A l'intérieur du mouvement de libération, la question nationale a mûri côte à côte avec le non-racisme et malgré les efforts des agents provocateurs du régime. Il faudra d'ailleurs probablement une génération de blancs élevés dans une société non- raciale avant que cette communauté comprenne dans quelle mesure nos idéaux étaient déjà devenus réalité.

De l'autre côté de la balance, il y a en premier lieu l'héritage de

l'Apartheid qu'il ne faut jamais sous-estimer. Beaucoup dépendra de la manière dont le transfert du pouvoir à la majorité s'effectuera finalement : les passions sont fortes et les esprits inflammables, et la responsabilité du Gouvernement De Klerk est considérable. Si le rapprochement et la réconciliation font partie du processus de changement, cela facilitera bien des choses. Deuxièmement il s'est développé un fossé entre la ville et les campagnes, entre forces du progrès et du retardement, entre main-d'oeuvre active et celle « en réserve » ou jetée à la poubelle des bantoustans, entre progressistes et conservateurs : la guerre civile au Natal – répandue ailleurs entre-temps – en est l'expression sanglante. Je suppose qu'il faudra se réjouir s'il n'y a qu'un Inkatha, mais l'avenir s'engage très mal tant que ce conflit continue, remet l'horloge en arrière et fait peser une menace de généralisation de la guerre civile.

Il y a des forces en Afrique du Sud qui s'occupent très activement ces jours-ci d'exacerber tout conflit et qui préfèrent plonger le pays dans une situation comme l'ont connue depuis leur indépendance l'Angola et le Mozambique, plutôt que de partager le pouvoir politique et économique de façon démocratique. Ce sont d'ailleurs probablement les mêmes forces qui ont entretenu la guerre dans ces deux pays et qui utilisent la question nationale pour leur oeuvre de destruction.

#### Notes

(1) Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur l'activité de l'Organisation, septembre 1986.

(2) et est à notre connaissance le premier mouvement de libération à inclure le non-sexisme dans ses objectifs stratégiques et ses propositions constitutionnelles.

(3) Le SACP a été re-lancé comme parti légal le 19 juillet dernier à Johannesburg, dans un rassemblement de 50.000 personnes, après avoir été interdit pendant exactement 40 ans. La popularité du SACP (*South African Communist Party*) tant parmi les masses ouvrières que dans le mouvement de libération, l'ANC, auquel il est allié depuis les années 20, intrigue beaucoup les médias et milieux politiques occidentaux.

(4) En ce moment crucial pour les socialistes du monde entier, qui est en plus pour le SACP un moment où le caractère de l'organisation subit de profonds changements, on peut s'imaginer combien le débat est à l'ordre du jour et combien de forces de créativité et d'espoir libèrent leur énergie.

(5) C'est-à-dire le Front Uni Démocratique (UDF), les syndicats, les mouvements de la jeunesse, des femmes, les « Civics » (organisations locales par exemple comités de rue, de quartier, etc.), des étudiants, des Eglises etc., et les organisations affiliées, tant dans les villes que dans les zones rurales.

(6) Procédé unique développé en Afrique du Sud suite à l'embargo sur la vente du pétrole imposé par l'ONU ; le pays ne possède pas de pétrole brut naturel.

(7) Maladies les plus fréquentes chez les blancs : maladies cardiaques et gériatriques, cancers, càd les maladies d'opulence. Mortalité infantile chez les bébés blancs : 9 sur 1000.

Douze noirs meurent de TB chaque jour ; 53 % des noirs et 1,6 % des blancs vivent en dessous de la limite de la pauvreté.

La distribution des revenus est répartie comme suit : blancs, soit 1/6<sup>e</sup> de la population = 66 % ; noirs, soit 3/4 de la population = 25 % ; 80 % des blancs contre 4 % des noirs sont couverts par une assurance maladie. Etc. etc.

Sources : *New Nation* 27/7/1990 ; *Apartheid after Apartheid*, SARDC (South African Research and Documentation Centre), Harare, juin 1990.

(8) Bien que les gens dits de l'« Equateur » aient maintenant une *lingua franca*, pour la plupart d'entre eux une seconde langue, en commun, le *lingala*. Ceci montre d'emblée que, contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, la langue est secondaire à l'identité sociale, elle n'en est pas la source ou la cause mais l'expression symbolique.

(9) Un cours élémentaire ne suffit déjà pas pour conduire ses affaires au plus bas niveau de l'administration de l'Etat, bureau de poste, etc.. En outre les occasions d'utiliser l'appris et d'apprendre sur le tas sont généralement très réduites surtout en milieu rural, mais aussi pour les ouvriers même dans des lieux de travail où les patrons parlent la langue officielle. Il ne faut pas non plus oublier que la majorité de ceux qui sont scolarisés n'atteint pas un niveau suffisamment élevé pour acquérir une maîtrise qui exclurait plus ou moins l'oppression au moyen de la langue.

## la petite économie marchande dans les villes africaines

gauthier de villers

avec la collaboration de michèle lefèvre

*Notre histoire, ici en Europe occidentale, celle des quelques décades du 20<sup>e</sup> siècle que nous connaissons un peu mieux, nous a rendu familières les formations sociales où coexistent quelques variantes de modes de production capitalistes : plus ou moins « monopolistes », plus ou moins « étatistes », etc..*

*Par contre la coexistence avec un mode de production non capitaliste ne relève pratiquement plus, ici, de notre expérience propre : elle s'identifie avec un passé lointain -- la transition au capitalisme au cours du 19<sup>e</sup> siècle -- ou avec nos périphéries rurales en voie de disparition.*

*C'est dans des termes semblables que nous avons pu analyser la domination coloniale comme domination capitaliste. Toutefois, s'agissant des luttes pour l'indépendance, la dimension politique (voire militaire) a le plus souvent été mise en avant, et un certain évolutionnisme a pu benoîtement prospérer parallèlement. Ne se niche-t-il pas, par exemple, dans notre conception même du « développement », celui-ci serait-il même articulé à une vision léniniste ? Oui, semble-t-il, et c'est ce qui nous fait penser inconsciemment que quelque chose comme l'histoire ouest-européenne se rejoue à deux siècles d'intervalle (ou 1917), et que la domination du mode de production capitaliste sur le non-capitaliste est une affaire réglée ou en voie de l'être. Quitte à s'étonner des lenteurs de ce « développement », mais en considé-*

*rant en tout cas le non-capitaliste comme en voie de disparition, au mieux objet d'une étude ethno-historique.*

*Mais avec le temps, avec l'échec des voies de développement capitalistes en Afrique noire, la résistance du non-capitaliste, sa recomposition même, sont devenues des questions-clés. Et d'ailleurs aussi un enjeu pour les expériences de voie socialiste.*

*Mais d'abord de quoi s'agit-il exactement, notamment dans les villes africaines ? Telle est la question que se pose ici Gauthier de VILLERS, en reformulant et synthétisant pour les CM des Notes de recherches publiées en novembre 1988 par l'Institut de Recherches Sociales Appliquées de la Faculté des Sciences sociales, administratives et politiques de l'Université de Kisangani (Zaïre). Cette ré-écriture a bénéficié de la collaboration de Michèle Lefèvre.*

*Et il s'agit bien d'une question, d'un débat théorique que GDV ne prétend pas clore, mais plutôt voir alimenté de recherches empiriques. L'intérêt pratique, lui, est en tout cas général et transparaît dans plusieurs contributions à ce numéro.*

## **économie informelle, économie non officielle, petite économie marchande**

Comme indiqué brièvement dans plusieurs articles de ce numéro des CM, il y a multiplication dans les villes du Tiers Monde d'activités économiques qui, d'une part, se situent plus ou moins en dehors du cadre légal, réglementé et contrôlé de la vie économique et sociale, et qui, d'autre part, ne présentent ni un caractère « traditionnel », ni un caractère « moderne », mais combinent, en les réinterprétant, des traits sociaux, économiques et culturels empruntés aux systèmes pré-capitaliste et capitaliste.

Le plus souvent, les discussions concernant ces activités tournent autour de la question de savoir quel est le concept le plus adéquat pour les appréhender : *économie informelle, non structurée, souterraine,*

*non officielle, seconde économie, petite économie marchande, etc..*

Le fait de rechercher un concept unique me paraît constituer une erreur fondamentale. Il faut, à mon sens, pour analyser ces activités très hétérogènes, recourir à des concepts, et donc à des approches, certes complémentaires mais différents.

Les activités économiques que nous examinons ont une nature composite : elles combinent des caractéristiques relevant de modes de production et de systèmes socio-culturels différents. On ne peut dès lors les faire rentrer dans des typologies comme celles opposant la société traditionnelle à la société moderne, ou les systèmes pré-capitalistes au capitalisme. A cet égard, l'appellation *secteur informel* apparaît pertinente, du moins si l'on donne au terme informel un sens proche de son sens premier : celui-ci ne vise pas ce qui n'a pas de forme, mais bien ce qui ne correspond pas à des formes connues ou classiques.

Les activités du secteur économique informel présentent aussi pour caractéristique d'échapper, au moins à certains égards (du point de vue de telles ou telles obligations fiscales ou sociales, de certaines formalités administratives, statistiques ou de contrôle des prix,...), au cadre légal qui régit l'économie d'un pays. On pourra dès lors parler à leur propos de secteur *non officiel* de l'économie (ARCHAMBAULT et GREFFE - 1984).

Les deux approches précédentes peuvent être dites longitudinales : elles ne tiennent pas compte des stratifications sociales. Les activités de type informel ou de type non officiel sont en effet exercées par des riches ou par des pauvres, et elles peuvent être développées sur une grande ou sur une petite échelle. Il est donc nécessaire de recourir à un autre type de conceptualisation en introduisant une notion comme celle de *petite économie marchande* qui réalise cette fois une coupe transversale dans la hiérarchie des activités économiques.

## **champ de la petite économie marchande et diversité de ses formes**

Les activités de la petite économie marchande sont très diverses.

Les petits métiers se développent dans toutes les branches de l'économie. Il peut s'agir d'ateliers artisanaux ou de petites entreprises produisant des biens (fabrication de marmites, de briques, de cercueils...), ou des services (réparation de vélos, charge de batterie, restauration,

coiffure... ). Il peut s'agir d'activités commerciales, d'activités de transport (pirogiers, taximen, charretiers... ), d'activités agricoles (maraîchage urbain...) ou encore d'activités financières (prêteurs de la « Banque Lambert » au Zaïre... ). Les caractéristiques matérielles, techniques, économiques, sociales des activités varient fortement d'une branche ou d'une sous-branche (commerce de produits vivriers ou commerce de produits pétroliers par exemple) à l'autre.

Des auteurs considèrent que la petite économie marchande (qu'ils désignent le plus souvent au moyen des termes *secteur informel*, *secteur non structuré*, etc...) n'est que la frange inférieure du secteur des petites et moyennes entreprises. Il n'y aurait donc pas de différence de nature, mais simplement une différence d'échelle entre, par exemple, les magasins de détail de la zone de la Makiso à Kisangani, qui vendent principalement des produits d'importation coûteux à une clientèle aisée, et les échoppes des marchés ou des quartiers périphériques de la ville. Ce point de vue ne me paraît pas pertinent. Il y a des différences socio-économiques fondamentales entre les activités initiées par des pauvres et s'adressant à une clientèle de pauvres, et des activités intégrées (du point de vue de l'équipement, de l'organisation et des caractéristiques des biens produits ou des services rendus) à l'économie moderne, pratiquées par des gens ayant un statut social et économique permettant de considérer qu'ils forment une fraction des classes moyennes (par exemple les femmes de hauts fonctionnaires qui tiennent *nganda*, bistrot). Les patrons du secteur de la petite économie marchande appartiennent, eux, pour la plupart, aux classes populaires, aux classes dominées. Si l'on veut à tout prix -- mais cette démarche est sans doute contestable -- les situer dans la hiérarchie sociale du capitalisme, on peut dire que les plus aisés (ou les moins misérables) d'entre eux constituent ce qu'on appelle en anglais une *petty bourgeoisie*, c'est-à-dire non pas une petite bourgeoisie, fraction inférieure de la bourgeoisie capitaliste mais une sous-bourgeoisie, catégorie marginalisée qui ne parvient pas véritablement à échapper à la condition des classes populaires.

J'estime donc nécessaire de distinguer les notions de *petite économie marchande* et de *petite et moyenne entreprise*. Mais il faut bien voir que cette distinction est une distinction conceptuelle. Il est vain de chercher des critères qui permettraient de classer chaque entreprise dans une catégorie et une seule. Dans nombre de cas, les activités que l'on observe sont inclassables. Les rizeries de Kisangani, par exemple, peuvent être considérées comme des petites ou moyennes entreprises de type capitaliste si on prend pour critère le type de technologie (elles emploient, pour décortiquer le paddy, des machines modernes et assez

coûteuses), ou le volume de la main-d'oeuvre et son statut (prédominance du travail salarié), ou encore la position du patron dans les rapports de production (le patron ne travaille pas de ses mains). Mais, sous d'autres aspects (absence souvent de comptabilité ou tenue d'une comptabilité élémentaire, formation des travailleurs acquise seulement par l'expérience, importance des avantages en nature dans la rémunération des salariés...), les rizeries s'apparentent plutôt à des entreprises du secteur de la petite économie marchande.

Prenons un autre exemple : celui des tailleurs de Kisangani. Deux types d'ateliers de couture apparaissent assez nettement. Les ateliers du premier type disposent de machines électriques, recourent surtout au travail salarié, vendent des habits confectionnés à partir d'un tissu qui a été acheté par le patron, enfin dégagent un revenu qui permet parfois à l'artisan de faire quelques économies. Dans les ateliers du second type, les machines sont mécaniques, la main-d'oeuvre familiale, le travail exécuté à façon (donc avec du tissu fourni par le client), les revenus consommés pour les besoins immédiats. Ces derniers ateliers relèvent clairement de la petite économie marchande. Mais les autres ateliers peuvent-ils être classés dans la catégorie des petites entreprises du secteur moderne ou capitaliste ? Je ne le pense pas. Il s'agit plutôt encore d'un type intermédiaire. Revenons par exemple sur le critère technologique. Les machines à coudre électriques sont plus performantes que les machines mécaniques, mais il semble -- les données d'enquête ne sont pas très précises -- que dans les ateliers visités, ces machines soient anciennes et que les patrons ne puissent pas ou ne puissent que très difficilement envisager de les renouveler à partir des petites économies qu'ils réalisent.

Ceci étant dit, il est cependant nécessaire -- quand on procède à une enquête -- d'adopter des critères permettant de circonscrire le champ de l'étude et de choisir les objets à analyser. Quels types de critères retenir dans le cadre d'une enquête sur la petite économie marchande urbaine ? Le choix de ceux-ci est fonction de la problématique théorique à partir de laquelle on aborde le phénomène, donc de la définition que l'on en donne. J'ai mis ici l'accent sur *le contenu socio-économique* de la petite économie marchande urbaine : les activités de ce secteur sont des activités qui caractérisent les milieux populaires urbains dans un contexte où, du fait de la forme des processus -- privés et étatiques -- d'accumulation du capital, la grande masse des citoyens sont exclus par le système socio-économique dominant ou marginalisés par rapport à celui-ci. Cette approche conduit à mettre en avant des critères comme la facilité d'accès (les petits métiers sont des activités développées à partir d'un maigre capital, qu'il s'agisse de capital économique, de

MUNTABA (Bandundu) : Mami-Wata. Coll. D. DERRIEN



capital culturel ou scolaire, ou encore de capital social, c'est-à-dire de la capacité de mobiliser des relations sociales utiles à la réalisation d'un projet de promotion économique et social), ou la taille, la dimension de l'activité (que l'on mesure habituellement au nombre de travailleurs employés).

### **petite économie marchande et mode de production capitaliste**

Certains auteurs défendent la thèse selon laquelle la petite économie marchande serait un secteur d'activité intégré à l'économie capitaliste et totalement dominé par celle-ci. VAN DIJK (1986) par exemple, considère que le *secteur informel* de Dakar n'est qu'un secteur particulier de l'économie capitaliste. Cet auteur lui aussi entend, en fait, par « secteur informel » le secteur des petits métiers. Son insertion dans le système capitaliste se manifesterait par des faits comme les suivants : importance des relations commerciales avec le secteur formel (achat de matières premières, de pièces de rechange,... ; vente de produits et de services), compétences professionnelles souvent acquises dans les services publics ou les grandes entreprises privées,...

La démonstration de cet auteur ne me convainc guère. Etablir l'existence de liens entre deux secteurs ne suffit pas à montrer qu'ils appartiendraient au même système ou mode de production. De plus, dans le contexte en tout cas des villes africaines, il ne semble pas que les liens entre les entreprises du secteur des petits métiers et les entreprises de type capitaliste soient aussi multiples et étroits que l'affirme M.P. Van Dijk. Un autre auteur, TRAGER (1987), note que les études de terrain menées en Afrique de l'Ouest tendent le plus souvent à montrer que les liens entre secteur formel et secteur informel, tant en amont qu'en aval, sont au total assez faibles. Ainsi, les produits du secteur informel semblent être assez rarement vendus à de gros hommes d'affaires. Certaines études enregistrent fort peu de relations de sous-traitance entre les deux secteurs, ou insistent sur le caractère unilatéral des relations d'approvisionnement des artisans (HUGON - 1984). Mais bien entendu les situations doivent être à cet égard très diverses, variant d'une ville à l'autre, et surtout selon le type de métier et les caractéristiques technico-économiques de l'activité.

Les auteurs qui soutiennent la thèse que je discute ici avancent souvent, à l'appui de celle-ci, une argumentation plus systématique et plus théorique que celle de Van Dijk, argumentation s'inscrivant dans une problématique marxiste. Ils affirmeront que le secteur de la petite

économie marchande fonctionne au profit du secteur capitaliste : d'une part, parce qu'il constitue pour celui-ci une réserve de main-d'oeuvre ; d'autre part, parce qu'en assurant la reproduction au moindre coût de la force de travail, il permet aux entrepreneurs capitalistes de payer à leurs ouvriers de maigres salaires.

On ne peut nier que cette analyse ait une certaine pertinence, mais on doit à mon sens en critiquer le caractère unilatéral. Les relations entre petits métiers et entreprises capitalistes ne sont pas des relations de simple subordination et n'ont pas un caractère purement fonctionnel du point de vue de l'économie capitaliste.

Examinons d'abord la notion d'armée de réserve. Elle implique l'idée que les entrepreneurs et travailleurs du secteur des petits métiers seraient en général des candidats à l'embauche dans le secteur moderne, n'attendraient qu'une occasion favorable pour abandonner leurs activités précaires au profit d'un salaire régulier. Or, l'on constate que souvent la mobilité entre les deux secteurs s'exerce en sens inverse. Nombre d'entrepreneurs du secteur de la petite économie marchande sont d'anciens salariés du secteur moderne qui ont créé une activité indépendante en épargnant sur un salaire (BIT - 1987). S'appuyant sur les mêmes observations, NIHAN et JOURDAIN (1985) soutiennent que le secteur *non structuré* n'est pas le hall d'attente où se presseraient les candidats à un emploi dans le secteur structuré, non plus que simplement l'univers des laissés-pour-compte de l'économie dominante. Ces auteurs soulignent qu'à Nouakchott les entrepreneurs du secteur non structuré ont un revenu deux à trois fois supérieur au salaire minimal d'un travailleur qualifié, et paient des salaires compétitifs par rapport à ceux du secteur structuré. Mais il est vrai que l'enquête menée par Nihan et Jourdain porte sur ce qu'ils appellent le *secteur non structuré « moderne »*, c'est-à-dire le secteur des petits métiers produisant des biens et des services parallèles à ceux du secteur structuré (activités du bâtiment ; réparation de véhicules ; travail du bois et du métal ; réparations mécaniques et électriques). D'autres enquêtes vont cependant dans le même sens. TOURE (1985) observe qu'à Abidjan les gamins qui lavent les voitures dans les rues ou parkings gagnent trois fois plus que les dockers du port de la ville ; quant aux « écrivains publics » (terme qui désigne là des gens qui, avec la complicité de petits fonctionnaires, produisent à la demande des documents officiels), ils s'assureraient un revenu au moins équivalent à celui d'un maître assistant de l'université.

Une étude du Centre de Recherche Sociale de l'Université américaine du Caire (CRDI - 1987) donne des indications semblables à propos des colporteurs de cette ville. Et les travaux de CHARMES (1987) à

propos de Niamey et de la Tunisie vont dans le même sens, comme les travaux sur Kisangani que j'ai pu analyser (DE VILLERS et OMASSOMBO TSHONDA - 1988).

Les auteurs qui considèrent que les travailleurs (indépendants et rémunérés) de la petite économie marchande constituent une armée de réserve, veulent souligner que cette masse de gens aux emplois précaires et aux faibles revenus fait pression sur les salaires du secteur moderne, comprime ceux-ci. L'existence de ce secteur serait ainsi fonctionnelle du point de vue de l'accumulation du capital. Mais, comme l'a fait observer, il y a déjà longtemps, l'économiste J. Nun, cette masse -- que l'on appelle souvent « marginale » -- excède en réalité de très loin les besoins d'une compression des salaires (voir la discussion par TOURAINE - 1976). Différentes études citées par Trager évaluent l'emploi procuré par le secteur informel par rapport à la population active urbaine totale : 50 % à Lagos et dans les villes sénégalaises, 60 % à Kumasi au Ghana, 73 % à Ouagadougou.

Ce qui est donc contestable, c'est d'analyser la petite économie marchande du point de vue seulement de la fonction qu'elle joue dans l'accumulation du capital. Mais il reste vrai qu'un bon nombre des travailleurs des petits métiers sont des candidats à un emploi dans le secteur moderne, et que cette demande de travail contribue à comprimer les salaires. De même qu'il est vrai que la petite économie marchande, en leur procurant des revenus de complément et en leur offrant des produits et des services adaptés à leur faible pouvoir d'achat, permet de reproduire au moindre coût pour le capital la force de travail des ouvriers et employés du secteur moderne. Mais encore une fois, ici l'analyse de type purement fonctionnel est insuffisante. La faible productivité de la plupart des petits métiers, et un mode de commercialisation caractérisé par la fragmentation des marchandises en petites quantités (vente des cigarettes à l'unité... ) et la multiplication des intermédiaires, sont des facteurs qui contribuent à la hausse des prix (voir PAIN - 1979) en parasitant des circuits de distribution souvent très rationnés, donc à rendre plus difficile et plus coûteuse la reproduction normale de la force de travail. En outre, l'extrême faiblesse des salaires perçus par les travailleurs est un obstacle au développement du marché intérieur dans les pays africains ; son rôle dans le processus de l'accumulation du capital est donc complexe, ambigu : il s'agit d'un facteur à la fois positif et négatif.

De façon générale, on peut dire avec MAC GAFFEY (1987) que la préservation de formes non capitalistes de production et de distribution est un facteur favorable en même temps qu'un obstacle au développe-

ment du capitalisme. Pour illustrer ce second aspect du phénomène, Mac Gaffey souligne que l'existence des petits métiers urbains et de formes d'agriculture domestique permet aux travailleurs de garder une certaine autonomie, empêche leur totale soumission aux rapports de production de type capitaliste. L'anthropologue américaine cite à cet égard une étude de Cooper : « *Les mêmes processus, écrit ce dernier, qui rendent moins coûteuse la reproduction physique de la force de travail peuvent rendre plus difficile la reproduction sociale de celle-ci, l'extension des rapports capitalistes de production* ». En effet, ajoute Cooper : « *Le système d'interactions entre les petits ateliers, le village rural et les grandes entreprises crée des alternatives à la subordination du travail au capital, en termes de moyens d'existence, en termes d'aspirations, en termes de rapports de production* ».

## la petite économie marchande comme réponse populaire à la domination capitaliste et étatique

Il faut donc souligner la spécificité de la petite économie marchande. Celle-ci n'est pas le sous-produit d'un mode de développement du capitalisme qu'on appelle *périphérique* ou *dépendant*. Elle est une manifestation de la relative capacité de résistance, d'adaptation, d'innovation de populations soumises à de dures formes de domination et d'exploitation. Certes, la petite économie marchande est une forme insérée dans un système (capitaliste et étatique) qui la domine, mais insertion ne signifie pas pleine intégration de type organique, fonctionnel, domination ne signifie pas hégémonie totale.

Associant peut-être trop étroitement le phénomène du développement des petits métiers et celui de l'immigration en ville, DE MIRAS (1984) écrit que l'*économie marchande « simple » urbaine* (c'est-à-dire limitée à la subsistance du marchand) est une réponse populaire spontanée au processus de spoliation du monde paysan et de destruction de ses équilibres. Ce processus, précise De Miras (voulant par là renforcer sa critique -- parallèle à la nôtre -- d'une démarche analysant la petite économie marchande en fonction seulement du développement du capitalisme), n'est pas le simple effet de la domination du mode de production capitaliste, mais est aussi le résultat de la pression démographique, de l'extorsion du surtravail paysan par des classes exploiteuses « traditionnelles » et par l'Etat, de la réglementation de l'héritage, etc.. La petite économie marchande urbaine serait ainsi la réponse apportée par les ruraux déracinés, plus ou moins récemment urbanisés, à la crise de leur économie et de leur société provoquée par le jeu de différents facteurs.

Il s'agit donc de remettre en cause un marxisme simplificateur qui ne voit dans l'évolution des sociétés africaines contemporaines que l'action du capital (d'un capital à caractère surtout transnational).

En Afrique comme ailleurs, la société civile résiste et -- à certains égards -- réussit à échapper à l'emprise du capital et à la tutelle de l'Etat. Ainsi BAYART (1983) écrit-il qu'on a affaire à deux mouvements complexes et contradictoires : « *D'un côté, le processus de mise en dépendance des sociétés africaines et, sans qu'il se confonde complètement avec lui, celui de la domination étatique, promue par des acteurs sociaux qui tirent leurs meilleures ressources de cette dépendance, pour avoir pu en faire le vecteur de leur domination. De l'autre, le travail, insidieux ou brutal, de réappropriation et de dé-totalisation de l'Etat postcolonial par la société* ». Les processus d'accumulation que développent, certes à l'ombre de l'Etat, mais selon d'autres voies, avec d'autres moyens que les agents de l'Etat, les hommes d'affaires indépendants dont parle Mac Gaffey constituent une des manières dont s'affirme cette autonomie de la société civile.

Le monde des petits métiers est une autre manifestation de la capacité de la société à s'organiser en dehors et en dépit de l'Etat. SANDBROOK (1987) se demande même -- manifestant à mon sens, malgré ses formulations prudentes, un peu trop d'optimisme -- si les mécanismes de l'économie de survie ne pourraient pas déboucher sur une mise en oeuvre spontanée du modèle de l'autodéveloppement. Un espoir réside peut-être, souligne-t-il, dans le processus d'auto-organisation des petites communautés, auto-organisation qui n'est pas une politique, mais le comportement obligé de populations abandonnées à elles-mêmes, contraintes à inventer des formules et des techniques de survie (voir aussi NEWBURY - 1986).

De plus, la thèse de la petite économie marchande comme réponse populaire à la crise ne doit pas être ramenée à sa seule signification économique. Certes, elle signifie d'abord que les agents sociaux, en manifestant du dynamisme et de l'ingéniosité plutôt qu'en se soumettant à un cadre imposé, réussissent à s'assurer les moyens de survivre matériellement. Mais elle signifie aussi (c'est pourquoi l'expression *économie de survie* peut être trompeuse) que le fonctionnement et l'organisation de la petite économie marchande témoignent de la vitalité de formes culturelles et de rapports sociaux étrangers à la logique d'accumulation et de consommation du capitalisme et au type de rationalité qui accompagne l'industrialisation et la modernisation des sociétés.

Comme le dit Bayart, les sociétés ne sont pas monistes et unidimensionnelles ; elles sont hétérogènes. Cette hétérogénéité tient en particulier au fait que les dominés n'ont pas le même système de référence culturelle (la même *épistémé*) que les dominants, ou plutôt qu'ils sont à la fois dans le système imposé par les dominants et hors de ce système.

Illustrant cette ambivalence, O'DEYE (1985) a étudié la fonction des tontines, à Dakar et Brazzaville. Ces associations d'épargne fonctionnent, comme dans plusieurs pays africains, selon le principe suivant : chaque participant verse périodiquement une certaine somme dans la caisse commune ; le jour de la collecte ou un jour suivant, la somme rassemblée (dénommée « cagnotte » ou « ristourne ») est reversée au participant dont le tour est venu dans le système de rotation organisé. Michèle O'Deyé souligne que ces structures associatives semblent avoir été créées à l'origine pour faire face à la précarité de la vie quotidienne, mais qu'elles sont surtout utilisées aujourd'hui à des fins autres que celles de la survie matérielle : les cérémonies et fêtes entourant la mort ou la naissance. Les associations d'épargne, écrit-elle, « *permettent, en utilisant des moyens issus de la sphère étrangère monétarisée, d'assumer certaines "obligations" de la sphère "lignagère"* ». La célébration des morts ou des naissances est l'occasion non seulement de réaffirmer sa fidélité à un système de valeurs, mais aussi de réactualiser en ville les liens sociaux lignagers.

O'Deyé donne d'autres exemples d'associations ayant une fonction avant tout sociale et culturelle, qui conduisent à souligner que le développement du capitalisme en Afrique est loin d'avoir abouti à réduire les relations sociales à des rapports d'argent, à créer ce type de société, dont parlait Marx (dans le *Manifeste*) où ne subsiste « *d'autre lien entre l'homme et l'homme que l'intérêt tout nu, le froid paiement comptant* ».

Une des caractéristiques de la petite économie marchande est donc l'importance qu'y revêt la référence à la valeur d'usage.

Le rôle de celle-ci s'explique certes d'abord par la pression de la nécessité. Les petits artisans, les petits commerçants doivent assurer leur subsistance au jour le jour. Beaucoup ne peuvent rien épargner, ni même mettre en réserve afin de renouveler leur équipement ou leur stock de matières premières. L'argent gagné est dépensé, souvent presque immédiatement, pour acheter quelque produit de nécessité auprès d'un autre petit vendeur. Comme l'observe Pain (*op. cit.*), l'argent devient un simple intermédiaire dans un système d'échange qui se rapproche du troc puisqu'à la limite chacun devient le client ou le vendeur de chacun.

L'incomplète victoire de la logique capitaliste se marque encore dans le fait que les petits producteurs et petits marchands recourent peu, dans la gestion de leurs activités, au calcul de type monétaire. Non seulement ils ne tiennent pas ou guère de comptabilité, mais ils ne font généralement pas la distinction entre revenus bruts et nets, chiffre d'affaires et bénéfice, leur revenu étant souvent consommé au jour le jour, comme indiqué précédemment. Plus frappant, le prix du service presté ou de la marchandise est fixé sans véritable calcul du prix de revient. Cela d'abord parce que les continuelles variations du prix des matières premières rendent impossible le calcul des coûts. Mais aussi parce que, comme l'observent des experts du BIT (*op. cit.*), le prix fixé est un prix social, c'est-à-dire « est basé sur les possibilités financières, au moment de la transaction, de chacun des partenaires en présence ». Ajoutons que la nature des rapports sociaux entre le vendeur et son client (rapport de force si, par exemple, le client occupe une position de pouvoir dans le système politico-administratif, ou rapport « d'affection » -- de parenté, de voisinage... ) influence vraisemblablement souvent les conditions de la transaction. Et il en va de même pour les rapports entre patrons et travailleurs, qui ne sont pas non plus des rapports anonymes entre sujets économiques définis seulement par leur capacité financière ou leur puissance de travail.

## la petite économie marchande et l'« économie de l'affection »

A partir d'observations faites en Tanzanie, HYDEN (1980) soutient que le paysan africain a réussi à sauvegarder une assez grande autonomie. Certes, l'Etat s'approprie le surplus du travail paysan, mais il le fait par les mécanismes de l'impôt et de la fixation des prix, non par un contrôle direct du processus de production. Aussi, quand les pressions et prédateurs lui deviennent intolérables, le paysan peut-il se replier sur ses activités orientées vers l'autosubsistance dans le cadre de son ancien mode de production, conceptualisé par Hyden comme une *économie de l'affection*. La paysannerie africaine serait donc une paysannerie « non captive », qui échappe ou du moins qui a la faculté d'échapper à l'emprise de l'Etat.

Mais qu'est-ce que l'*économie de l'affection* ? C'est une économie dominée par les liens affectifs de dépendance ou de résidence communes, par une orientation domestique et par la conviction que chacun a droit à sa propre subsistance. Ou encore, pour citer Hyden, c'est un type d'organisation de l'économie qui repose sur des « réseaux de soutien, de communication et d'interaction entre des groupes définis structurel-

*lement par le sang, la parenté, la communauté ou quelqu'autre affinité comme la religion ».*

Cette forme d'économie ne caractérise pas seulement le monde rural. Les groupes d'entraide, les associations d'enterrement, les tontines... sont, en ville, aussi des manifestations de l'économie affective, Hyden rejoignant sur ce point O'Deyé.

Peut-on étendre le propos à l'analyse du secteur de la petite économie marchande urbaine ?

Effectivement, des liens de caractère primaire -- liens de la parenté, liens ethniques ou régionaux -- jouent un grand rôle dans les formes de développement et les modes d'organisation et de fonctionnement de cette économie.

On observe d'abord des cas de relative spécialisation professionnelle de groupes ethniques. Comme le dit Touré (*op. cit*), ce phénomène -- comme d'ailleurs le fait même de la prolifération de petits métiers -- n'est pas un phénomène nouveau : à Paris au 18<sup>e</sup> siècle, les Savoyards étaient décrotteurs ou scieurs de bois, les Auvergnats porteurs d'eau, les Limousins maçons, etc.. De même à Abidjan aujourd'hui il y aurait souvent une certaine relation entre l'origine ethnique ou nationale (Abidjan connaît une forte immigration africaine étrangère) et l'activité : par exemple, les Nigériens seraient nombreux parmi les banquiers « du pauvre », ces banquiers du secteur informel et non officiel qui ont institué une organisation du type de la tontine sous une forme privatisée.

A Kisangani, les données que l'on possède sur la fin de la période coloniale, grâce au travail de Valdo PONS (1969), montrent surtout une relation entre groupes ethniques et types d'activités salariées.

La commune origine ethnique des membres d'une profession n'est bien entendu pas en elle-même une manifestation de l'économie de l'affection. Mais ce phénomène s'accompagne souvent de l'établissement de relations privilégiées (formes d'entraide et de coopération) entre « frères ethniques » au sein d'une même branche d'activité. Ainsi, le réseau de relations qui lie, du Kivu à Kinshasa, les commerçants de la diaspora *Nande* permet à ceux-ci -- selon Mac Gaffey -- de pallier les déficiences de l'environnement économique et les défaillances des services publics : les *Nande* s'aident sur les routes quand le passage est difficile ou quand des représentants des forces dites de l'ordre leur créent des problèmes ; ils s'accordent des prêts sans intérêt dont le remboursement est garanti par l'intervention de tribunaux non officiels ;



MOKE (Kinshasa) : Vie nocturne. Coll. J.P. JACQUEMIN

ils confient des lettres à des porteurs appartenant au même groupe, etc..

En ce qui concerne le rôle des rapports familiaux dans le secteur de la petite économie marchande, il me semble difficile de formuler des propositions générales à partir des observations que l'on peut rassembler. En fait, comme pour la question du rapport à l'ethnicité, les situations paraissent très diverses.

Mac Gaffey, enquêtant à Kisangani auprès d'entreprises plus modernes et plus importantes que celles qui entrent dans notre champ d'étude, remarque que dans ces entreprises l'emploi de membres de la famille est l'exception plutôt que la règle, mais que la solidarité familiale joue un rôle relativement important, soit qu'elle contribue au développement des activités (un certain nombre d'entreprises ont bénéficié d'une aide familiale pour le lancement ou la consolidation de leur affaire), soit au contraire qu'elle entrave ce développement (la solidarité familiale pèse souvent sur le budget des entrepreneurs).

Dans un contexte de crise sociale et de désarroi culturel, les citadins africains recourent aux liens sociaux et aux valeurs anciennes, mais sous une forme souvent dégradée. Les règles de réciprocité ne sont plus respectées. La solidarité se transforme dans une certaine mesure en parasitisme.

Les liens familiaux ne suscitent pas nécessairement la confiance mutuelle. Les monographies de petits métiers faites à Kisangani montrent que certains patrons s'entourent de proches parce qu'ils se fient à la solidité des liens familiaux, mais que souvent aussi (plus souvent semble-t-il) les enquêtés préfèrent travailler avec des étrangers qu'avec des parents, les membres de la famille ayant, selon eux, tendance à abuser de leur statut pour voler ou détourner dans l'impunité.

En conclusion de ce point, je dirai que la petite économie marchande, pas plus qu'elle n'est un appendice du mode de production capitaliste, ne constitue une forme de prolongement dans le cadre urbain de ce *mode de production de l'affection* qui, selon Hyden, caractérise les sociétés rurales africaines. La petite économie marchande n'est pas un mode typique de production. C'est une forme composite du point de vue social et culturel.

## quelques questions et pistes de recherche

En insistant sur la diversité des situations concrètes, et en mobilisant des analyses contradictoires pour souligner le caractère composite -- sous plusieurs aspects -- de la petite économie marchande, je ne souhaite pas plaider pour une forme d'hyper-empirisme, mais tempérer quelques conclusions un peu hâtives -- optimistes ou pessimistes -- et ouvrir certaines pistes de recherches.

1. *Le rôle des rapports familiaux et des autres liens de type affectif dans le développement et l'organisation de la petite économie marchande apparaît très variable.* Je m'interroge sur les facteurs qui expliquent ces variations : certains petits patrons misent sur les liens familiaux tandis que d'autres essayent de s'en détacher ; certains groupes (ainsi, les Lokele et les Nande à Kisangani) manifestent dans leurs activités économiques des formes de solidarité ethnique, tandis que dans d'autres groupes cette solidarité se défait ou se dégrade. La réponse me paraît devoir être cherchée dans les spécificités des trajectoires des différents groupes, notamment dans les modalités variables d'insertion de ces groupes dans le système mis en place par la colonisation, modalités qui s'expliquent elles-mêmes par les caractéristiques

techniques, économiques, culturelles des activités exercées.

2. *L'évolution des structures et des rapports familiaux* joue également un rôle important. Il est loin d'être évident que l'urbanisation entraîne en Afrique la dissolution du modèle de la famille élargie. Certes, on observe une dispersion de la grande famille du point de vue résidentiel, mais ceci ne signifie pas nécessairement la dislocation des autres liens lignagers (voir OSMONT - 1987).

J'estime donc nécessaire de réunir davantage de matériaux descriptifs montrant comment la petite économie marchande s'insère dans le réseau de relations et d'échanges qui continue à lier entre elles les différentes unités familiales résidentielles, et en particulier les fractions urbaine et rurale de la grande famille.

Dans un domaine connexe, on a pu estimer que la forte présence des femmes dans le secteur des petits métiers est un facteur qui contribue à leur émancipation, c'est-à-dire à renforcer leur position par rapport aux hommes, dans la famille, dans la société en général. L'aggravation de la crise socio-économique et la consolidation d'un système de pouvoir (politique et économique) « masculin » dans les pays africains remettent en cause aujourd'hui l'efficacité des stratégies de promotion sociale et économique développées par des catégories de femmes dans la période des indépendances (ETIENNE - 1987). L'étude de la petite économie marchande, et les plaidoyers pour son renforcement doivent également être développés sous cet angle.

3. *Les liens avec le monde rural* qu'entretient la petite économie marchande sont étroits et diversifiés. Elle constitue un des principaux canaux par lesquels circulent, entre villes et campagnes, biens vivriers ou manufacturés, argent, personnes, cette circulation se faisant souvent dans le cadre des rapports familiaux. Quel est l'impact de ce phénomène sur l'évolution du milieu rural ? Peut-on dire que dans cette sphère aussi (celle de la petite économie) les relations d'échange sont systématiquement inégales, les patrons des petits métiers ne faisant que participer -- à une échelle simplement plus modeste -- au processus de spoliation des campagnes par les classes dominantes citadines ? Ou bien, observe-t-on, tout au contraire, comme l'affirme Hyden, un flux net de ressources de la ville vers la campagne dans le cadre du système de l'économie « informelle », de nombreux citadins investissant les revenus procurés par leurs activités urbaines dans le secteur rural, sous la forme d'une mise en valeur de terres ou de la création de petites unités de transformation des produits agricoles ?

Je crois que l'analyse de la petite économie marchande doit conduire à montrer la complexité des relations villes-campagnes, que celles-ci n'obéissent pas seulement à une logique d'exploitation et qu'elles

remplissent, en même temps que des fonctions économiques, des fonctions socio-culturelles telles que le maintien et l'affermissement des liens entre les différentes fractions de la famille.

4. *La question du financement* des activités dans le secteur des petits métiers me paraît aussi devoir être approfondie.

Il faut à cet égard analyser les formes de circulation de l'argent au sein de la famille (aide financière octroyée à un parent pour lui permettre de développer une activité indépendante et éviter ainsi qu'il continue à parasiter le donateur ou prêteur ; affectation régulière d'une partie du salaire du mari à l'achat des marchandises, des matières premières, de l'équipement nécessaires au commerce ou à l'activité artisanale de l'épouse...).

Il faut encore étudier les conditions d'accès au crédit. On sait que les petits entrepreneurs n'ont guère la possibilité de solliciter le système bancaire moderne, et que se développent dès lors dans les villes africaines des activités de type bancaire à caractère informel et non officiel. Une manifestation de ce phénomène est le système dit *Banque Lambert* au Zaïre. Les taux d'intérêt pratiqués dans ce cadre sont fortement usuraires. Selon Mac Gaffey, en 1983, à Kisangani, ces taux allaient de 20 à 50 % *par mois* (si, à la fin du mois, le prêt n'a pas été remboursé, l'intérêt non payé s'ajoute au principal), alors que les « vraies » banques pratiquaient à l'époque des taux variant entre 18 et 40 % *par an*.

On peut se demander comment un tel système est possible, comment les gens réussissent à rembourser à de tels taux, et ce qui les conduit à se laisser ainsi extorquer au lieu de mettre en place d'autres systèmes d'épargne-crédit.

Les systèmes de tontine qui existent dans différents pays d'Afrique occidentale -- par exemple le *likelemba* au Zaïre -- constituent-ils une véritable alternative à l'emprunt de type « Banque Lambert » ? Il s'agit en principe d'épargne plutôt que de crédit. Mais, dans un certain nombre de cas, la caisse d'épargne de la tontine coexiste avec deux autres caisses : une caisse de secours et une caisse de prêt. Selon ROUCHY (1985), qui a étudié le cas camerounais, la caisse de prêt pratiquerait généralement des taux usuraires.

Au Zaïre, ce sont des coopératives d'épargne et de crédit qui se sont multipliées depuis l'indépendance. On dispose de très peu d'informations à leur propos (BISHWEKA CHIMENESA - 1987). Il semble que les cas de malversation et de « privatisation » de la gestion y soient assez courants. Leur quasi-inexistence dans certaines régions comme le Kasai oriental et le Haut-Zaïre devrait être expliquée dans le cadre d'une analyse globale de leur genèse.

De façon générale, je pense que la faiblesse du système financier, en même temps qu'elle est très indicative de l'autonomie de la petite économie marchande par rapport au secteur des activités « modernes », marque ses limites du point de vue d'une logique d'accumulation.

5. *Le développement d'une bourgeoisie d'affaires* au départ de la petite économie marchande pose, d'une autre façon, la question de l'accumulation de capital à partir de l'exercice de petits métiers. Mac Gaffey en donne l'un ou l'autre exemple. Je pense qu'il s'agit plutôt de cas exceptionnels, peu significatifs pour l'évolution économique et sociale générale, qui ne relèvent pas de l'accumulation mais bien plus souvent de facteurs externes : aide d'un parent ou d'un ami, découverte d'un filon d'or...

6. *L'emprise de l'Etat et du capital* sur la petite économie marchande est évidemment au centre de toute la problématique.

Les agents de l'Etat et de la bourgeoisie s'efforcent de contrôler le secteur des petits métiers, en particulier par le biais des organisations professionnelles et des autres formes d'association mises en place par les petits patrons.

Mon sentiment est que ce contrôle n'aboutit pas. Le dialogue imaginaire proposé par Abdou Touré, dans son analyse d'Abidjan en Côte d'Ivoire, donne une bonne idée du rapport de forces : « *Je te tiens*, dit l'Etat au praticien des petits métiers, *tu travailles souvent sans autorisation, tu ne payes pas toujours les taxes mensuelles ou quotidiennes, tu encombres la voie publique et tu fais une concurrence déloyale aux commerçants qui exercent leurs métiers en respectant la légalité !*. — *C'est vrai, tu as raison*, répond le travailleur "indépendant". *Mais je te tiens aussi : parce que si les gens de ma condition te demandaient de leur trouver du travail, tu en serais incapable, surtout en cette période de "conjoncture". Si chacun de ces gens désertait effectivement les rues mais en décidant de te tendre la main ou en se soulevant, cela pourrait peut-être ébranler tes assises* ».

Du point de vue du maintien ou de la transformation de l'ordre politique et social, on peut donc souligner que l'existence des petits métiers est un facteur jouant un rôle dans le processus de reproduction du système social global. En permettant aux gens de se débrouiller, d'affronter des difficultés économiques croissantes, en servant d'exutoire à la spontanéité, au dynamisme et à l'esprit de subversion populaires, les petits métiers contribuent à désamorcer les conflits sociaux.

Mais le pouvoir a toujours tendance à méconnaître ou à oublier ce rôle des petits métiers. Il cherche à les réglementer, multiplie les taxes, se lance périodiquement dans des campagnes d'assainissement où il

s'en prend aux petits métiers de la rue, s'efforce de contrôler les groupements professionnels, aide ses agents ou ses clients à récupérer des activités initiées par des petits artisans ou commerçants dès que celles-ci s'avèrent rentables... Ainsi harcelé, le secteur des petits métiers pourrait être aussi un lieu où s'opèrent des prises de conscience et s'organisent des résistances.

### Références bibliographiques

ARCHAMBAULT, E. et GREFFE, X. *Les économies non officielles*, Paris, Editions La Découverte, 1984.

BAYART, J.F. « La revanche des sociétés africaines », in *Politique Africaine*, septembre 1983, pp. 95-127.

BISHWEKA CHIMENESA, « L'apport des coopératives d'épargne et de crédit au développement socio-économique de la République du Zaïre » in *Développement et Coopération* (n° 3, 1987).

B.I.T., *Rapport au Gouvernement de la République du Zaïre en matière d'appui aux artisans du secteur non structuré de Kinshasa*, Genève, B.I.T., Janvier 1987. Rapport préliminaire.

CHARMES, J. « Débat actuel sur le secteur informel », in *Revue Tiers Monde*, t. XXVIII, n° 112, oct.-déc. 1987, pp. 855-875

CRDI, *Le CRDI explore*, Vol. 16, n° 3, juillet 1987, p. 14.

DE MIRAS, Ch. « De la formation du capital privé à l'économie populaire spontanée », in *Politique Africaine*, n° 14, 1984, pp. 92-109.

DE VILLERS, G. et OMASSOMBO TSHONDA, « La petite entreprise à Kinsangani à travers des études de cas. Synthèse de premières observations », in *Notes de Recherches*, IRSA, n° 5, mars 1988, Kisangani.

ETIENNE, M. « Rapports de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulé (Côte d'Ivoire) », in *Anthropologie et sociétés*, 1987, vol. 11, n° 1, pp. 71-94.

GESCHIERE, P. « La paysannerie africaine est-elle captive ? Sur la thèse de G. Hyden, et pour une réponse plus nuancée » in *Politique Africaine*, 14, juin 1984, pp. 13-33.

HUGON, Ph. « L'économie non officielle : modes de vie et de survie dans les villes africaines », in ARCHAMBAULT et GREFFE, *Les économies non officielles*, op. cit., pp. 187-209.

HYDEN, G. *Beyond Ujamaa in Tanzania. Underdevelopment and an incaptured peasantry*, Londres, Heinemann, 1980 ; « La crise africaine et la paysannerie non capturée », in *Politique Africaine*, 18, juin 1985, pp. 93-113.

MAC GAFFEY, J. *Entrepreneurs and parasites. The struggle for indigenous capitalism in Zaïre*, Cambridge University Press, 1987, pp. 23 et suivantes.

NEWBURY, C. « Survival strategies in rural Zaïre : realities of coping with crisis », in

NZONGOLA-NTALAJA (ed), *The crisis in Zaïre : Myths and realities*, Tranton-New Jersey, Africa Worlds Press, 1986, pp. 99-112.

NIHAN, G. et JOURDAIN, R. « Le secteur non structuré "moderne" de Nouakchott », in *Comprendre l'Economie Africaine*, Paris, L'Harmattan, 1985, pp. 296-307.

O'DEYE, M. *Les associations en villes africaines. Dakar-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 1985.

OSMONT, A. « Stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain : un système résidentiel dans l'agglomération dakaroise », in LEBRIS, E. et alii, *Famille et résidence dans les villes africaines*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 115-175.

PAIN, M. *Kinshasa, écologie et organisation urbaines*, Thèse de doctorat ès lettres, Université Toulouse Le Mirail - Institut de géographie Daniel Faucher, 1979.

PONS, V. *Stanleyville. An African Urban Community under Belgian Administration*, Oxford University Press, 1969.

ROUCHY, J.Y. « Un mécanisme d'accumulation et de couverture sociale spécifique : les tontines », in *Comprendre l'économie africaine*, Paris, L'Harmattan, 1985, pp. 509-515.

SANDBROOK, R. « Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste », in *Politique Africaine*, n° 26, juin 1987, pp. 15-40.

TOURAINÉ, A. *Les sociétés dépendantes*, Bruxelles, Duculot, 1976, pp. 115 et suiv.

TOURE, A. *Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la conjoncture*, Paris, Karthala, 1985.

TRAGER, L. « A re-examination of the urban informal sector in West Africa », in *Canadian Journal of African Studies*, Vol. 21, 2, 1987, pp. 238-255.

VAN DIJK, M.P. *Sénégal. Le secteur informel de Dakar*, Paris, L'Harmattan, 1986.

## dos au mur est-ouest, une rencontre difficile

pierre galand

*Le 4 mai dernier, le CNAPD, l'Association pour la Paix, la Fondation Liebman et la FGTB - Bruxelles avaient convié le public francophone à une rencontre, à la Maison des Huit Heures à Bruxelles, avec les participants tchèques, polonais et hongrois à la célébration du dixième anniversaire du VAKA (Vlaams Aktie Komitee tegen Atoomwapens).*

*Entre les invités -- le tchèque et le polonais présents -- et les participants belges -- pacifistes surtout -- le ton fut souvent aigre: « complice de l'OTAN » versus « complice de l'exploitation »... !*

*Cette soirée très animée a suggéré quelques réflexions à Pierre GALAND, secrétaire général d'OXFAM-Belgique. Pour en finir avec le temps où les ennemis des ennemis pouvaient passer pour des amis. Nous avons pensé de plus au lien avec notre numéro 173 sur l'Europe centrale.*

Durant toutes les années d'après-guerre, la plus large majorité des forces progressistes d'Europe Occidentale a organisé les luttes ouvrières, les combats pour la paix et les actions de solidarité internationale dans le contexte « accepté » de la réalité des blocs, réalité incontournable et souvent même utilisée comme levier pour l'action.

Cela s'est fait dans une sorte d'inconscience confortable des réalités de l'Est. Les répressions des révoltes hongroises ou tchèques apparaissaient plutôt comme des graves erreurs de parcours que nous dénoncions, certes, mais généralement en omettant de faire les investigations

et de prendre les contacts qui auraient dû nous permettre d'être plus attentifs aux dérives de l'Etat de droit dans ces pays.

Au nom des combats que nous menions, tant à l'intérieur de nos frontières que contre l'impérialisme américain à l'extérieur, la plupart d'entre nous acceptaient grosso modo la publicité orchestrée par les régimes en place à l'Est. A contrario, aujourd'hui, un courant important de la gauche, et nombre de nouveaux responsables à l'Est, pensent que Gorbatchev lui-même n'est autre que le dernier rempart contre les mythes érigés par le communisme, et qu'il faut donc qu'il disparaisse pour permettre aux Républiques soviétiques d'accéder à leur indépendance.

La réalité est complexe. Les soulèvements populaires dans les pays de l'ex-bloc communiste doivent être resitués dans une histoire et une évolution de ce siècle qui n'ont pas encore été suffisamment étudiées. Une dynamique du changement social trouve son centre de gravité en Europe centrale, certes. Mais n'y en a-t-il pas d'autres, moins médiatisées, et qui ont cependant la même force et sont de la même nature ? En Afrique notamment, dans de nombreux pays de l'Afrique sub-saharienne ?

Ce qui s'est passé aux Philippines ou en Haïti, puis au Chili et aujourd'hui en Afrique du Sud ; le processus de négociation et les élections engagées par les Sandinistes, et le processus de paix en Amérique Centrale ; et bien évidemment l'*Intifada*, le soulèvement des jeunes Palestiniens : nous devons d'urgence prendre la mesure de tous ces événements et de l'enchaînement qui peut exister entre eux.

Une question importante également n'est-elle pas pour nous, dans le même temps, de savoir comment remplir notre part de ce qui est peut-être un nouveau contrat de génération ?

Aujourd'hui, alors que les démocrates est-européens tentent de conquérir de nouveaux espaces de démocratie et de liberté d'expression, une part importante de la gauche et des progressistes occidentaux découvre, sidérée, que les combattants pour le pluripartisme, la démocratie et l'économie de marché, tout en rejetant avec fracas les systèmes de gouvernement communistes, ont tendance à commettre les mêmes erreurs que la gauche et les progressistes occidentaux eux-mêmes.

Ils projettent ou habillent de vertus indues les institutions occidentales, telles l'OTAN, le FMI ou la CEE. Déjà, ils invoquent ici ou là la « raison de l'Etat démocratique nouveau » pour accepter des dérives tels le chômage galopant, le refus de tout subside au mouvement associatif,

aux mouvements de jeunesse, culturels, etc., ou comme en Pologne le vote d'une loi interdisant l'avortement au nom des valeurs chrétiennes.

Comprenant mal, cette gauche occidentale en vient alors à s'ériger en donneuse de leçons sur ce que les démocrates de l'Est doivent ou ne doivent pas faire pour assurer leur devenir démocratique « à l'occidentale » sans tomber dans les pièges du capitalisme. En fait, agissant ainsi, elle se positionne exactement de la même manière que l'ensemble de la société occidentale. Celle-ci, convaincue de sa supériorité, s'érige à chaque fois, si pas en modèle, en tout cas en « donneuse de leçons ». Qu'il s'agisse de l'Est ou du tiers monde, nous savons mieux que les autres, et nous avons une capacité extraordinaire pour faire briller nos cuivres jaunes ou rouges et camoufler nos échecs tant à domicile que chez les autres.

La manière la plus appropriée de soutenir les changements à l'Est et au Sud ne serait-elle pas plutôt de refaire un sérieux examen des facteurs objectifs qui, chez nous, constituent un blocage ou un frein au changement et aux évolutions de la communauté internationale vers plus de démocratie et de libertés, mais aussi peut-être, de justice sociale, de paix et de développement ?

Une telle façon de voir nous permettrait alors d'agir et de réaliser chez nous les transformations radicales qui sont la clef d'un supplément de liberté pour tous.

## la balle est dans notre camp

Nous devons aussi être capables d'affirmer notre dissidence par rapport à cet establishment dominateur et triomphaliste, usurpateur des vertus de la démocratie chez nous.

Ne se trouve-t-il pas en son sein des gens pour dire tout haut ce que la plupart d'entre eux pensent tout bas : la vraie guerre froide est en train d'être gagnée, le communisme est en déroute et un nouvel ordre mondial, le leur, doit être mis en place, car il aurait une valeur universelle.

Quand l'OTAN organise des réunions de travail *top niveau* à Knokke et y invite les Japonais, c'est déjà de ce nouvel ordre mondial de la sécurité dont il est question. Quand les Américains proposent d'annuler les réunions prévues de la CNUCED en faveur des Pays les Moins Avancés, qui doivent se tenir à Paris en septembre, pour porter tout l'effort sur la Conférence du GATT à Bruxelles en décembre prochain, c'est du nouvel ordre économique dont il est question. Et enfin, quand



MOKE (Kinshasa) : Les locataires Coll. J.P. JACQUEMIN

l'entrée sur le « libre marché » qui est offert à l'Est est conditionnée aux règles du FMI, c'est d'ordre financier qu'il s'agit.

Ces trois institutions, OTAN, GATT, FMI, auxquelles il faut ajouter le prêteur, à savoir la Banque Mondiale, sont incontestablement sous le contrôle très dominant des USA. Mais le plus inquiétant est d'observer le rôle normatif qui est subtilement attribué par les gouvernants à ces institutions dont le processus décisionnel est pour le moins peu démocratique. Il existe peu de mécanismes permettant un débat politique ou un recours contre les décisions ou initiatives de ces hautes instances. Elles déterminent et conditionnent pourtant bien des évolutions des mouvements sociaux actuels et pèsent d'un poids démesuré sur l'avenir de l'humanité.

Car dès à présent et à ce propos, la question est aussi de savoir si l'avenir de cette humanité réside plus dans les changements de nature des régimes blancs de l'Est que dans les lourdes interrogations portées par ces millions de paires d'yeux d'enfants auxquels nos affrontements Est-Ouest n'ont apporté aucune réponse.

Puisqu'il n'y a plus de réponse acceptable du bloc communiste, la balle est donc dans notre camp. Ce problème, de toute évidence, agite aussi bien les représentants du FMI et de la Banque Mondiale que ceux de l'OTAN ou de nombreuses multinationales dans le secteur privé.

Il est donc urgent que les progressistes européens des Douze, tant pour le devenir européen que par devoir de solidarité, organisent leur propre dissidence. Ils doivent se responsabiliser, et organiser une coopération Est-Ouest et Sud-Nord qui mette en avant une forme de gestion de société dans laquelle les valeurs sociales et culturelles ne sont pas laminées au nom des lois économiques d'un prétendu « libre marché ».

Il doit donc y avoir également chez nous une réponse démocratique « à participation populaire ».

Serons-nous capables de mettre en avant des propositions fondées sur l'éthique nécessaire pour avancer d'abord non les règles du marché mais celles de la convivialité, non celles de la concurrence, mais celles de la coopération ? Car avant d'être un marché, c'est d'être une collectivité humaine dont il s'agit pour nous.

## propositions pour notre dissidence

Nos objectifs doivent être débattus, clarifiés, popularisés, afin de permettre les nouvelles mobilisations nécessaires pour faire avancer les causes de la paix et du développement. J'énoncerai brièvement, même au risque d'être quelque peu ringard, six propositions. Elles résultent plutôt d'une pratique d'échange, au cours de rencontres quotidiennes, avec des partenaires engagés, que d'une réflexion théorique.

1. *En matière de droits de l'homme*, il n'est plus question d'échapper au débat sur une pratique articulée entre politique et droits de l'homme, entre économie et droits de l'homme, et entre écologie et droits de l'homme. Cela, parce que le concept même de droits de l'homme évolue de manière dynamique et historique et qu'il ne me paraît pas possible de se confiner aux seuls principes généraux actuellement admis.

Pour aborder les réalités planétaires nouvelles -- de l'exclusion qui va jusqu'au génocide infantile, de la destruction de la planète, de phénomènes aussi meurtriers que l'endettement, de démocraties générant leur antithèse, tels le racisme, le nationalisme, voire l'intégrisme, le fascisme -- il faut conduire une réflexion nouvelle, du même ordre que celle qui a conduit à la déclaration d'Alger sur les droits des peuples.

2. *En matière de sécurité*, chacun admet que la diminution des tensions internationales est un facteur majeur de l'ouverture aux nouvelles perspectives de sécurité européenne d'une part, et à la solution des conflits régionaux d'autre part. Chacun admet aussi que la politique de Gorbatchev est un élément majeur de cette situation nouvelle. La logique du projet de Maison Commune Européenne sans rideau de fer est la seule qui puisse conduire au désarmement et à un nouvel Helsinki.

Alors, il faut aussi une mobilisation sérieuse pour soutenir activement les promoteurs du projet et forcer les Etats européens à y mettre le prix. C'est un choix difficile, et donc il ne se réalisera pas automatiquement. C'est aussi un choix exclusif d'autres hypothèses, tel un OTAN rénové ou un pilier de défense européenne.

3. *Pour la solution des conflits régionaux*, la diminution des tensions Est-Ouest a rendu aux Nations Unies un rôle moteur. Nous devons appuyer cette tendance et forcer notre gouvernement et le Conseil des Ministres européen à s'inscrire dans ce processus. Nous devons amplifier nos pressions pour accélérer des négociations en Afrique Australe, en Amérique Centrale, au Moyen Orient, au Sahara Occidental, dans la Corne de l'Afrique, au Timor, en Asie du Sud-Est, en Afghanistan, car la paix dans ces régions est indispensable au respect des droits de l'homme et à la relance des économies de développement pour chacune de ces régions.

4. *En matière de priorités budgétaires*, la baisse des tensions et les négociations pour le désarmement, qui déjà entraînent des réductions dans la production d'armement, doivent nous rendre très attentifs à la nécessité de contrôler la manière dont s'effectuent les réinvestissements vers de nouveaux marchés. Il ne faudrait pas que l'argent rendu disponible s'investisse en recherche et production d'une nouvelle génération d'armement de l'espace ou soit escamoté à la seule fin de rencontrer les objectifs d'équilibre budgétaire de nos gouvernements.

Les investissements nouveaux sont nécessaires tant pour la coopération au développement, que pour l'environnement, la formation, la lutte contre les exclusions, l'éducation et la culture. Nous avons plus que jamais à faire front entre pacifistes, écologistes, tiers-mondistes, syndicalistes, pour forcer une telle orientation.

5. *En fait d'éthique de la solidarité*, le contexte international nouveau, qui entraîne partout d'exceptionnels changements, nous oblige à une pensée et des pratiques novatrices en matière sociale, et notamment à une réévaluation des pratiques et mécanismes de solidarité. Il est évident par exemple que si les efforts d'entraide déployés pour la Roumanie sont parfaitement louables, ils ressortent plus d'une sorte de

« B.A. » à la boy-scout que de la mise en place de nouvelles pratiques de solidarité.

La fin d'une période historique ne signifie pas pour autant l'échec de cette période. Les échecs des Etats qui se sont proclamés socialistes, tout comme d'ailleurs de nombreux échecs des Etats nés de l'indépendance au Sud, n'enlèvent rien à la richesse, aux acquis sociaux et de droit nés de l'action des révolutionnaires qui contribuèrent à octobre 1917, ni aux avancées de l'Etat de droit en Afrique.

Il serait catastrophique pour les années à venir que le « moi d'abord et l'accumulation », botte secrète de la nouvelle réussite sociale, étouffe les énergies et les ressources d'éthique nécessaires au développement des solidarités. Sans elles, il n'y a pas au sein de la société civile de creuset pour des projets politiques réellement socialistes.

6. *Pour penser l'alternative*, comme à l'Est, comme dans de nombreux pays du Sud, nous avons en Occident un urgent besoin de « Forums démocratiques ». Il est trop simple d'avancer que puisqu'il n'y a pas de troisième voie, la seule voie est capitaliste.

En Europe Occidentale, la gauche a perdu une partie de sa force d'impulsion sur l'opinion. Les partis de gauche ont en conséquence de plus en plus tendance à vouloir être représentatifs de l'opinion majoritaire, alors que celle-ci, sujette à de nombreuses dérives, leur échappe de plus en plus. Un combat important est à mener tant pour renforcer la formation et l'éducation populaires que pour conforter la culture populaire qui permet aux gens de retrouver leurs racines.

L'éclosion d'une dynamique sociale et d'une culture de réactivation démocratique ne peut se contenter du multipartisme, d'élections libres et de libertés d'information pourtant indispensables. Il faut nécessairement y ajouter le droit d'association et l'obligation pour les responsables politiques de soutenir l'action associative. Il faut aussi y ajouter les règles pour empêcher les discriminations et combattre efficacement les inégalités.

En fait, chez nous aussi, pour que la démocratie garde son sens et ne soit pas un modèle figé, elle doit rester un processus. La démocratisation est la tâche civique des citoyens. Sa réalisation a pour condition première le renforcement de l'autonomie des collectivités et associations et la garantie des moyens de leur existence par les pouvoirs publics.

Nous voici au pied du mur.

Pour cela, créons chez nous aussi un Forum civique à l'instar des démocrates tchèques et slovaques.

***La mort de Lumumba  
ou la tragédie congolaise***

par Yves BENOT

vol. 2 de la collection « Afrique contemporaine »,  
dirigée par Ibrahima Baba Kake,  
Paris, 1989, 190 p.

Le titre de l'ouvrage ne rend pas exactement compte du contenu. Quelques lignes sont consacrées à la mort de Lumumba (p. 175). Elles ne nous apprennent rien. Plus de la moitié du livre est consacrée à l'histoire du Congo belge avant le 30 juin 1960. Cette partie est assez inégale. Les premiers chapitres situent Lumumba dans le Congo colonial. Ils contiennent quelques approximations et des jugements sommaires. L'absence de références bibliographiques et d'indications de sources rend la critique malaisée.

A mesure qu'on approche du 30 juin 1960, l'auteur maîtrise mieux la matière traitée. Les chapitres consacrés à la naissance du nationalisme congolais et des partis politiques, aux premières tensions autour de la création du MNC-Lumumba et à la table ronde politique de Bruxelles (janvier-février 1960) sont un bon résumé des quatre années qui ont précédé l'indépendance congolaise. Les ouvrages de Louis LOPEZ ALVAREZ et de Jules CHOMÉ sont abondamment utilisés, ainsi que ceux du CRISP, mais on se rend compte que Benot a dès cette époque suivi de près l'actualité congolaise et qu'il s'est formé une opinion personnelle sur les événements. C'est celle d'un homme honnête, anti-colonialiste, partisan de la libération des peuples colonisés.

La deuxième partie de l'ouvrage (pp. 107 à 177) décrit la crise congolaise. Les événements de juillet 1960 (mutineries, interventions militaires belges et de l'ONU, chaos) sont présentés au début sous l'éclairage d'un complot, dont l'auteur n'identifie pas formellement les acteurs, mais il pose la question : « *Ce qui s'est déroulé en ces quelques jours du 4 au 11 juillet a été d'une telle portée que l'on a du mal à imaginer que ce climat de révolte et d'anarchie n'ait pas répondu à quelque plan conçu et réalisé avec un maximum de secret* » (p. 107).



Anonyme (Kisangani) : Mami Wata. Coll. Jean-Pierre Jacquemin.

Cette question est demeurée sans réponse. Mais fallait-il réellement la poser ? N'est-ce pas réduire la scène sociale et politique africaine à un théâtre de marionnettes ? Ne faut-il pas plutôt rechercher dans un siècle de domination coloniale et d'exploitation capitaliste, et dans les contradictions qu'elles ont développées dans les sociétés africaines, les sources d'un chaos qui était inévitable et qui s'est d'ailleurs généralisé à la plupart des anciennes colonies africaines ?

La sécession du Katanga et l'internationalisation de la crise occupent la dernière partie de l'ouvrage.

Yves Benot est un auteur engagé dont on a apprécié les ouvrages consacrés aux Indépendances Africaines et à l'anti-colonialisme \*. Ses prises de position militantes en faveur d'une Afrique démocratique et indépendante ne l'ont pas empêché de rechercher une information la plus complète et rigoureuse possible et d'adopter une démarche de type scientifique. Sa biographie de Patrice Lumumba aurait pu être un ouvrage important dans la lignée de ses premiers travaux ; le lecteur cependant risque d'être déçu ; mais pouvait-on en si peu de pages traiter d'une matière aussi vaste et aussi pleine d'énigmes ?

Benoit VERHAEGEN

- \* *Idéologies des Indépendances africaines* (Maspéro, 1971)
- Indépendances africaines, idéologies et réalités* (Maspéro, 1973)
- Diderot et l'athéisme à l'anti-colonialisme* (Maspéro, 1970)
- La révolution française et la fin des colonies* (La Découverte, 1988)

*Patrice Lumumba - La crise congolaise revisitée*

Jean-Claude WILLAME

Karthala - Paris - 1990 - 496 pp.

Bien après les travaux et documents publiés à chaud dans le début ou le courant des années 60, divers témoins de la brève période de l'indépendance et de l'activité de Patrice Lumumba ont publié leurs mémoires et leurs notes, et les archives officielles américaines ont été ouvertes.

L'ouvrage tout récemment sorti de presse de Jean-Claude Willame constitue d'abord une minutieuse synthèse actualisée de l'ensemble de ces matériaux, ce qui en soi est déjà bien utile, tant l'écheveau des données est touffu, et fragile du fait de la prédominance des témoignages.

Il ne s'agit toutefois pas d'une étude qui se revendique de la démarche de l'historien -- qui aurait travaillé des sources inexploitées jusqu'ici -- mais plutôt d'un essai d'analyse politique de l'activité de Lumumba. Sauf le respect dû au sérieux de la méthode, le lecteur en suivra le fil comme dans un roman, le talent de l'auteur étant à la mesure des démonstrations presque trop belles qui sont établies.

A ceux que l'évolution postérieure aux années 60 des Etats décolonisés, ou d'autres histoires, ont rendus sceptiques, aux plus jeunes qui n'ont pas vécu ce temps, les faits établis par Willame donnent une image ou un rappel sec de ce que fut le colonialisme : mépris obstiné des nègres -- par les minus de la colonie et de la politiciaille belge, c'est presque rigolo -- refus cynique des résultats d'élections libres qui portent un nationaliste au pouvoir -- hélas, il n'était pas syldave -- organisation benoîte de la sécession katangaise par l'Etat belge, mise en faillite de l'Etat congolais orchestrée dès le printemps 60 (on vide les caisses et on escompte les rentrées !),... l'ensemble est confondant.

Dans le même mouvement, Willame présente ce qu'il considère être les erreurs politiques de Patrice Lumumba, qu'il développe en quatre points : réponse trop dure au discours misérable de Baudouin I<sup>er</sup>, refus de l'ingérence de Dag Hammarskjöld et de l'ONU, expédition militaire mal préparée et conduite contre la sécession du Kasai, évasion « suicidaire » vers Stanleyville.

L'approche se réclame expressément de Machiavel, et repose sur ce que je ressens comme une apologie implicite du compromis. Ne pas confondre les échecs et les erreurs mènerait plutôt à mesurer l'étroitesse de la base sociale, la faiblesse de l'organisation politique des leaders de l'indépendance congolaise.

Mais pouvaient-ils sans se renier, modérer leur révolte ? Et sans pousser au sacrifice des autres, pouvons-nous -- en compagnie même involontaire de tous les collabos et planqués de toutes les époques -- recommander la modération, la patience, l'attentisme ? L'histoire de l'émancipation humaine se fait aussi en perdant des batailles, pourvu qu'au moins on les entreprenne : question de politique essentielle -- là-bas et ici d'ailleurs -- qui ne fait que souligner l'intérêt de l'ouvrage.

Michel GODARD

*Pile et face – Bilan  
de la coopération belgo-zaïroise*

Jean-Claude WILLAME (directeur)  
Revue nouvelle et CNCD - Bruxelles 1989 - 269 pp.

Edité à la demande du CNCD pour alimenter une réflexion de fond sur l'efficacité des politiques menées au Zaïre par la Belgique et par les ONG qui y collaborent, l'ouvrage est une somme de dossiers qu'il n'est pas trop tard de recommander à la lecture tant la documentation réunie par Willame et les onze autres auteurs était et reste abondante, utile, et difficile à trouver ailleurs.

L'approche sectorielle aborde notamment les problèmes d'infrastructures, de l'agriculture, des soins de santé, de l'enseignement : dix textes, sept auteurs, l'apport d'information est substantiel. J'ai été toutefois étonné de la place faible ou nulle qu'occupe chez la plupart -- sauf Willame lui-même -- la réflexion de fond sur les mécanismes socio-économiques : que veulent dire « rentabilité » et « mécanismes du marché » dans une stratégie de développement, en général et/ou au Zaïre ?

Cette absence contraste avec le contenu de l'approche générale -- qui occupe la première moitié de l'ouvrage -- où en particulier, sur un mode historique, Jean-Philippe PEEMANS décrit brillamment les grandes étapes de l'évolution économique et sociale du Zaïre de Mobutu, et où deux textes américains de 1987, -- l'un sur la dette extérieure, l'autre sur l'extorsion de véritables tributs par la bureaucratie et les commerçants mobutistes -- sont sans doute significatifs de la montée des critiques dans les cercles officiels US qui ont porté et maintenu Mobutu au pouvoir.

La perspective de trouver et conforter des interlocuteurs zaïrois des ONG belges est définie par MUSEKA NTUMBA dans une optique originale qui mérite d'être signalée : invocation d'une démocratie pré-coloniale, recherche de nouveaux lieux de la palabre populaire, appui sur les micro-communautés de base à fondement plus ou moins religieux (l'auteur est théologien, faut-il préciser).

L'ensemble de l'ouvrage est enfin un véritable réquisitoire, appuyé sur de nombreuses critiques, tour à tour précises et diffuses, contre l'administration belge de la coopération (AGCD). Je ne doute pas que pour la plupart elles soient fondées, mais il me semble que les auteurs, avec beaucoup de mouvements associatifs, sous-estiment le fait qu'une bonne administration -- plus et mieux, et pas moins -- est ou serait une condition de l'efficacité aussi pour les ONG.

Michel GODARD



YA - KADJOS (Kinshasa) : Je suis perdu, qui me sauvera ? Coll. J.M. LAHAYE

**CONGO-ZAIRE**  
*la colonisation - l'indépendance*  
*- le régime Mobutu - et demain ?*

Coll. GRIP-Informations, Bruxelles 1990, 166 pp.

Comme le rapport du nombre des sous-titres au nombre de pages peut le donner à penser, cet ouvrage s'inscrit dans la perspective d'une politique éditoriale didactique adoptée par le GRIP pour sa collection « Informations ».

Ce numéro-ci m'a paru convainquant -- plus que le précédent sur l'URSS -- dans l'exercice difficile d'un exposé synthétique mais non simplificateur, ouvrant vers la complexité et vers l'approfondissement de lectures ultérieures. L'alternance des articles, des « encadrés » documentaires et des photos rend la lecture spécialement agréable : pourvu qu'on ait une carte géographique en guise de signet, on a tout sous la main au bon moment.

Les auteurs, huit, se sont réparti la tâche de couvrir les quatre parties de l'ouvrage en quatorze articles principaux, qui méritent tous l'attention. Seul celui de Jean KESTERGAT sur juillet 60 m'a paru assez discutable : il y a une façon de présenter l'intervention belge comme un « simple fait » parmi d'autres, sans en indiquer le caractère au regard du droit international, de gommer la légitimité et la légalité de l'élection de Lumumba, et a contrario de ne pas qualifier les manoeuvres dirigées contre lui, qui faussent en réalité la présentation, si « factuelle » qu'elle soit dite.

Les autres contributions sont signées par Colette BRAECKMAN, Simon GASIBIREGE, Jules GERARD-LIBOIS, Jacques VANDERLINDEN, Daniel VANDERSTEEN, Benoît VERHAEGEN et Jean-Claude WILLAME. Tous spécialistes en leur matière, ils donnent tous des textes brillamment synthétiques.

M. G.



## Communisme : quel second souffle ?

Lucien SEVE

Messidor / Editions Sociales, Paris, 1990.

Le socialisme n'existe pas.

En pratique, les peuples d'Europe centrale nous ont assené ce constat fin 1989 -- un peu à la manière d'Engels nous expliquant que la preuve du pudding, c'est qu'on le mange.

Le livre que Lucien Sève publie chez Messidor nous propose une approche théorique du même problème, contemporaine de l'effondrement du « socialisme réel », approche qui ne pouvait évidemment pas être étrangère à l'événement. Livre important, où la réflexion est conduite avec la rigueur à laquelle Sève nous a habitués, livre radical aussi, au sens propre du terme : il va à la racine des choses. Les choses en question, ce sont le socialisme, la révolution et le parti, qui constituent les trois parties de son essai. Et la racine, c'est Marx, et sa démarche critique-matérialiste.

Le socialisme n'existe pas : formulation abrupte pour exprimer qu'il ne peut être autre chose qu'« *une transition sans modèle au communisme* », et qu'« *étant intrinsèquement transition, le socialisme n'a aucune "essence" indépendamment de ce vers quoi il transite* ». Il est donc vain de tenter de le définir, ce qui disqualifie les deux caractéristiques fondamentales qu'on avait cru pouvoir lui attribuer : la propriété sociale des grands moyens de production et d'échange, et le pouvoir politique des travailleurs, dont la classe ouvrière est la force dominante. Au contraire, la tentative de l'ériger en mode de production, reproductible et décrété débarrassé de ses contradictions, est au centre de son échec. A perdre de vue la perspective communiste, on en vient à se fixer des objectifs du type rattrapage du capitalisme -- avant de s'apercevoir avec horreur que c'est « *le socialisme qui a été "rattrapé" par une version bureaucratique des logiques du capital* ».

Plutôt que « *la "solution complète" d'antagonismes incomplètement identifiés* », il convient de penser le socialisme comme « *solution consciemment incomplète d'antagonismes complètement analysés* ». Sans quoi, « *on veut faire, on croit faire -- mais à terme la colossale pression des logiques objectives engendre bien autre chose* ». Le socialisme n'est pas davantage une idée à réaliser, comme le laisse entendre l'ambiguë notion de projet de société, décortiquée et critiquée dans la mesure où elle pourrait raviver la scission du réel et de l'idée,

mais cependant retenue, à condition de n'en faire ni un modèle, ni un programme d'action périodisé, parce qu'elle a le mérite d'empêcher l'aplatissement de tout projet de transformation sociale sur une stratégie d'occupation du pouvoir.

Pour Sève, notre horizon, c'est le communisme, à savoir « *le mouvement réel qui abolit l'état de choses actuel* », pour citer l'*Idéologie allemande*, et qui représente tout autre chose que la fin de l'Histoire : « *La figure de l'avenir chez Marx est celle de la contradiction résolue* ». En point de mire : l'abolition du travail -- à ne pas confondre avec la fin de l'activité productive, dont le travail ne représente que les formes exploitées. A ce propos, Sève se défend avec vigueur de pratiquer la fuite en avant, et se refuse à voir dans le communisme un nouvel habillage du mythe de l'âge d'or. C'est dans l'analyse du développement le plus contemporain du procès de production qu'il va chercher les arguments à l'appui de sa thèse : « *La conversion qualitative du progrès entre partout en conflit avec ses vieux critères -- dans les pays socialistes, avec "Sa Majesté la production globale", dans le monde capitaliste, avec "Sa Majesté le taux de profit"*. » C'est le dépassement de l'âge industriel qui met le communisme à l'ordre du jour dès lors que le travail individuel n'est plus seulement social par l'échange, mais « *tend à se poser directement comme tel, en évoluant de plus en plus vers la surveillance et la régulation d'un procès automatisé de production au sein d'un véritable travailleur collectif* » -- c'est un corollaire de l'affirmation de la science comme force productive directe, le développement scientifique étant lui-même social à l'évidence. Politiquement, ces positions sont squatterisées par les Verts : leurs succès ne doivent-ils pas quelque chose à ce qui évoque dans leur discours une visée communiste, « *sans craindre de passer pour utopique* » ?

Ce retour aux sources montre bien que la socialisation de la production, en passe de devenir planétaire, est loin de disparaître avec les monstres industriels qui regroupaient des dizaines de milliers de travailleurs. La réflexion de Sève, qui a l'audace et la force de remonter les vents dominants du consensus idéologique, me semble cependant esquiver une question qui occupe beaucoup de place dans les discussions liées à la perestroïka : comment imaginer la médiation nécessaire à la socialisation effective des produits, et à leur adéquation à la demande ?

Le retour sur Marx n'amène heureusement pas Sève à traiter ses oeuvres comme les textes sacrés d'une révélation sociale. C'est ainsi qu'il conteste certaines formulations marxiennes (notamment dans le *Manifeste*) qui tendent à assimiler le dépérissement de l'Etat à une

certaine fin de la politique -- le champ du politique excédant l'étatique ; il ne croit pas non plus justifiée l'idée selon laquelle la nationalité serait déjà dissoute, abolie pour la classe ouvrière, et il met en cause quelques extrapolations de Marx quant à l'évolution des forces productives, à propos du caractère inéluçable de l'accroissement de l'importance du travail objectivé (mort) par rapport au travail vivant, les fantastiques économies en matériel autorisées par le développement de l'informatique étant sans doute hors de portée de toute prévision lancée au XIX<sup>e</sup> siècle.

Deux remarques à propos de ce chapitre, sans doute le plus fort du livre. L'idée que le socialisme n'existe qu'en référence au communisme et qu'il n'est en aucun cas un mode de production original avait en son temps constitué un cheval de bataille d'Althusser et de Balibar (cf *Sur la dictature du prolétariat*, Etienne Balibar, Maspero, Paris, 1976), à l'époque où Georges Marchais utilisait les chaînes de télévision pour trancher la question de la dictature du prolétariat. Je ne peux m'empêcher de regretter que cette idée, qui condamne sèchement la période dite de la stagnation brejnévienne -- cette « *forme calme du stalinisme* », pour reprendre une belle formule de Sève --, ait dû attendre la perestroïka pour apparaître sous la plume d'un responsable du PCF.

Quant à la perestroïka précisément, Sève pense qu'elle rouvre la perspective du communisme, citations de Gorbatchev à l'appui, et il s'inscrit donc en faux contre la fameuse affirmation de Berlinguer selon laquelle la Révolution d'octobre aurait épuisé sa force propulsive. Une question comme celle-là ne peut être réglée par un livre et des discours, fussent-ils ceux du Secrétaire général du PCUS, sans quoi on risque de tomber dans une forme d'idéalisme contre laquelle Marx nous a prévenus de longue date : il ne faut pas prendre les sociétés, pas plus que les individus d'ailleurs, pour ce qu'ils prétendent être, ou pour ce qu'ils voudraient devenir. Appliquer ce principe à l'URSS nous contraint à examiner dans le concret ce que représentent les réformes, ou la révolution gorbatchévienne, et les déclarations d'intention ne peuvent remplacer l'analyse concrète de la formation sociale qui naît sur les ruines de la construction stalinienne.

Je m'attarderai moins sur les deux autres parties de l'ouvrage de Lucien Sève, révolution et parti, dans la mesure où j'y vois davantage une intervention dans les débats qui ont cours au PCF, débats qui me paraissent plus ou moins achevés dans d'autres pays européens, à commencer par le nôtre. Ainsi, la notion de révolution-processus, qui tourne la page du Grand Soir et des petits matins qui chantent, occupe une place en vue dans le fonds de commerce des idées communes à ce qu'on appelle aujourd'hui la gauche transformatrice européenne -- ma-

nière d'éviter de se laisser enfermer dans le dilemme réforme ou révolution. Sève a sans doute raison lorsqu'il insiste sur la différence entre révolution, qui est renversement, négation de négation -- du contradictoire s'y résout --, et réforme, qui n'est, dans son « essence », qu'une forme à toutes fins. En passant, il règle son compte à l'accusation aujourd'hui portée contre toutes les révolutions : un carnage pour un non-sens. Mais l'histoire ne s'y retrouve pas, dans cet exercice quelque peu sémantique : le réformisme du début du siècle, qui a vraisemblablement trouvé son incarnation la plus pure dans l'Internationale deux et demi, prétendait lui aussi à un renversement des rapports sociaux ; certains partis réformistes, la SFIO notamment, ont même continué à se référer à la dictature du prolétariat jusque dans les années 40. Ici aussi, il me paraît plus important d'analyser les pratiques, gouvernementales, d'opposition, d'organisation des masses, de conquête d'hégémonie, plutôt que d'opposer des labels. Pour être de bon compte, la même remarque vaut évidemment aussi pour les partis communistes et leur affirmation révolutionnaire.

Que les observations qui précèdent ne détournent pas de l'essentiel : on ne critique sérieusement que ce qu'on aime et qu'on trouve important. C'est l'état d'esprit dans lequel je me trouve par rapport à l'essai de Lucien Sève, que j'ai parcouru d'un bout à l'autre avec passion : il a l'énorme mérite de réconcilier le communisme, mis à toutes les sauces ces derniers mois, avec le principe espérance, en le redéfinissant comme une forme historique supérieure de la socialité et de l'individualité.

P. G.

## revues

### *La Revue Nouvelle*

n° 7-8 – juillet-août 1990

Ce numéro double (112 pp) met en exergue le titre de sa première partie : *Vivre avec le sida*. « *Vivre* », le titre lui-même annonce l'approche éthique, le parti d'analyser l'expérience morale spécifique de ceux qui se savent atteints d'une maladie incurable. Sens de la vie, rapports au temps, aux médecins,... J'ai été toutefois étonné de ne lire aucun développement sur la mort ni l'au-delà, dans une perspective religieuse par exemple.

De fait, le thème abordé par *La Revue Nouvelle* est au moins autant celui de l'homosexualité (masculine), notamment sous la plume de Bernard STEVENS et Michel VINCINEAU, et aussi dans les témoignages de malades du sida. B.S. décrit l'ambiguïté d'une situation sociale où coexistent les préjugés et l'acceptation-marginalisation. Encore que sa critique de l'hyper-consommation et sexualisation du « ghetto-gay » ne m'ait pas paru très convaincante, son propos général – accepter plutôt que tolérer – n'en constitue pas moins un utile et nécessaire plaidoyer. M.V. pour sa part défend, à propos du sida, le droit au secret professionnel et au dialogue. Et la conclusion est laissée à Peter KEMP, dont la *RN* publie un texte de conférence donnée à Bruxelles : « Sida, maladie socialement admissible ? ».

Le centre du numéro est occupé par un texte très intéressant de Trencavel à propos de « l'éclipse royale », et par une réponse collective de chrétiens à la lettre des évêques sur la dépénalisation de l'IVG.

La seconde partie du numéro est intitulée *Démocraties noires*, et comprend en particulier deux monographies – l'une sur le Bénin, de Paul GERADIN, et l'autre sur la Burundi, de Filip REYNTJENS – qui apportent d'utiles informations sur ces deux pays. Pour sa part, Colette BRAECKMAN présente un bref bilan des derniers mois au Zaïre : selon sa formule imagée, c'est un Ceausescu qui est apparu là où d'aucuns avaient vu – quelques jours – arriver un Gorbatchev. Le thème général est introduit par Jean-Claude WILLAME, qui montre en particulier la nouveauté des critiques de la Banque Mondiale et du FMI, débouchant sur une interven-

tion politique directe, et entraînant par exemple la France et la Belgique, depuis peu. JCW conclut sur « le devoir d'ingérence » des démocrates, en faisant valoir les atouts de la société africaine qui a su, elle, résister aux prédateurs en développant un « secteur informel » multiforme.

Michel GODARD

### *Vlaams Marxistisch Tijdschrift*

n° 1 et n° 2 - 1990

Après une interruption de publication de quelques mois, *VMT* reparaît, en ayant changé d'éditeur, IMAVO ayant pris le relais du Masereelfonds.

S'agissant d'une revue-cousine de Flandre, on se perdrait, chacun le sait, à supposer des symétries PC/KP, Masereelfonds / Fondation Jacquemotte, mais le *VMT* ressemble au moins aux *CM* par la forme : matérialisme vulgaire, ils sortent des mains des mêmes dévoués machinistes.

Bon vent donc à l'équipe rédactionnelle reconstituée autour de Willy COURTEAUX et Francis ZELCK, où on reconnaîtra beaucoup d'anciens. Voilà pour le lecteur francophone l'occasion de faire quelquel'exercice de néerlandais : *sprek met ons mee*, comme on dit dans le poste.

Le premier numéro de la nouvelle série a été essentiellement consacré aux évolutions en Europe de l'Est : Rudolf BOEHM ouvre un débat sur les rapports société de classe / démocratie / élections libres / multipartisme, et Wolfgang RUGE lui fait écho en analysant le concept de séparation des pouvoirs ; Ernest MANDEL présente une sorte de postface à son ouvrage de 1989 sur l'URSS, plaidoyer pour une « révolution par le bas » dont il aperçoit les prémices, et pour « tout le pouvoir aux soviets », comme en 17 ; une interview conjointe de Jacques NAGELS et Gérard ROLAND permet à ceux-ci de rappeler quelques points-clés de leurs analyses, et d'y adjoindre quelques évaluations actualisées.

Ce numéro est complété par un essai de comparaison synthétique des théories récentes des crises capitalistes qui est de la plume d'André MOMMEN.

Le numéro 2 est, lui, sorti de presse cet été, et il est consacré principalement à la question nationale avec notamment un bref historique du nationalisme flamand. Ce numéro comprend aussi la traduction du chapitre 2, remanié pour la ré-édition récente, de l'ouvrage de J.M. CHAUVIER sur l'URSS.

M. G.

Trimestriel - 550 F. à verser au compte 001-0579148-37 d'IMAVO à 1000 Bruxelles.

### *Bulletin de la FAR*

n° 183

Daté de janvier-février 1990, mais diffusé en juin, le dernier numéro du *Bulletin* comprend des articles non datés rédigés probablement entre ces deux périodes, dont un article introductif daté du premier mai : s'agissant des « Révolutions à l'Est », le thème du numéro, les décalages et l'imprécision perturbent relativement la lecture.

Ce numéro est un peu décevant : en variété d'approches, il est presque entièrement de la seule plume de Jean VOGEL ; et en qualité éditoriale, il donne beaucoup de place à une documentation à peine dégrossie sur les accords économiques en discussion avec la Hongrie et la Pologne, et à une présentation par Joseph Coppé d'extraits-citations du livre de Jean-Marie CHAUVIER sur l'URSS (qui vient de connaître une deuxième édition, et dont la lecture est toujours aussi recommandable).

La contribution d'Hubert CAMBIER sur « l'Union Soviétique à la croisée des réformes » comprend un utile rappel historique, et fait le point sur les débats économiques actuels entre partisans des transformations entreprises.

Quant aux trois textes de J. VOGEL qui font le principal du numéro (deux sont d'ordre général et un porte sur la Hongrie), on en retiendra certainement un appel au mouvement syndical ouest-européen, pour qu'il intervienne notamment dans les relations CEE-Hongrie/Pologne. C'était sur le même thème, de l'Europe sociale de l'Atlantique à l'Oural, que concluait l'édito du numéro « Europe centrale » des CM.

Mais on peut toutefois douter que, pour le reste, l'approche de VOGEL contribue à la compréhension en profondeur des processus en cours, serait-ce dans l'optique syndicale évoquée. L'essentiel du propos de J.V. tient en somme dans l'affirmation hardiment syllogistique que « grand écroulement = grande décomposition de l'ancien système », l'analyse se limitant d'une part à un commentaire journalistique sur la « grandeur » de l'écroulement, d'autre part à une mobilisation des phantasmes classiques de la démonologie du totalitarisme. Avec d'ailleurs, quelques jolis paradoxes sur « l'immobilisme »...

A répéter dix fois qu'il y a « faillite du communisme », à privilégier et multiplier des formules comme « l'empire knouto-communiste a virtuellement cessé d'exister », on se condamnait et on se condamne encore à ne pas comprendre grand'chose des sociétés en cause.

Mais encore, le confort des formules ne devrait pas esquiver un débat de fond. J.V., citant Jacques Julliard, prend brièvement distance vis-à-vis du capitalisme libéral devenu paradoxalement une « utopie sociale » à l'Est (selon une formule de Furet), après avoir constaté que c'est précisément ce modèle capitaliste libéral qui est la référence de la plupart des libérés-libérateurs de l'Est. Imagine-t-on ici – à la FAR par exemple – un soutien syndical ou de gauche au capitalisme libéral ? comme axe stratégique ? Mais peut-être est-ce bon toutefois pour les « sauvages » ? Sinon, une attitude plus critique et plus constructive dans le soutien aux démocrates de l'Est ne serait pas malvenue.

M. G.

## LES BONNES AFFAIRES, C'EST L'AFFAIRE DE LA CGER.

Véritable partenaire, qui veille à vos intérêts? A la CGER, c'est nous que nous envisageons notre rôle. Des spécialistes toujours prêts à vous écouter et à vous conseiller: voilà un des services particuliers que vous trouverez chez nous, en particulier si vous sollicitez un prêt. Car la CGER offre un large éventail de formules dans tous les domaines: des crédits à court ou à long terme, du "prêt à porter" sur mesure, calculés selon les besoins de votre entreprise. Et, de surcroît, les taux de la CGER pour ce genre d'emprunt sont parmi les plus intéressants du marché. Peu importe que soit votre situation, venez nous consulter. Il vous suffit de faire appel à nos services en crédit via votre agence CGER.

**CGER**   
nous sommes à vos côtés

**Les Cahiers Marxistes sont déposés dans les librairies suivantes :**

**DU MONDE ENTIER**  
rue du Midi 162  
1000 Bruxelles

**LIBRIS - TOISON D'OR**  
avenue de la Toison d'Or 29  
1060 Bruxelles

**F.N.A.C.**  
City II, rue Neuve  
1000 Bruxelles

**LIBRAIRIE BIBLIO**  
rue de la Régence 53  
4000 Liège

**PRESSES UNIVERSITAIRES  
DE BRUXELLES**  
av. Paul Héger 42  
1050 Bruxelles

**LIBRAIRIE ANDRE LETO**  
rue d'Havré 9  
7000 Mons

**LE LIVRE INTERNATIONAL**  
bd. Lemonnier 171  
1000 Bruxelles

**L'ILE LETTREE**  
6914 Redu

**LIBRAIRIE LEFEBVRE**  
rue des Colonies 7-9  
1000 Bruxelles

**LIBRAIRIE DERIVE**  
rue des Augustins 17  
5200 Huy

**TROPISMES**  
galerie des Princes 5-11  
1000 Bruxelles

**CLUB ACHILLE CHAVEE**  
rue Abelville 34  
7100 La Louvière

**LIBRAIRIE L'AVENIR**  
rue St Léonard 102  
4000 Liège

**Editeur responsable : FREE asbl**  
20 av. de Stalingrad - 1000 Bruxelles - Tél : 02/514.53.52

**Revue bimestrielle**  
**Membre de l'Association**  
**des revues scientifiques et culturelles (ARSC)**

**150 F**